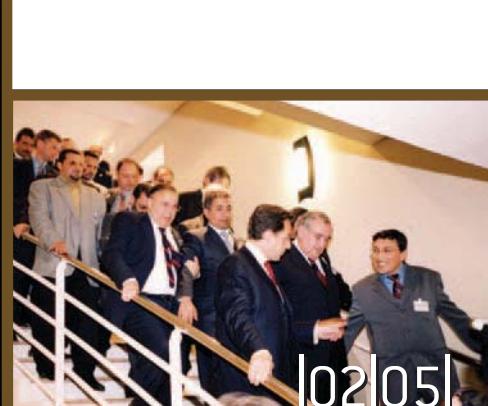




|22|10|



|01|08|



|02|05|



|04|07|

2003 L'éphéméride

01 JANVIER

|27|01| Le cyclone Beni s'abat sur la Nouvelle-Calédonie.

02 FÉVRIER

|12|02| Le cyclone Gerry frappe l'île de la Réunion.

Les Assises des libertés locales sont conclues à Rouen par le Premier ministre.

>Lire page 42

03 MARS

|14|03| Le cyclone Érica arrive en Nouvelle-Calédonie.

|17|03| La loi constitutionnelle relative à l'organisation décentralisée de la République est adoptée en congrès.

|18|03| La loi pour la sécurité intérieure est adoptée.

>Lire page 14

04 AVRIL

|02|04| Le Conseil d'Etat adopte les nouveaux statuts types des fondations reconnues d'utilité publique qui simplifient le droit en vigueur.

|06| - |13|04| Le ministère de l'Intérieur organise, avec l'appui des préfectures, les premières élections au Conseil français du culte musulman.

|11|04| La loi modifie l'élection des conseillers régionaux, des députés européens et l'aide publique aux partis politiques. >Lire page 70

|14|04| Dans un gîte rural du Vaucluse, quatre dangereux malfaiteurs évadés de la prison de Luynes par hélicoptère sont interpellés.

|13|04| C'est au tour de l'auteur présumé du viol suivi du meurtre de la jeune Jennifer, âgée de 15 ans, d'être arrêté à Tours.

05 MAI

|02|05| Le ministre de l'Intérieur ouvre la première assemblée générale constitutive du Conseil français du culte musulman.

>Lire page 73

Le plan stratégique des systèmes d'information et de communication du ministère, document de référence qui servira de modèle au développement d'une logique « client-fournisseur » dans l'ensemble du ministère, est publié.

La réforme du statut des directeurs est approuvée par les syndicats.

|21|05| L'Algérie est frappée par le séisme de Boumerdès.

06 JUIN

|01| - |03|06| Vingt-sept chefs d'Etat et de gouvernement participent à Évian au sommet du G8. >Lire page 24

|03|06| Arrestation à l'aéroport de Roissy d'un individu en relation avec des membres importants d'Al Qaida, suspecté de vouloir commettre un attentat sur l'île de la Réunion.

|06|06| Le cyclone Gina atteint la Nouvelle-Calédonie.

|12|06| La loi renforçant la lutte contre la violence routière réforme profondément les pratiques. >Lire page 53

07 JUILLET

|04|07| Arrestation en Corse de l'assassin présumé du préfet Érignac.

Le décret assurant la déconcentration partielle



des appels en justice auprès des préfets est adopté.

>Lire page 56

|06|07| Un référendum est organisé sur l'organisation institutionnelle de la Corse. |30|07| Deux lois réforment l'élection des sénateurs.

>Lire page 70

08 AOÛT

|01|08| La loi relative au mécénat, aux associations et fondations entre en vigueur

>Lire page 72-73

Sont également adoptées le même jour la loi organique relative au référendum local et la loi organique relative à l'expérimentation. >Lire page 42

09 SEPTEMBRE

|01|09| Daniel Canépa, préfet, directeur-adjoint du cabinet du ministre, est nommé directeur général de l'administration en remplacement de Pierre-René Lemas nommé préfet de la région Corse. Il est chargé de mettre en place le secrétariat général du ministère.

|02| - |24|09| Le ministre réalise son Tour de France de la sécurité et rencontre près de 20 000 policiers et gendarmes.

|30|09| La stratégie de réforme du ministère de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales est remise au Premier ministre.

10 OCTOBRE

|01|10| Présentation en Conseil des ministres du projet de loi relatif aux responsabilités locales qui sera soumis, en première lecture, au Sénat.

>Lire page 42

|04|10| Le ministre inaugure l'Observatoire national de la délinquance.

|22|10| Le Conseil des ministres adopte le projet de loi organique relative aux finances des collectivités locales. >Lire page 42-43

Les premiers stagiaires sont reçus à l'école de défense civile de Cambrai. >Lire page 32

11 NOVEMBRE

|26|11| La loi relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité réforme en profondeur le droit des étrangers. >Lire page 50

Le groupe terroriste Resistenza Corsa, responsable de plus d'une trentaine d'attentats et de tentatives d'attentats, est démantelé. Ses membres sont placés sous écrou.

12 DÉCEMBRE

|03|12| Début des intempéries dans le Sud-Est de la France.

|05|12| Le chef présumé de l'appareil militaire de l'ETA est interpellé à Mont-de-Marsan dans les Landes, tandis qu'à Pau, un autre chef présumé de l'appareil militaire de l'ETA et ses lieutenants sont arrêtés.

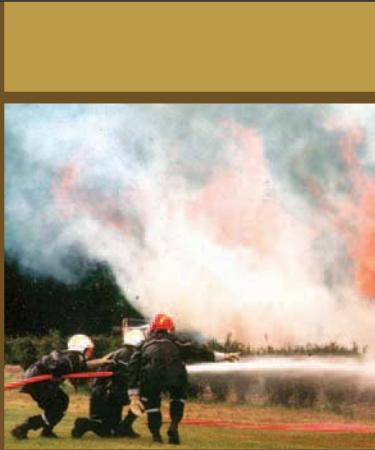
|10|12| La loi relative au droit d'asile confie à l'OFPRA une compétence unique en matière d'asile. Une convention est conclue entre le ministère

et la Croix-Rouge pour améliorer l'accueil des personnes en zone d'attente à Roissy.

|17|12| Les acteurs de l'action sociale sont réunis en séminaire pour lancer la réorganisation de l'action sociale du ministère.

À la fin de l'année, la globalisation des budgets est prête à être généralisée à l'ensemble des préfectures, les grands principes de la réforme de l'administration territoriale régionale sont posés, le guichet unique des préfectures est opérationnel, la directive nationale d'orientation qui fixera la feuille des routes des préfectures pour les années 2004-2010 est soumise au débat, la réforme de la notation des fonctionnaires est adoptée. >Lire page 62

|26|12| La ville de Bam en Iran est ravagée par un séisme.



Introduction

Ramasser en quelques pages l'activité de milliers de fonctionnaires au profit des citoyens n'est pas chose aisée. D'où d'inévitables partis-pris qui tentent d'établir un fragile équilibre entre résultats et perspectives, acquis et projets, actions concrètes et sens de l'action.

T

e ministère de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales constitue l'une des pierres de soutènement de l'architecture institutionnelle française. Administration civile la plus ancienne de notre histoire, chargé de l'ordre public et de l'essentiel des tâches administratives sous l'Empire, il constitue la matrice à partir de laquelle naîtront, avec la République, une bonne partie des ministères techniques. Ce passé, conjugué à la nature de missions par essence régaliennes, pourrait donner l'illusion d'une forte permanence dans le temps, voire d'un certain immobilisme. L'exigence de sécurité, la protection des libertés publiques, l'organisation de la vie démocratique ou l'élaboration de la règle de droit ne sont-elles pas des valeurs intemporelles qui puisent leurs racines dans la devise républicaine, hors des modes et des engouements passagers ?

La vitalité des « cœurs de métiers » historiques du ministère

De fait, le ministère de l'Intérieur a connu une année de conception juridique particulièrement intense. Sans prétendre dresser un inventaire exhaustif des mille et unes tâches assurées jour après jour par l'administration centrale, les préfectures, les directions départementales de la sécurité publique ou par les services départementaux d'incendie et de secours, il est possible de tracer à grands traits un panorama de l'année écoulée. Aucune direction du ministère n'a échappé à une activité législative intense. La loi sur la sécurité intérieure a donné aux forces de l'ordre les moyens de leurs ambitions, les affaires politiques ont rénové les modes de scrutin et le Sénat, l'acte II de la décentralisation a été lancé pour rapprocher les centres de décision du citoyen, les simplifications administratives ont progressé, le droit des étrangers a été rénové en profondeur, la concertation sur le projet de loi de modernisation de la sécurité civile a été lancée...

Sur le terrain, le réseau des services déconcentrés du ministère a mis en œuvre ces textes et ces politiques prioritaires pour mieux lutter contre l'insécurité, prévenir les risques, porter secours aux personnes, délivrer titres et documents administratifs de manière simplifiée, contrôler, conseiller, imaginer...

Mais ces « cœurs de métier » historiques ne sauraient occulter une fonction plus transversale, plus immatérielle aussi, que les préfets assurent en leur qualité de représentant de chacun des ministres dans les territoires : la coordination interministérielle des politiques publiques de l'État. La nécessité d'associer des com-

pétences sans cesse plus larges pour répondre aux problèmes sans cesse plus complexes de notre société, le poids croissant de l'interministérialité est tel que même les compétences régaliennes du ministère de l'Intérieur exigent désormais une vision plus globale.

Les fonctionnaires du ministère exercent la riche palette de ces métiers avec une conscience élevée de l'intérêt général. Le faire sans passion serait d'ailleurs impossible tant les épreuves viennent ponctuer parfois dramatiquement leur quotidien professionnel. Ainsi en 2003, neuf policiers et quatre sapeurs-pompiers sont morts en service. Mais cet effort collectif et ces sacrifices ont aussi porté leurs fruits : recul de la délinquance repassée sous la barre symbolique des 4 millions de faits, reflux de la délinquance de voie publique à laquelle nos concitoyens sont particulièrement sensibles ; 1 500 vies humaines épargnées sur la route grâce à la mobilisation continue des policiers et des gendarmes ; réduction des délais d'instruction des demandes d'asile ; progrès dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication qui fiabilisent le travail des équipes du ministère et simplifient, grâce à la télétransmission et la dématérialisation, les relations avec les collectivités locales et les citoyens ; rationalisation des modes de gestion des personnels, des budgets...

Un ministère pionnier dans les réformes

Ces actions, qui sont la signature du ministère, ne sauraient pourtant résumer à elles seules son rôle au sein de l'État français, encore moins l'idée qu'il se fait de son avenir. Pour traditionnelles que soient ses missions, le ministère de l'Intérieur a un allant certain pour la réforme et la modernisation. Mais il faut prendre la peine de passer de l'autre côté du miroir, d'aller au-delà de l'événementiel pour en prendre la mesure. Est-ce parce que son identité, ses missions sont solidement enracinées dans le passé que le ministère a le goût de l'avenir ? Est-ce parce qu'il est riche d'une culture de cohésion qu'il assure volontiers un rôle de pionnier ? Est-ce parce que les préfectorats, placés au cœur de l'organisation administrative française, interviennent dans le quotidien de nos concitoyens qu'elles sont prêtes à expérimenter de nouvelles méthodes ? Sans doute est-ce pour tout cela à la fois.

Comme dans tous les autres départements ministériels, le ministre de l'Intérieur a conçu en 2003 sa stratégie de réforme. Cette réflexion a été l'occasion d'une remise à plat des missions et des organisations, qui a débouché sur une série d'engagements stratégiques. À la logique de procédures, nous allons substituer, sous l'impulsion de la loi organique relative aux lois de finances, une logique d'objectifs au service de nos concitoyens. Pour rendre compte de la réalisation de ces objectifs, démocratiquement débattus avec le Parlement, nous devrons mettre sous tension et sous contrôle nos activités. Et pour améliorer les performances dans la poursuite de ces objectifs, les administrations devront réviser leurs organisations, opter pour l'anticipation plutôt que pour le suivisme. Ce bouleversement vaut pour toutes les directions du ministère. Ainsi, c'est toute notre culture qui est en mutation.

Il reste à passer de l'élaboration théorique à la réalisation pratique de ces différents chantiers. En 2003, le ministère de l'Intérieur s'y est employé, seul ou dans le concert interministériel. Au titre des réformes engagées de sa propre initiative pour changer de perspective et basculer d'une approche de gestionnaire à une logique de gouvernance, la création d'un secrétariat général, chargé de piloter un système complexe au bénéfice de l'ensemble du ministère, a été décidée en 2003. Dans ses domaines respectifs, chacune des grandes directions du ministère a approfondi ses techniques de pilotage au profit d'une plus grande efficacité. Le redéploiement entre la police et la gendarmerie nationales, par exemple, a été poursuivi avec succès. Quitte à bouleverser les mentalités et les organisations, cette nouvelle organisation doit améliorer la réponse apportée en termes de sécurité à chaque bassin de vie. De même, l'action pluridisciplinaire des GIR, en conjuguant les savoir-faire, les cultures professionnelles, les approches, permet de lutter bien plus efficacement contre des formes élaborées de délinquance. Pour chacun d'entre nous, l'heure n'est plus à la défense d'un pré-carré mais au partage, à la mise en commun, à la mutualisation.

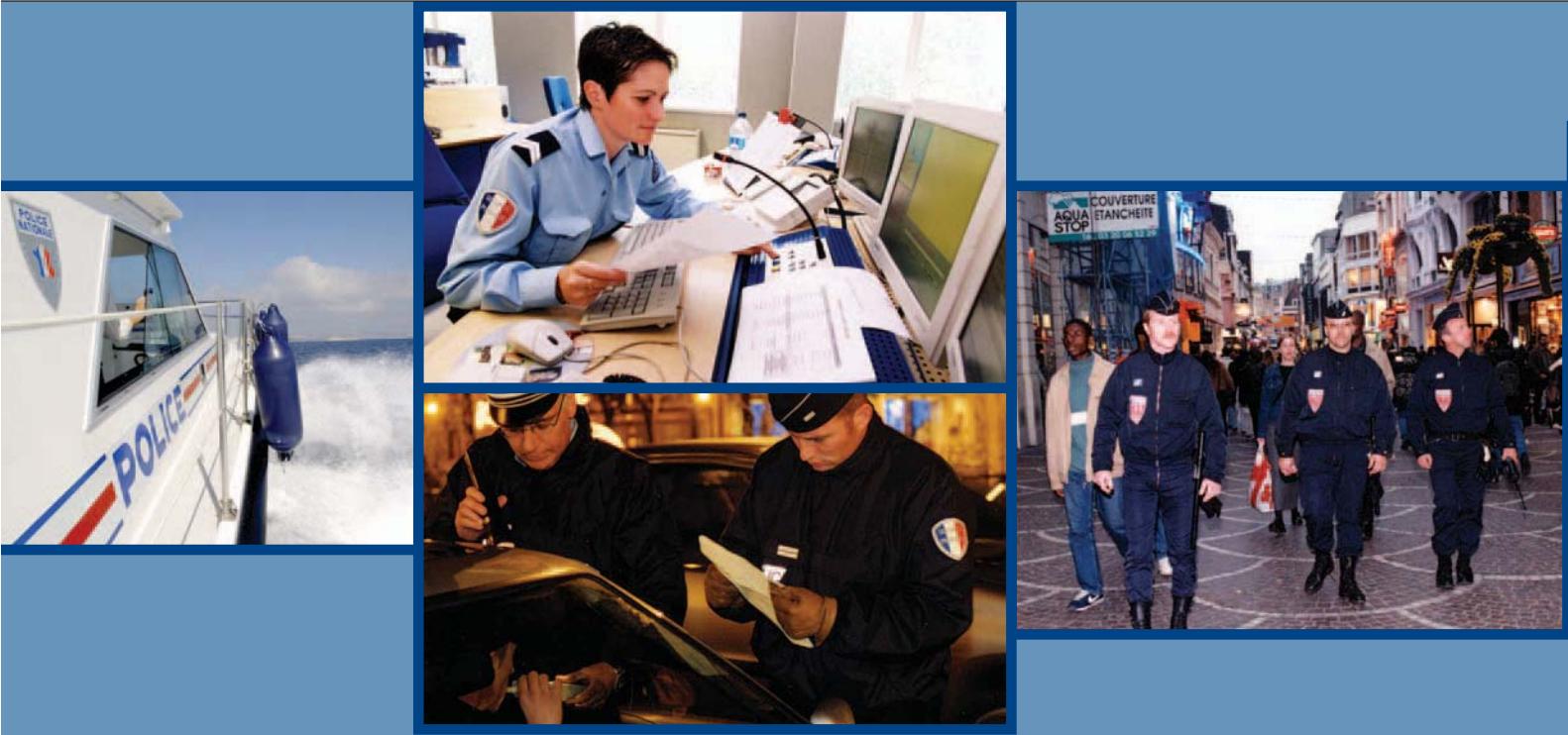
Dans le débat interministériel, l'Intérieur a été choisi avec le ministère de la Réforme de l'État pour animer la modernisation de l'État territorial et la réorganisation de tous les services déconcentrés. L'enjeu : imaginer une administration territoriale conforme aux attentes des Français, c'est-à-dire plus unie, plus rapide, plus économique. En 2003, en association étroite avec les autres ministères et leurs réseaux de services déconcentrés, grâce aux suggestions des préfets aussi, l'architecture de l'administration territoriale en région a été redessinée. En 2004, ce sera au tour de l'administration territoriale dans le département. Pour guider la réflexion sur la préfecture du futur, les directions du ministère travaillent à une directive nationale d'orientation qui, en concertation avec les organisations syndicales, fixera les missions de demain en matière de sécurité au sens large, de conseil, d'animation interministérielle, de délivrance des titres...

L'assouplissement des moyens financiers constitue le deuxième chantier interministériel de l'année. Pilotée par le ministère du Budget, fortement accompagné par celui de l'Intérieur qui est regardé comme un modèle avec la généralisation de la globalisation des budgets, différents outils budgétaires destinés à renforcer l'efficacité de l'État ont été imaginés. Ils seront précisés au cours de l'année 2004. Enfin, le ministère de l'Intérieur s'est activement engagé dans les réflexions interministérielles en matière de gestion des ressources humaines, de la fusion des corps à la rémunération au mérite, de l'étude de fonctions mutualisées entre les différentes administrations à l'élaboration de référentiels d'emplois... Policiers, agents du cadre national des préfectures, hauts-fonctionnaires... : tous sont concernés par ce vaste mouvement.

C'est dans cette alchimie entre des missions régaliennes sans cesse plus exigeantes au plan professionnel et une constante faculté d'adaptation et d'inventivité que le ministère de l'Intérieur puise sa singularité.

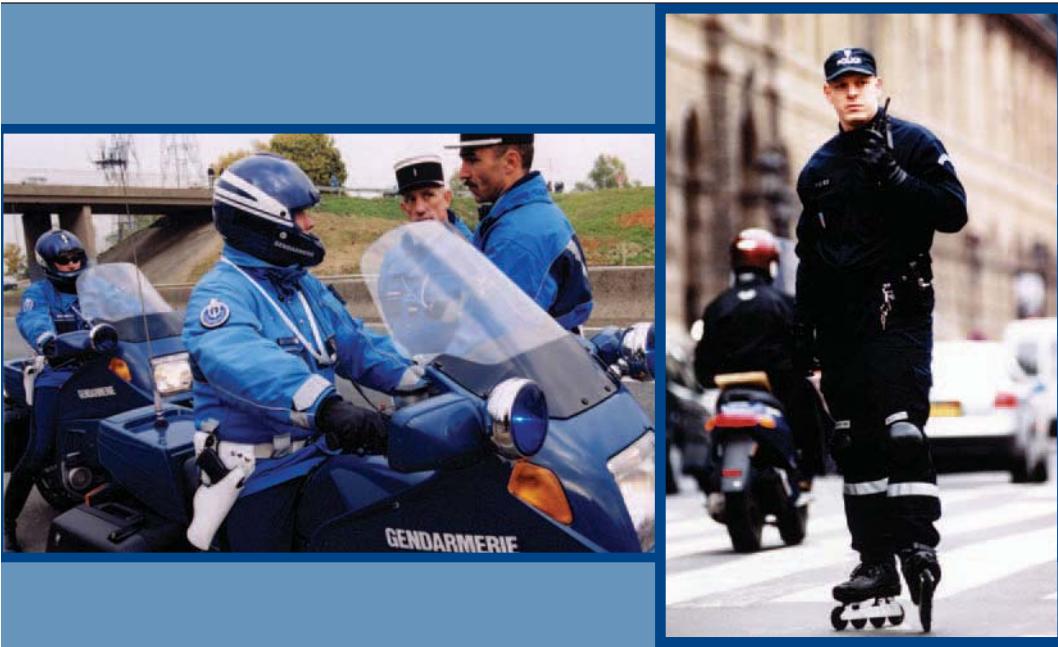


Daniel Canépa
Secrétaire général du ministère



Sécurité

Un chantier bien



intérieure engagé

En 2003, la délinquance a reflué. Sur tous les fronts. Délinquance de voie publique, économie souterraine, délinquance routière : tous les indicateurs sont positivement orientés. Pour parvenir à ce résultat, les forces de sécurité intérieure se sont fortement mobilisées et ont bénéficié de nouveaux outils juridiques, de moyens renforcés, d'organisations mieux pensées.

Services publics de proximité par excellence, la police et la gendarmerie se sont engagées avec détermination dans la lutte contre la délinquance sous toutes ses formes. Pour y parvenir, les forces de sécurité intérieure ont coopéré avec tous leurs partenaires, en France comme dans l'espace européen.



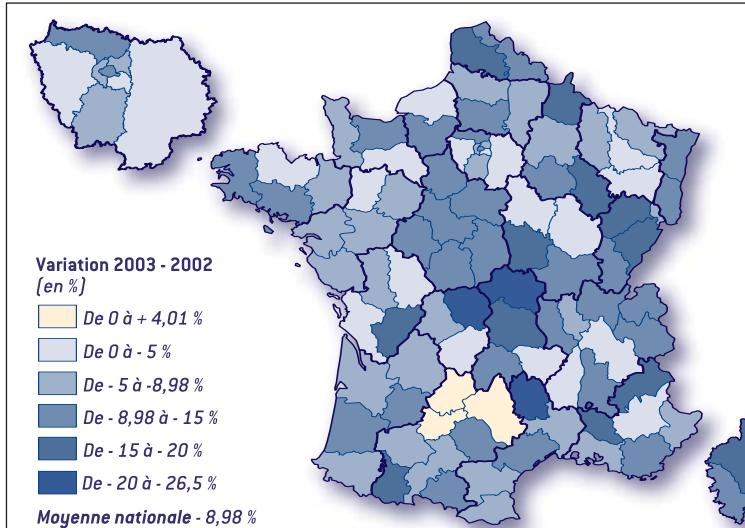
OBJECTIF ATTEINT POUR LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

2003 : BAISSE CONFIRMÉE DE LA DÉLINQUANCE

En 2003, les crimes et délits constatés par les services de police et de gendarmerie s'élèvent à 3 974 694. En clair, la France enregistre presque 140 000 faits de moins qu'en 2002 et revient sous le seuil symbolique des 4 millions de faits, franchi en 2001.

Ainsi, la rupture dans la hausse de la délinquance constatée à partir de juin 2002 a été confirmée en 2003. Avec une baisse consolidée depuis plus de 18 mois, qui concerne aussi bien la police nationale (-3,31 % en 2003 avec 2 834 555 faits constatés) que la gendarmerie nationale (-3,56 % en 2003 avec 1 140 139 faits constatés), la tendance est clairement au recul de la délinquance.

L'évolution de la délinquance de voie publique



La délinquance de voie publique, principal moteur de la baisse

La délinquance de voie publique recule de presque 9 %, soit 208 000 faits de moins. Cet indicateur, qui représente plus de la moitié du nombre de faits constatés, regroupe les actes de délinquance auxquels nos concitoyens sont le plus directement exposés. Ainsi, les vols avec violences chutent de 5 %, les cambriolages de 5,8 %, les vols d'automobiles de 18,6 % et les dégradations de biens de 8,14 %.

Police et gendarmerie : une démarche plus proactive

Ces bons résultats ont été obtenus grâce à l'accroissement de l'activité des services. Ainsi, le nombre d'infractions révélées à l'initiative des ser-



Policiers et gendarmes coopèrent au quotidien sous la tutelle opérationnelle du ministre de l'Intérieur.

vices, et non par plainte des victimes, est de 275 955, soit 8,7 % d'augmentation. Par ailleurs, 12 707 infractions créées par la loi pour la sécurité intérieure de mars 2003 ont été enregistrées, soit 0,3 % de l'ensemble. La baisse des crimes et délits constatée est donc à mettre au crédit de forces de police et de gendarmerie actives et fortement mobilisées.

Une activité judiciaire plus efficace

Les mesures de garde à vue ont progressé de près de 12 % et le nombre de personnes judiciairement mises en cause dans les enquêtes de 5,4 %. La baisse du nombre des faits constatés conjuguée à l'augmentation du nombre des faits élucidés (+ 6 %, soit 1 135 000 faits), a permis un net redressement du taux d'élucidation en 2003. Celui-ci est en effet passé de 26,2 % à 28,8 % (25 % en 2001).



Criminalité et délinquance

Évolution 2002-2003

Criminalité et délinquance constatées
- 3,38 %, après 5 années consécutives de hausse.

Délinquance et voie publique
- 8,98 %

Infractions révélées à l'initiative des services
+ 8,70 %

RÉGIONS

Police : des initiatives au service de l'efficacité

- Dans le Nord, un référent départemental des services locaux de police technique (SLPT) est chargé du suivi de l'activité judiciaire. Chaque année, il réalise un audit des structures de police technique du département et formule des recommandations cohérentes avec les objectifs de lutte contre la délinquance fixés au niveau départemental. Chaque chef de service reçoit annuellement un bilan de son activité en matière de recherche de trace et de signalisation, une aide précieuse pour le management des personnels chargés de ces missions.
- Dans le Doubs, c'est le suivi des objectifs de lutte contre la délinquance départementale qui est au centre de toutes les attentions. Côté objectifs, un « carnet de route » est adressé à chaque chef de service, à charge pour lui de le mettre en œuvre et de le commenter avec ses collaborateurs. Un « carnet de bord » a également été constitué au niveau départemental pour confirmer et accentuer les résultats par la définition d'objectifs

transversaux. Chaque mois, les résultats obtenus font l'objet d'une analyse fine, quitte à réviser ou réorienter les objectifs en fonction des résultats.

- En Savoie, le régime horaire des unités judiciaires a permis de créer un cycle de travail sur deux semaines avec des brigades d'au moins quatre fonctionnaires. Cette expérimentation a permis une amélioration sensible des résultats.
- En Aveyron, des campagnes d'information sur les vols de téléphones portables et sur les sanctions encourues pour les fausses déclarations de vol ont été réalisées. Une action a également été menée pour suivre les délinquants d'habitude dans le domaine de la sécurité routière. Un signalement systématique, aux effectifs de voie publique, des multirécidivistes ayant fait l'objet de mesures de suspension ou d'annulation de leur permis de conduire a permis des interpellations et abouti à des condamnations lourdes.

BOURGOGNE

Gendarmerie : des idées de qualité

Améliorer la qualité du service rendu aux citoyens : telle a été en 2003 l'une des priorités de la légion de gendarmerie de Bourgogne et de ses communautés de brigades.

Bilan de cette première année d'expérience : réduction significative des délais d'intervention, diminution sensible de la délinquance et augmentation corrélative du nombre d'heures sur le terrain. L'amélioration de l'accueil, action majeure du dispositif, a donné lieu à l'élaboration de fiches pour les contacts téléphoniques, rédigées à partir de cas concrets de conduites à tenir, et à des formations.

La région de gendarmerie Nord-Lille, a mis en œuvre un programme de prévention des vols et agressions commis au préjudice des personnes âgées.

Une vidéo intitulée « Les visiteurs de 11 heures » a été diffusée dans les clubs et associations du troisième âge.

15 500 personnes ont été sensibilisées. Les effets sur la baisse de la délinquance ont été immédiats : baisse de 18,53 % de la criminalité relative aux personnes âgées et vulnérables.

La section de recherche de Bourges s'est engagée dans un plan d'assurance qualité pour assurer la traçabilité et le contrôle des méthodes d'investigation comme des moyens utilisés. Le plan se compose de différents documents :

- des directives générales relatives à l'activité et l'emploi des moyens,
- des cahiers de protocole pour un emploi sécurisé des moyens techniques,
- des modes opératoires décrivant les phases opérationnelles et méthodes élémentaires appliquées lors des investigations. Ce dispositif, qui respecte par ailleurs les règles de confidentialité, – accès et diffusion éventuelle – est aussi un outil d'évaluation.

Les enquêtes menées par les équipes pluridisciplinaires du GIR permettent d'agir efficacement contre l'économie souterraine.



LUTTER CONTRE L'ÉCONOMIE SOUTERRAINE, LE CRIME ORGANISÉ ET LES TRAFICS DE DROGUE

► Si la délinquance de voie publique, la plus directement visible pour le citoyen, a chuté de presque 9 % entre 2002 et 2003, les forces de sécurité intérieure ont également ciblé leur effort sur les filières plus souterraines. C'est par exemple le cas de la lutte contre le proxénétisme. Même constat dans le

19

PERSONNES ONT ÉTÉ TUÉES EN SERVICE EN 2003,

soit 9 policiers et 10 gendarmes.

Par ailleurs, 3 754 policiers et 915 militaires de la gendarmerie ont été blessés en opération de police ou en service commandé.

domaine de la lutte contre les stupéfiants : si les infractions relevées pour usage ont progressé de 15 %, les procédures contre les trafics ont augmenté de 18 %.

Les groupes d'intervention régionaux (GIR) contre l'économie souterraine

La lutte contre l'économie souterraine et les formes de délinquance organisée enracinées dans le tissu local est le principal objectif assigné aux GIR, uni-

LÉGISLATION

La loi pour la sécurité intérieure en bref

La loi pour la sécurité intérieure du 18 mars 2003, plus connue sous son sigle LSI, renforce le rôle des préfets en matière de sécurité intérieure et regroupe, sous l'autorité du préfet de police de Paris, la police des transports ferroviaires en Île-de-France.

Elle crée la réserve civile de la police nationale. La loi donne aux officiers de police judiciaire une compétence territoriale départementale, susceptible d'être étendue à toute la zone de défense. Elle permet aux procureurs de la République d'ordonner des visites de véhicule en matière de terrorisme, de trafics d'armes, de stupéfiants, mais aussi de vol et de recel. Elle donne aux officiers et agents de police judiciaire la possibilité de procéder à des contrôles d'identité et visites

de véhicule dans le cadre de la recherche d'infractions pénales ou dans le but de prévenir des atteintes graves à la sécurité des personnes et des biens. Elle confère une base législative claire et complète aux fichiers de police et développe les moyens de la police technique et scientifique, en particulier par l'élargissement du champ d'application du fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG). Des dispositions pénales immédiatement applicables qualifient désormais de délits des faits de délinquance qui n'étaient pas jusqu'alors sanctionnés et troublaient gravement la tranquillité de nos concitoyens : le racolage, l'installation illicite en réunion sur un terrain public ou privé, l'entraîne apportée de manière délibérée à l'accès

et à la libre circulation des personnes dans les parties communes des immeubles collectifs d'habitation. Un cadre juridique est donné à la lutte contre les formes nouvelles et spécifiques de mendicité. Par ailleurs, la protection juridique des dépositaires de l'autorité publique et de leurs proches contre les menaces et agressions est renforcée. La loi pour la sécurité intérieure améliore également la législation en matière d'acquisition ou de détention d'armes. Les pouvoirs des maires et des agents de police municipale dans la lutte contre les infractions au code de la route sont développés. Enfin, les règles relatives aux activités de sécurité privée sont clarifiées et renforcent le contrôle de la puissance publique sur leurs activités.

AQUITAINE

Un réseau de proxénètes démantelé

tés d'appui aux services locaux. Réunissant tous les services intéressés par la lutte contre l'économie souterraine (police, gendarmerie, renseignements généraux, fisc, travail...), les GIR ont permis la mise en commun d'outils et de moyens et la création de véritables synergies. Leur bilan est éloquent.

Les 29 GIR ont participé à 533 opérations à caractère judiciaire ou administratif, au cours desquelles 4 000 personnes ont été placées en garde à vue et 1 087 mises immédiatement sous écrou par décision de justice.

Leur dimension pluridisciplinaire leur a permis d'être une force de frappe efficace et réactive contre les trafics de stupéfiants, de véhicules volés, d'armes et de cartes bancaires falsifiées, dont les produits financiers alimentent l'économie souterraine des quartiers sensibles. Ils ont permis d'utiliser plus fréquemment certaines dispositions répressives comme le chef de « proxénétisme de la drogue ».

Occuper tous les terrains

« Tenir le terrain » pour empêcher les délinquants de nuire : cet objectif fixé aux forces de sécurité suppose un effort marqué et continu. Pour l'atteindre, pour réaffirmer partout l'autorité de l'État et l'application de la loi républicaine, les forces de police et de gendarmerie ont poursuivi la stratégie de réinvestissement durable des zones considérées comme les plus difficiles. C'est particulièrement le cas s'agissant de la lutte contre les violences urbaines et l'économie souterraine. ▶

Les GIR en 2003

Nombre de GIR	29
Opérations réalisées	533
Gardes à vue	3 997
Mandats de dépôt	1 087
Poursuites fiscales	906
Procédures douanières	626
Saisies	
Véhicules	475
Armes	438
Résine de cannabis	1,5 t
Comprimés d'ecstasy	9 324
Cocaïne et héroïne	38 kg
Tabac	10 t
Monnaie	5,6 millions d'euros

Juillet 2003 : deux jeunes femmes d'origine roumaine, âgées de 18 et 19 ans, se présentent au commissariat de Bordeaux pour dénoncer un réseau de proxénétisme sévissant dans l'agglomération bordelaise. Contraintes de quitter la Roumanie en juin 2003 puis séquestrées en Allemagne avant d'être conduites à Bordeaux, elles déclarent être contraintes à la prostitution. Aussitôt, une enquête est lancée par la direction départementale de la sécurité publique de Bordeaux, la direction interrégionale de la police judiciaire de Bordeaux et l'office

central pour la répression de la traite des êtres humains dans le cadre d'une information judiciaire. Résultat, des Albanais responsables de ce réseau national sont identifiés. D'autres membres résidant en Allemagne sont également localisés avec l'aide efficace de l'officier de liaison du BKA en poste à Paris. Octobre 2003 : une vaste opération de police judiciaire permet l'arrestation en Allemagne, à Bordeaux et en région parisienne de l'ensemble des membres du réseau. Dix proxénètes sont placés sous écrou.

ALSACE

Coup de filet sur un réseau de recel et d'escroquerie

Alors que la direction départementale de la sécurité publique du Bas-Rhin menait une enquête sur un vaste réseau de recels de vols et d'escroqueries en bande organisée, le GIR d'Alsace a coopéré, le 24 septembre 2003, à une opération d'envergure. Plus de 120 policiers, militaires et douaniers ont été mobilisés pour ce coup de filet. 25 personnes ont été mises en garde à vue aux termes de l'opération.

Des armes, un stock important de matériels volés, alimentant une véritable « centrale d'achat » clandestine dans les quartiers du Neuhof et de Hautepierre, ont été saisies. Plus de 60 victimes ont pu être identifiées. L'auteur principal du trafic et ses deux proches complices ont été incarcérés et 8 comparses placés sous contrôle judiciaire. Plusieurs enquêtes fiscales sont en cours.

PICARDIE – CHAMPAGNE-ARDENNE

Appui à la cellule d'enquêtes « Trafics 51 »

« Trafics 51 », c'est le nom de code de la cellule d'enquête mise en place par la gendarmerie pour lutter contre deux réseaux identifiés dans la Marne. Le GIR de Champagne Ardennes s'est associé à cette cellule pour en renforcer le caractère interministériel. Le 8 décembre 2003, une vaste opération judiciaire, rassemblant 250 personnels de la gendarmerie, de la police et des services fiscaux, est déclenchée dans la Marne, l'Oise, les Ardennes et l'Aisne. Celle-ci permet l'interpellation de 27 personnes, et la saisie de 60 000 euros, 10 véhicules, 145 kg de résine de cannabis, ... Pour compléter cet inventaire, 11 palettes de produits électroménagers acquis avec

de l'argent provenant du trafic de stupéfiants ont été saisies. Tout laisse à penser que près de 40 véhicules en mauvais état auraient été acquis, réparés et revendus par des prête-noms, afin de blanchir une partie des revenus illicites des stupéfiants. Les deux responsables des réseaux importaient, grâce à l'usage de véhicules aménagés, de la résine de cannabis. Un trafic estimé à près d'une tonne.

212

**C'EST LE NOMBRE QUOTIDIEN D'ÉTRANGERS
en situation irrégulière
en zone d'attente à Roissy,
contre 261 en 2001
et 240 en 2002.**

LUTTER CONTRE L'IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE

► En 2003, les reconduites effectives vers le pays d'origine en application de décisions administratives ou judiciaires ont progressé de 16 % (11 692 contre 10 067). L'augmentation a été plus forte au dernier trimestre (+ 24,4 %), date d'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la maîtrise de l'immigration. Le total des mesures de reconduite, de non-admission ou de réadmission en vertu des accords de Schengen, s'élève à 35 000.

De nouveaux instruments juridiques

L'entrée en vigueur de la loi du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration et au séjour des étrangers en France a entraîné une forte mobilisation des services de police et de gendarmerie. L'augmentation des capacités d'hébergement des centres de rétention actuels (notamment, pour la gendarmerie, Le Mesnil-Amelot, Rivesaltes et Geipolsheim), est aujourd'hui à l'étude pour permettre une application aussi humaine que possible de la loi.

SOUTENIR LES VICTIMES ET PRÉSERVER LA TRANQUILLITÉ QUOTIDIENNE

Dès 2002 et l'adoption de la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (LOPSI), l'aide aux victimes s'est affirmée comme

une priorité pour les services de sécurité intérieure. Cette attention portée aux victimes s'est traduite par la circulaire ministérielle du 20 mai 2002 instituant le suivi personnalisé des plaintes. En juin 2003, la direction centrale de la sécurité publique a encouragé la mise en place de bureaux d'aide aux victimes, structures ayant pour mission « d'aider, assister et assurer la protection » des victimes faisant appel à la police. De même, la gendarmerie s'est attachée à améliorer l'accueil et l'écoute des victimes, le service rendu et à optimiser l'organisation de son service.

Les services de sécurité intérieure ont conjointement élaboré une charte de l'accueil du public et de l'assistance aux victimes. Des engagements clairs y sont pris à l'égard de tous, conformément à la charte conçue par le ministère de la Fonction publique, de la Réforme de l'État et de l'Aménagement du territoire pour l'ensemble des administrations françaises. Ils seront en application sur tout le territoire dès 2004.

Nuisances au quotidien : une main courante informatisée

La déclaration sur main courante constitue une manière simple pour les services de sécurité publique de recevoir les nombreuses doléances extra-pénales des citoyens. Ces informations constituent le point de départ d'une prise en compte policière destinée à améliorer le service rendu à la population sous plusieurs angles.

Si certaines déclarations requièrent une intervention effective afin de résoudre tout ou partie du problème signalé, nombreuses sont celles qui concernent des litiges civils ou commerciaux susceptibles de donner lieu à des instances judiciaires. Pour permettre aux citoyens, à leurs avocats ou leurs compagnies d'assurances d'obtenir copie des déclarations, la main courante informatisée permet de retrouver aisément la déclaration et d'en remettre un double avec l'aval du parquet. Désormais dotée d'états statistiques spécifiques, elle offre par ailleurs de possibilités nouvelles d'analyse des différentes catégories de faits dénoncés ainsi que de leur répartition dans le temps et l'espace.

LÉGISLATION

Nouvelles dispositions relatives à la maîtrise de l'immigration

La loi n° 2003-1119 du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité est parue au Journal officiel du 27 novembre 2003.

Parmi les nombreuses dispositions que comporte cette loi, on relève en particulier l'allongement de douze à trente-deux jours de la durée maximale de rétention des étrangers qui doivent faire l'objet d'une reconduite à la frontière. On notera également la possibilité de prendre des photographies

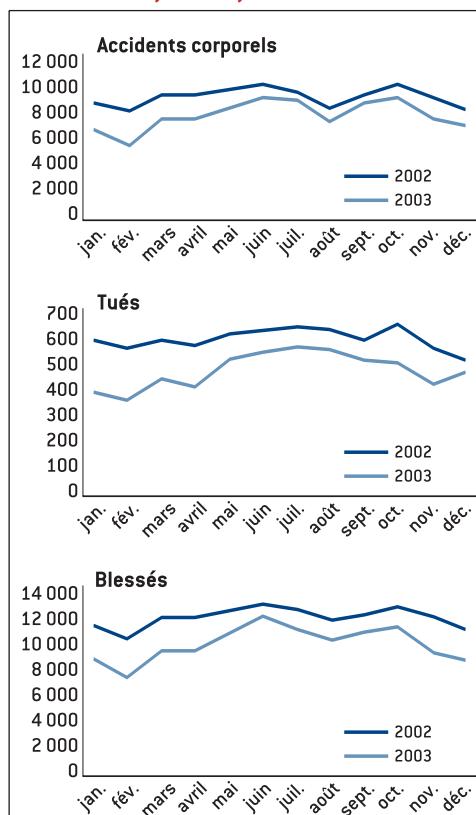
et de relever les empreintes digitales des ressortissants étrangers qui sollicitent un visa ou un titre de séjour. Par ailleurs, cette loi renforce la répression des filières criminelles d'immigration clandestine dont sont victimes de nombreux étrangers. Le recours aux vols groupés, très critiqué en France alors qu'il est largement utilisé par nos voisins européens, n'a concerné que près de 6 % des mesures d'éloignement en 2003.

LUTTER CONTRE LA DÉLINQUANCE ROUTIÈRE

La décision des pouvoirs publics de faire de la lutte contre la délinquance routière une priorité nationale a porté ses fruits. Grâce à l'engagement des forces de police et de la gendarmerie, le bilan en vies humaines épargnées est largement positif.

16 633 accidents corporels évités (- 14,9 %), ce sont 1 503 vies épargnées (- 20,8 %) et 23 645 blessés en moins (- 16,3 %). L'objectif des moins de 6 000 morts a été atteint. Les nouvelles dispositions entrées en vigueur en 2003, parmi lesquelles une batterie d'actions de sensibilisation et l'installation des systèmes de contrôle automatisés progressivement mis en œuvre depuis novembre, ont suscité une modification très nette des comportements des conducteurs. Les efforts des forces de sécurité intérieure pour renforcer les contrôles ont également joué un rôle majeur dans cette prise de conscience : 9,6 millions de contrôles d'alcoolémie (+ 14,2 %) et 243 256 infractions constatées ; 1,5 million de procédures pour excès de vitesse (+ 11,2 %). Le nombre des excès de vitesse les plus graves (30 km/h au-dessus de la limitation) se réduit très sensiblement.

Accidents, tués, blessés en 2003



LUTTER CONTRE LE TERRORISME

Un renseignement de qualité est un alliage fait de mille et une informations. C'est pourquoi la culture du renseignement doit imprégner chaque fonctionnaire de police, quels que soient son poste et sa place dans l'organigramme d'un service, et s'inscrire dans son quotidien professionnel. Tous les services opérationnels contribuent ainsi à la protection du territoire et à la prévention par le renseignement : la police par ses services à la fois généralistes et spécialisés qui ont fait la preuve de leur complémentarité, la gendarmerie grâce à son maillage territorial dense (3 474 unités territoriales). Pour ancrer cette culture du renseignement dans les réflexes professionnels de chacun, les plans de formation, initiale et continue, prennent aujourd'hui encore mieux en compte cette dimension.

Des résultats probants

Outre l'arrestation de l'assassin présumé du préfet Claude Érignac, 232 personnes ont été interpellées en 2003 pour activité terroriste ou lien avec une entreprise terroriste : 65 personnes dans le cadre du terrorisme islamiste, 119 pour le terrorisme corse et 48 pour le terrorisme basque. 96 d'entre elles ont été placées sous écrou. ■

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

1 500 vies sauvées

Grâce à une mobilisation au quotidien des policiers et des gendarmes, de jour comme de nuit, sur les lieux accidentogènes ou à la sortie des boîtes de nuit. Grâce aussi aux nouveaux équipements tels que les radars automatisés, la route a fait moins de morts.

ENQUÊTES

Succès dans la lutte contre le terrorisme

Dans le cadre des enquêtes judiciaires relatives aux attentats du 11 septembre 2001, Karim Medhi a été interpellé le 1^{er} juin à l'aéroport de Roissy par les fonctionnaires de la direction de la surveillance du territoire. Cet individu, qui appartenait au réseau Al Quaida et avait été en relation avec des auteurs des attentats du 11 septembre, projetait de commettre des attentats sur l'île de la Réunion. Un de ses complices,

Christian Ganczarski, était pour sa part arrêté le 3 juin.

Le 4 décembre 2003, à Mont-de-Marsan, Juan Ibon Fernandez Iradi, alias Susper, chef présumé de l'appareil militaire de l'ETA, évadé des locaux de garde à vue du commissariat de Bayonne l'année précédente, était appréhendé. Le 9 décembre, un autre chef présumé de l'appareil militaire de l'ETA était à son tour arrêté à Lons, en compagnie de deux de ses lieutenants.



Lutter efficacement contre la délinquance suppose une coordination étroite de toutes les forces et de tous les moyens. En 2003, de nouvelles actions ont été entreprises pour rapprocher encore police et gendarmerie.

DES RÉFORMES DE FOND POUR LA POLICE ET LA GENDARMERIE

UNE MEILLEURE COORDINATION ENTRE POLICE ET GENDARMERIE

La logique de collaboration au sein des offices centraux est renforcée et la présence de gendarmes accrue. Ainsi, lorsqu'un office est placé sous la direction d'un commissaire de police, l'adjoint est un officier de gendarmerie et réciproquement. En 2003, plusieurs décisions concrètes ont permis d'affirmer l'importance de ces offices centraux de nouvelle génération :

- la cellule interministérielle de lutte contre la délinquance itinérante (CILDI) s'est transformée en office confié à la direction générale de la gendarmerie nationale ;
- la création d'un office de la lutte contre les différentes formes d'atteintes à l'environnement et à la santé publique, également confiée à la gendarmerie, a été décidée ;
- la création d'un office de recherche des malfaiteurs en fuite, confié à la direction centrale de la police judiciaire de la police nationale, a été arrêtée.

Mieux coopérer, c'est aussi accéder et partager les mêmes sources d'information, les mêmes fichiers de police scientifique et technique. C'est pourquoi l'interopérabilité du système de traitement de l'information criminelle (STIC – police

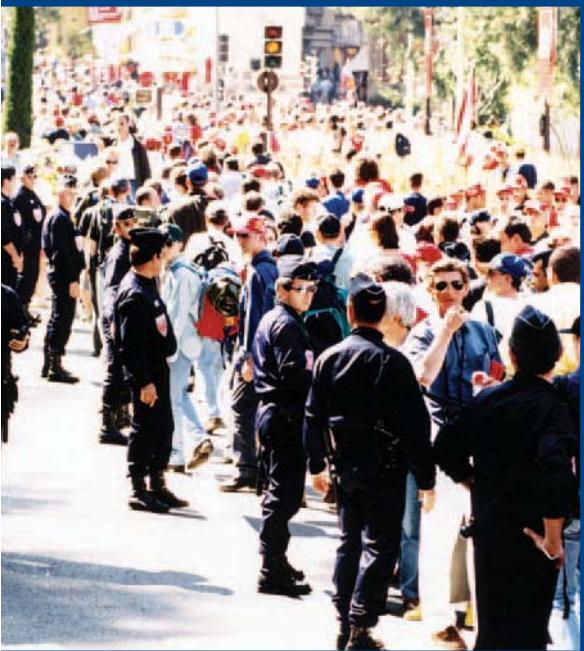
nationale) et du système judiciaire de documentation et d'exploitation (Judex – gendarmerie nationale) est en test. Une plate-forme commune, autorisant la mise en œuvre du fichier Salvac destiné à la recherche des criminels en série, est également en cours de réalisation. Un centre d'exploitation des images pédo-pornographiques a été créé à Rosny-sous-Bois. Quel que soit leur lieu d'implantation, ces fichiers sont partagés grâce à des liaisons établies entre le service central de documentation criminelle de la police nationale et le service technique de recherches et de documentation de la gendarmerie.

135

**COMMUNES
réparties
dans 25 départements
et regroupant
623 036 habitants
ont été concernées
par le redéploiement
entre les zones police
et gendarmerie.**

Le redéploiement de l'offre de sécurité

La réforme du redéploiement des zones de compétence entre la police et la gendarmerie nationales, différée par le passé à plusieurs reprises, a été conduite avec succès en 2003. C'est l'analyse des besoins locaux, des évolutions démographiques et des mutations de la délinquance, réalisée par les préfets et les forces de sécurité en concertation étroite avec les élus, qui a guidé ce redéploiement. Au 31 décembre 2003, 75 % des opérations programmées étaient réalisées.



Les réorganisations mises en œuvre assurent une présence renforcée sur le terrain des forces de sécurité.

Aux termes de ce processus, parti du terrain et non décidé depuis Paris, la police nationale a étendu son domaine de compétence à 28 circonscriptions tandis qu'une circonscription entièrement nouvelle était créée. 878 fonctionnaires de police supplémentaires y ont été affectés. Cet effort a permis la création ou le renforcement de brigades anticriminalité (BAC), comprenant désormais des équipes de jour, de soirée et de nuit. Un suivi social personnalisé des membres de la police nationale concernés a accompagné la réalisation de ces opérations.

De son côté, la gendarmerie nationale a repris 19 circonscriptions de sécurité publique par différents moyens :

- la création de 8 brigades territoriales (BT), 17 brigades de recherches (BR), 24 pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG), 4 brigades motorisées autoroutières, 1 PA ainsi que 2 compagnies ;
- la dissolution concomitante de 107 BT, 8 PSIG, 3 BMO, 1 BR et 8 compagnies ;
- la réorganisation de 5 compagnies et 9 BT.

Enfin, trois commissariats communs à la police nationale, à la douane et à la gendarmerie ont été créés dans les départements de Haute-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques et de la Moselle.

UNE MEILLEURE GESTION DES FORCES MOBILES

La réforme des forces mobiles, réalisée conformément à la LOPSI, désigne le préfet de zone ➤

AQUITAINE

Redéploiement dans les Pyrénées-Atlantiques

Le département des Pyrénées-Atlantiques constitue, dans sa partie côte basque, un parfait exemple d'harmonisation des compétences territoriales des services de la police et de la gendarmerie nationales dans le cadre du redéploiement de ces forces. Dix communes, représentant une population totale de 46 854 habitants, ont été concernées par cette opération achevée en 2003. Les villes de Bidart, Guéthary, Boucau, Aressy, Idron, Mazères et Lescar entrent dorénavant dans le domaine

de compétence de la police nationale. Celles de Mourenx, Bidos et Oloron-Sainte-Marie dépendent désormais de la gendarmerie nationale. Résultat, ces transferts ont permis de rendre plus homogène l'implantation de la gendarmerie nationale dans l'arrière-pays et en zone de montagne. Une attention toute particulière a également été apportée aux prestations offertes à la population afin que celles-ci soient équivalentes ou supérieures, avec un accueil assuré 24 heures sur 24.

NORD - PAS-DE-CALAIS

Les forces mobiles dans la zone de défense Nord

En raison de sa densité de population, de ses installations industrielles, de ses infrastructures autoroutières, routières et ferrées, du trafic maritime et de la proximité de l'Angleterre et de la Belgique, la zone de défense Nord concentre une activité humaine importante et des menaces de toutes natures. D'où une attention particulière en termes de défense et de sécurité à laquelle répond le nouveau dispositif de zonalisation des compagnies républicaines de sécurité (CRS).

La direction zonale des CRS Nord, avec ses 5 unités de service général et ses unités autoroutière

et motocycliste zonales, s'est investie dans la lutte contre la délinquance et les violences urbaines, dans l'assistance à la population, la préservation de l'ordre public et la sécurisation des voies de communication routières.

Une nouvelle organisation tactique dans le cadre du maintien de l'ordre en milieu urbain a été mise en œuvre. En adaptant l'implantation des CRS aux bassins d'emploi, la zonalisation a permis, en plus d'un impact économique avéré, d'associer activement les personnels de ces unités à la construction et à l'application des dispositifs de sécurité.

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Le centre de coopération policière et douanière du Perthus

Le choix du Perthus, point de passage entre l'Espagne et la France, pour l'implantation du premier centre de coopération policière et douanière franco-espagnol (CCPD) en novembre 2002 résulte d'un choix stratégique. La région constitue en effet un espace de circulation transfrontalière qui présente des risques induits en matière de sécurité et d'ordre publics, une forte pression migratoire bilatérale, des trafics divers relevant de la petite et moyenne délinquance, voire de la grande criminalité. Placée sous l'autorité d'un commissaire de police, la partie française du CCPD se compose de 22 agents de la police

nationale, de la gendarmerie nationale et des douanes. La partie espagnole, forte de 10 agents, comprend des personnels de la garde civile et du corps national de police espagnol. En un an d'existence, le CCPD a multiplié par trois l'activité du commissariat commun auquel il s'est substitué et a permis notamment la résolution de trafic de voitures volées, d'enlèvements d'enfants, de cambriolages et de trafic de drogue. Enfin, en liaison avec l'antenne paloise de l'unité de liaison et de coordination de la lutte antiterroriste, le centre s'inscrit dans un dispositif général de veille.

COMMUNICATION

Les événements 2003

En 2003, le service de la communication a apporté son concours technique et logistique à la communication du ministre lors du G8 d'Évian, des sept étapes du tour de France de la sécurité, des rencontres avec les représentants des associations d'aide aux victimes, qui ont fourni l'occasion de diffuser la charte de l'accueil du public et de l'assistance aux victimes à tous les policiers et gendarmes. Le service a aussi organisé de nombreuses conférences de presse (évolution de la délinquance, nouveaux matériels, interpellation d'Yvan Colonna, etc.).

► comme l'autorité d'emploi des unités disponibles implantées dans son ressort. Venant en renfort des forces de sécurité locales, les forces mobiles sont désormais affectées en priorité à des missions de sécurisation générale et de lutte contre les violences urbaines. Entrée en vigueur en novembre 2002, cette réforme a connu en 2003 sa première année de plein exercice.

Ainsi, les compagnies républicaines de sécurité (CRS) assurent désormais plus de missions de sécurisation et de sécurité générale que de missions de maintien de l'ordre et de garde statique (respectivement 20,4 unités/jour et 18,4 unités/jour). Cette augmentation de la disponibilité des CRS pour la lutte contre la délinquance s'est traduite par une activité judiciaire en forte hausse : + 13 % de contrôles et + 10 % de procédures établies.

Pour la gendarmerie mobile, chacun de ses 123 escadrons totalise près de 190 jours de déplacement par an. La nouvelle doctrine d'emploi des unités de forces mobiles, entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2002, est fondée sur une déconcentration de l'emploi des unités, planifié et géré par la région de gendarmerie. Un an après sa mise en application, elle a permis un emploi à la fois plus souple, plus rationnel et mieux ciblé des escadrons. Les effectifs engagés dans la lutte contre la délinquance, en zone gendarmerie, en métropole, ont ainsi été multipliés par trois au cours de l'année 2003.

Une coopération transfrontalière renforcée

Si les contrôles fixes aux frontières avec les États limitrophes de l'Union européenne ont été supprimés, dans le même temps, la coopération entre les services de police, de gendarmerie et des douanes de ces mêmes États a été renforcée. Des conventions de coopération policière et douanière ont été signées avec les partenaires des accords de Schengen (Allemagne, Belgique, Espagne, Italie et Luxembourg) et avec la Suisse. Dix centres de coopération policière et douanière sont désormais opérationnels. Ils facilitent la lutte contre les délinquances frontalières, les trafics illicites et l'immigration irrégulière. Outils de coopération de proximité, ils analysent et transmettent toute information ayant un caractère judiciaire ou administratif, fournissent aide et soutien lors des observations ou poursuites transfrontalières et contribuent

à la coordination d'actions conjointes de surveillance. La collaboration directe entre les unités illustre les relations transfrontalières en simplifiant la coopération entre services répressifs.

DES TECHNOLOGIES MODERNES AU SERVICE DE LA COOPÉRATION

Pour renforcer l'efficacité des services, le ministère de l'Intérieur a développé parallèlement différents outils. Par exemple, Covadis, une application développée par le service zonal des systèmes d'information et de communication (SZSIC) de Lyon. Expérimentée au service de la police aux frontières de Lyon Saint-Exupéry, elle assure la lecture optique de la bande MRZ des documents et permet d'interroger en quelque 8 secondes le fichier des personnes recherchées (FPR) via Cheops (système de circulation hiérarchisée des enregistrements opérationnels de la police sécurisée). Le système permet également une aide à la détection de la fraude documentaire via différentes lectures (infrarouge, ultraviolet, 3M).

Ce système est désormais en exploitation sur les sites de Roissy (121 postes), Orly (35 postes), Lyon (24 postes), Londres-Waterloo (4 postes), Ashford (2 postes) et à la gare du Nord à Paris (2 postes). Dans le même temps, la direction centrale de la police aux frontières a entrepris, dans le cadre de la nouvelle conduite de projets au sein du système d'information et de communication de la police nationale, de refondre deux applications majeures d'aide à la recherche de la délinquance transfrontalière : le fichier national transfrontier (FNT) et l'application Sinbad (système d'interrogation de documents en base de données).

UNE COOPÉRATION INTERNATIONALE OPTIMISÉE

Grâce à l'unification du renseignement à caractère technique et opérationnel, 4 000 personnes ont été identifiées dans le cadre des accords de Schengen. 1 200 dossiers d'enquêtes ont été ouverts via Euro-pol (+ 42 % par rapport à 2002) et 93 000 requêtes échangées via Interpol. Enfin, la réorientation de l'activité du service de coopération technique internationale de police (SCTIP) est aujourd'hui achevée et les attachés de sécurité intérieure, désormais implantés dans 92 pays, sont mobilisés sur les actions à fort retour pour la sécurité intérieure. ■



Les forces de sécurité renforcent leurs moyens de communication dans tous les domaines :
moyens de transmission Acropol, Intranet...

MOBILISATION DES COMPÉTENCES, LE MAÎTRE MOT EN 2003

Policiers et gendarmes sont aux avant-postes de la réforme de l'État. Les objectifs précis qui leur ont été fixés en 2003 donnent ainsi du contenu à la culture de résultat, tandis qu'une gestion personnalisée des effectifs permet que chacun soit à sa place.

LA MISE EN ŒUVRE D'UNE NOUVELLE CULTURE DE MANAGEMENT

Comment susciter la mobilisation et l'adhésion de chaque policier, de chaque gendarme aux objectifs fixés ? Et comment leur permettre de donner le meilleur d'eux-mêmes ? En transformant les responsables locaux de la police et de la gendarmerie, à tous les niveaux de la hiérarchie, en véritables animateurs d'équipes chargés de créer, d'entretenir l'esprit d'équipe et l'émulation autour des objectifs du groupe. La loi organique relative aux lois de finances (LOLF) s'inscrit dans cette logique. Bientôt, elle associera objectifs et moyens dans une logique de résultats.

La culture de résultat, pierre angulaire de l'édifice

Faire reculer la délinquance n'est pas qu'affaire de moyens humains ou matériels. C'est aussi une question de suivi, d'efforts bien dirigés, d'actions bien ciblées. C'est pourquoi le ministre de l'Intérieur s'est engagé à publier mensuellement les statistiques de la criminalité et à soumettre les

mesures prises dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation à une évaluation régulière. Cette culture de résultat, moteur de l'action des forces de sécurité intérieure, repose notamment sur une nouvelle dynamique de management. Ainsi, dans la gendarmerie nationale, la nouvelle culture professionnelle s'est structurée autour de trois axes : la mobilisation des énergies sur des objectifs opérationnels ; l'évaluation des résultats en termes d'efficacité et d'efficience avec la mise en place d'indicateurs de résultats ; la reconnaissance des mérites de chacun. Cette valorisation des mérites, individuels ou collectifs, a permis l'engagement de réflexions approfondies, au sein de la police et de la gendarmerie, pour définir les formes et moyens à retenir pour l'attribution des marques de reconnaissance, conformément à la LOPSI.

Une nouvelle dimension pour la communication

La communication institutionnelle fait désormais l'objet d'une attention particulière. En externe, elle vise à mieux valoriser les dispositifs et les ►

POLICE NATIONALE

La police communique

Campagne itinérante de la Mission de lutte anti-drogue (MILAD), exposition sur la prévention de la délinquance des mineurs, document d'information sur la cybercriminalité, campagne de lutte contre les vols de téléphones portables : le service de la communication soutient les opérations de la police nationale. Sans oublier le salon Milipol, l'organisation de plusieurs séminaires nationaux ou internationaux, et la mise à la disposition des directions de divers outils de communication institutionnelle. Enfin, le service s'est mobilisé pour la campagne de recrutement de la police nationale.



Le ministre de l'Intérieur au Zénith de Paris, dernière étape du Tour de France de la sécurité.

SERVICES DÉCONCENTRÉS

Tour de France de la sécurité

Du 2 au 24 septembre 2003, le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales a effectué un « Tour de France de la sécurité ». À Lille, Marseille, Lyon, Le Mans, Bordeaux, Metz et Paris, il a rencontré et débattu avec plus de 20000 policiers et gendarmes. L'occasion de nouer un dialogue direct entre le ministre et les acteurs de terrain de tous grades sur les résultats positifs de la lutte contre la délinquance, le bilan des réformes engagées, les sept priorités d'actions définies dans le domaine de la sécurité et la culture du résultat. À Marseille, en avant-première, le ministre a présenté la nouvelle arme entrant en dotation dans la police et la gendarmerie. À Paris, le ministre a dévoilé les futurs uniformes de ces deux services de sécurité.

► activités de sécurité intérieure. En interne, elle permet d'informer les équipes sur la politique mise en œuvre, les actions conduites, les méthodes nouvelles et les résultats obtenus. Ainsi, la police nationale diffuse un bulletin de liaison informatique mensuel, *Police@com*, et a ouvert un nouveau portail Intranet, *dgpn.mi*, qui sert notamment de support au système de questions-réponses permettant à l'ensemble de ses personnels de dialoguer avec le cabinet du directeur général. De même, la gendarmerie nationale a poursuivi son effort de communication interne, reconnue comme un vecteur de cohésion, en enrichissant le contenu rédactionnel de *Gend'info* et de la *Lettre aux unités* tandis que la *Revue de la gendarmerie* attire un lectorat de plus en plus large. La communication électronique, via le système de messagerie Cassiopee, permet des échanges rapides d'autant plus appréciés que le système irrigue toutes les unités, dans la perspective de la généralisation de l'Intranet gendarmerie dès 2005.

Des ressources optimisées

La sécurité intérieure constitue un enjeu prioritaire du plan stratégique pluriannuel des systèmes d'information et de communication du ministère de l'Intérieur. Piloté par le service de modernisation et de prospective pour la police nationale, en lien avec la direction des systèmes d'information et de communication du ministère, le plan 2003-2006 comprend trois objectifs majeurs :

- achever l'équipement des forces opérationnelles en moyens de communication et de pilotage ;
- rendre « interopérables » les différents systèmes d'information et de sécurité ;
- permettre aux acteurs de la sécurité et du secours de coopérer efficacement en cas de crise.

RECHERCHE OPÉRATIONNELLE : LE CENTRE DE RECHERCHE ET D'ÉTUDES DE LA LOGISTIQUE

Le Centre de recherche et d'études de la logistique (CREL) recherche et propose des réponses matérielles innovantes aux défis posés par l'exercice des missions opérationnelles de police : création de nouveaux matériels, évaluation de nouveaux équipements et prototypes, tests de nouveaux matériaux, veille technologique...

En 2003, des munitions de différents calibres (armes non létale), des équipements de protection et de défense (matériaux balistiques, jambières, gilets pare-coup, ...), des dispositifs d'analyse et de recherche de produits illicites (stupéfiants dans la salive, explosifs, ...), des systèmes électroniques et des prototypes (détecteur de caches enterrées, de signaux audio, prises de vue à distance) ont été expérimentés, testés, évalués pour améliorer les moyens mis à disposition des équipes.

UNE RÉSERVE CIVILE POUR LA POLICE NATIONALE

Dès 2002, la LOPSI posait le principe d'une réserve civile de la police nationale.

Objectif : utiliser et valoriser le savoir-faire des policiers retraités, de tous corps et de tous grades, dans la gestion des grands événements, des crises...

En 2003, les textes d'application permettant de faire passer la réserve de la police de l'état de projet au stade de la réalité ont été élaborés. Cette réserve, qui prévoit 35 000 jours réservistes, sera mise en œuvre à l'occasion du 60^e anniversaire du débarquement de juin 1944.



5 014 véhicules ont été livrés en 2003 à la police et 4 400 commandés pour la gendarmerie.
Les policiers seront également dotés de nouveaux uniformes dès 2004.

DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES

L'efficacité des forces de sécurité intérieure passe aussi par des moyens matériels modernes.

Équipements, véhicules, moyens de communication, locaux, effectifs... Tous les services du ministère se mobilisent au profit de la lutte contre la délinquance.

État des lieux 2003.

DES MOYENS MATÉRIELS ET LOGISTIQUES RENFORCÉS

Pour assurer un haut degré de protection aux personnels en opération, la LOPSI a prévu de mobiliser des moyens conséquents sur plusieurs années. Au 31 décembre 2003, 120 000 gilets pare-balles à port dissimulé étaient distribués aux policiers nationaux, soit 90 % de la dotation totale, et 17 000 gilets à port apparent. Au cours de l'année, plusieurs policiers et gendarmes ont ainsi eu la vie sauve, ou ont évité de graves blessures, grâce à ces gilets.

Par ailleurs, 9 196 tenues de protection nucléaire, biologique et chimique (NBC) ont été livrées aux forces de police.

Un marché de modernisation et de renouvellement de l'armement a été passé conjointement par la police nationale, la gendarmerie nationale et les douanes. 41 000 pistolets Sig Sauer Pro seront achetés en 2003-2004. Les premiers ont été livrés en septembre. Un nouvel étui sécurisé interdira à un éventuel agresseur de dérober l'arme ou de l'utiliser contre son détenteur.

Des moyens de communication rénovés

2003 a vu l'achèvement du réseau de communications numériques protégées (Acropol) à Paris et la décision a été prise de généraliser, en trois ans, la couverture de l'ensemble des zones de police (2004-2006). En gendarmerie, c'est le projet Cassiopee qui a marqué l'exercice 2003. Il vise à doter chaque unité élémentaire d'un poste Internet permettant des échanges sécurisés entre les unités. Ces postes présentent l'avantage de décharger le réseau de communication de la gendarmerie Rubis.

Le renouvellement du parc immobilier

Le parc immobilier de la police nationale atteint plus de 3,5 millions de mètres carrés. Au cours de la période de programmation de la LOPSI, les surfaces mises en chantier seront portées de 45 000 m² à 100 000 m² par an. Les priorités inscrites dans la LOPSI, pour un montant de 75 millions d'euros, sont les suivantes :

RÉSEAUX

Le projet Cassiopee

Le projet Cassiopee a pour objectif de doter chaque unité élémentaire de gendarmerie d'un poste Internet. 6 100 postes ont ainsi été installés en 2003. Ils permettent l'accès aux réseaux Internet et Extranet « Gendcom » et l'utilisation d'une messagerie, à raison d'une boîte aux lettres par unité. Une formation est dispensée sur site, pour permettre la meilleure utilisation possible des nouvelles fonctionnalités, confortée de recommandations pour responsabiliser chaque personnel dans l'usage de la communication électronique. L'utilisation de ces nouveaux réseaux marque indéniablement une évolution dans les habitudes et modes de travail de la gendarmerie nationale.

ÉVÉNEMENT**Le sommet du G8 d'Évian**

Les 1^{er}, 2 et 3 juin 2003, le président de la République a accueilli à Évian vingt-sept chefs d'État à l'occasion du G8.

16 000 fonctionnaires et militaires ont été déployés sur le terrain.

Jamais un dispositif de sécurité n'avait atteint un tel niveau...

51 000

JOURNÉES DE FORMATION

ont été dispensées dans la police en 2003, soit 3,5 journées par agent en moyenne.

- ▶ - la rénovation du parc immobilier de la préfecture de police de Paris ;
- la rénovation et l'augmentation des capacités des écoles ;
- l'amélioration des conditions d'hébergement des CRS en Île-de-France ;
- la mise à niveau des crédits de maintenance immobilière.

Les opérations immobilières de la gendarmerie, au titre de la loi de finances initiale (soit 182 millions d'euros d'autorisations de programme), comprennent la livraison de 1 370 unités logements (logement nu et locaux de service), dont 720 au titre de l'État et 650 au titre des collectivités territoriales et investisseurs institutionnels. 1 294 unités seront également mises en chantier.

La modernisation du parc automobile

Grâce à la LOPSI, le budget consacré au renouvellement automobile a été porté de 46 millions d'euros en 2002 à 67 millions d'euros en 2003, soit une augmentation de 45 % et un accroissement du renouvellement d'environ 1 000 véhicules supplémentaires. En 2003, 5 014 véhicules ont été livrés aux forces de police.

En gendarmerie, le parc automobile d'environ 35 000 véhicules a commencé à bénéficier d'un important rajeunissement par la commande de 4 400 véhicules destinés à la gendarmerie mobile, au maintien de l'ordre, aux brigades et aux unités de police de la route.

2003 : Programmations de la LOPSI et équipement de la police nationale

5 695 élèves gardiens de la paix incorporés.

5 014 véhicules livrés.

120 124 gilets pare-balles à port dissimulé.

17 000 gilets pare-balles à port apparent.

15 000 pistolets Sig Sauer SP 2022 financés en 2003

et 26 000 en 2004.

4 hôtels de police,

1 direction départementale de renseignements généraux,

2 cantonnements de CRS,

2 commissariats de police,

2 bureaux de police, 1 stand de tir ont été livrés durant l'année.

25 opérations de réhabilitation ou d'extension de bâtiments.

De nouveaux uniformes

Dessinée en 1985 et jamais vraiment retouchée depuis, la tenue des policiers est désormais inadaptée à l'exercice d'un métier qui a beaucoup évolué. En 2003, une nouvelle tenue a été conçue pour répondre à deux impératifs opérationnels : être pratique et fonctionnelle. Désormais, le vestiaire des policiers comportera une même tenue de service général pour tous. Pensée pour s'adapter au port du gilet pare-balles, elle est ornée d'une Marianne tricolore.

Les dotations commenceront en 2004 et s'échelonneront sur trois années pour un coût total de 62 millions d'euros. Dans la même logique, la gendarmerie se dote d'une nouvelle tenue de service, adaptée à ses conditions spécifiques, conçue dans des tissus confortables et marquant l'identité forte de l'institution. La loi de programmation militaire a permis de réserver 49 millions d'euros pour ce programme, échelonné sur trois années, jusqu'en 2006.

DES EFFECTIFS RENFORCÉS

900 emplois de policiers actifs ont été créés en 2003, en application de la LOPSI, permettant de compenser une hausse rapide des départs en retraite. La hausse du niveau des effectifs opérationnels sera pleinement perceptible à l'issue des formations, au second semestre 2004.

Côté emplois administratifs, 912 agents ont été recrutés permettant ainsi à des policiers actifs d'être libérés de tâches administratives auxquelles ils ne sont pas formés et de retourner sur le terrain.

Pour la gendarmerie, la réalisation des objectifs définis par la LOPSI s'est traduite par l'arrivée de 1 200 personnels. 789 sont affectés à la sécurité de proximité, 89 renforcent les capacités d'investigation de la gendarmerie, 80 sont affectés à la lutte contre l'insécurité routière, 62 à la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée et 180 à des emplois administratifs (formation, contrôle...).

Des équipes mieux formées

Signe fort de la mobilisation de la police nationale et de la modernisation de ses méthodes de travail, le nombre de journées de formation continue dispensées a progressé de 24 % en 2003. L'objectif de porter le nombre de policiers qualifiés « officiers de police judiciaire » de 1 400 à 2 000 chaque année sera tenu dès 2004.

ÎLE-DE-FRANCE

Acropol contre les vols à main armée

En gendarmerie, l'année 2003 a été marquée par la mise en œuvre d'actions nouvelles visant à conforter son professionnalisme. Ainsi, 39 197 journées-formation ont été consacrées :

- à la formation initiale des officiers : interventions professionnelles (663 officiers) et langues étrangères (250 bénéficiaires) ;
- à la formation initiale des sous-officiers : accueil des victimes (à hauteur de 10 800 journées) et formation des formateurs à l'accueil (130 sous-officiers) ;
- à la formation de qualification à l'emploi : 10 116 journées au titre de l'intervention professionnelle, 4 040 journées pour la préparation des gradés à un emploi spécifique et 3 207 journées pour les stages des commandants de communautés de brigades ;
- à la formation à la police judiciaire (2 450 journées).

Un réseau de formation optimisé

L'appareil de formation a complètement intégré les priorités ministérielles fixées dès 2002 dans la LOPSI : accompagnement de la politique ambitieuse de recrutement, renforcement de la professionnalisation dans différents domaines (judiciaire, renseignement opérationnel, violences urbaines), formations communes police-gendarmerie, diffusion de la culture du résultat.

Comme en 2002, première année d'application de la LOPSI, le dispositif de formation initiale a tourné à plein régime, avec 71 élèves commissaires, 650 officiers, 5 700 gardiens de la paix et 3 558 adjoints de sécurité formés. ■

Le 15 octobre 2002, le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales confiait au préfet de police de Paris, préfet de la zone de défense, la responsabilité de renforcer la lutte contre les vols à main armée en région parisienne. Depuis le 7 janvier 2003, un dispositif régional de coordination renforcée est opérationnel. Son principe directeur : organiser les échanges d'information et de consignes entre les salles d'information et de commandement de la région parisienne sous un pilotage unique, celui de l'état-major de la direction de la police urbaine de proximité de Paris.

Le réseau Acropol constitue le support de ces signalements en temps réel en associant la salle d'information et de commandement de la préfecture de police, les salles de commandement

des sept directions départementales de sécurité publique et les quatre PC autoroutiers des compagnies républicaines de sécurité (CRS). Par ailleurs, des lignes téléphoniques spécialisées assurent les échanges avec les autres partenaires : la direction régionale de la police judiciaire, le service régional de police judiciaire de Versailles et les centres opérationnels des groupements départementaux de gendarmerie. Résultat : 1 250 appels généraux ont été passés sur cette fréquence. 149 véhicules volés ont ainsi été retrouvés et 102 personnes interpellées.

En 2004, l'objectif sera de compléter ce dispositif par la mise en place de plans préventifs d'interception dans les huit départements de la région parisienne.

LANGUEDOC-ROUSSILLON

X-Ville, territoire de simulation

Dans le cadre de la formation initiale des élèves gardiens de la paix et des élèves adjoints de sécurité, un territoire de simulation a été créé au sein de l'école nationale de police de Nîmes, sous la dénomination de « X-Ville ».

Une rue, avec des commerces, une école, un commissariat et des habitations, permet de faire évoluer les futurs policiers dans un environnement aussi proche que possible de la réalité urbaine. Des caméras et des micros équipent le site et transmettent dans des salles de cours les images des simulations effectuées par les élèves.

Les scénarios sont élaborés à partir de faits réels et des formateurs servent de figurants. À l'issue de l'exercice, l'action de police est analysée par une équipe composée de formateurs, de moniteurs en activités physiques et professionnelles et d'une psychologue. Ce site de formation a pour objectif de permettre aux policiers d'assurer, dès leur sortie d'école, l'ensemble de leurs missions avec professionnalisme et dans les meilleures conditions de sécurité.

L'école de police de Nîmes accueille, depuis 2003, un quartier urbain pour les simulations.





Défense et Une exigence



sécurité civiles au quotidien

Marquée par des crises de grande ampleur, l'année 2003 a exigé un engagement sans faille des sapeurs-pompiers sur différents terrains d'intervention. Mais l'année a également été mise à profit pour valoriser le statut et les missions des soldats du feu, développer de nouveaux outils pour la gestion des crises et renforcer les compétences en matière de défense civile.

Les incendies de l'été 2003 ont dévasté plus de 60 000 hectares dans le massif méditerranéen.

L'été 2003 restera comme une campagne exceptionnelle pour la sécurité civile. La mobilisation de l'ensemble de ses moyens, nationaux et locaux, a permis une lutte efficace contre le fléau, souvent d'origine criminelle.



UNE CAMPAGNE FEUX DE FORÊTS EXCEPTIONNELLE

Un contexte météo très difficile

Sécheresse sans précédent pour la région méditerranéenne, températures caniculaires, seuils de sécheresse extrêmes franchis dès la mi-juillet : à l'été 2003, toutes les conditions étaient réunies pour des feux d'une ampleur historique. Si le nombre de secteurs météorologiques classés en risques très sévères ou exceptionnels s'établit d'ordinaire aux alentours de 380 à la fin de l'été, les spécialistes en dénombraient plus de 1 500 l'été dernier.

Des moyens sans précédent

Ces conditions météorologiques extrêmes ont donc nécessité la mobilisation de moyens très importants. À titre préventif comme en phase opérationnelle, lorsque l'attaque initiale s'était avérée inopérante. Fin mai, la direction de la défense et de la sécurité civiles décide d'anticiper la mise en œuvre des moyens préventifs. C'est ainsi qu'au 1^{er} juin, d'importants moyens aériens et terrestres étaient déployés en Corse, plus de trois semaines avant le début habituel de la campagne. Au-delà des matériels, les hommes ont afflué de partout pour venir prêter main-forte aux sapeurs-

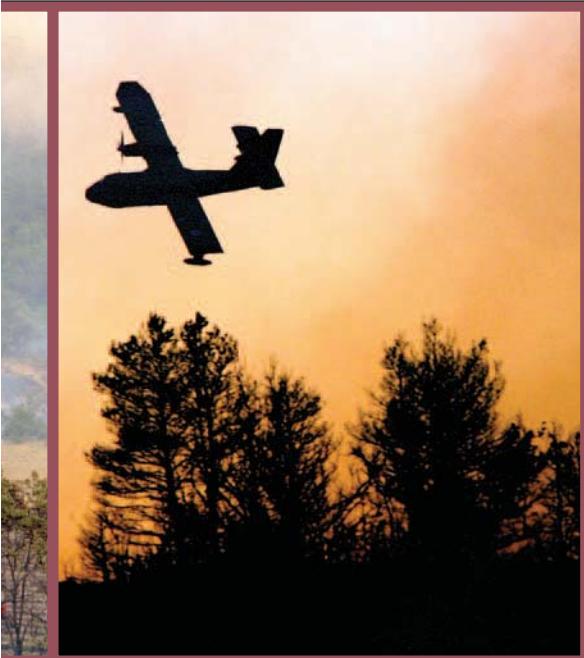
10 PERSONNES SONT DÉCÉDÉES dans les terribles incendies qui ont ravagé le sud de la France en 2003. Parmi les victimes, 4 sapeurs-pompiers. Par ailleurs, 74 000 hectares de végétation ont été dévastés par les flammes, et de nombreuses zones urbanisées ont été touchées.

pompiers locaux. Témoin, 820 des 2 000 feux enregistrés durant l'été ont été traités avec le concours de moyens nationaux.

Sur l'ensemble de la campagne, les 25 avions bombardiers d'eau de la sécurité civile ont effectué 9 000 heures de vol opérationnel, soit plus du double qu'en année moyenne. 5 000 tonnes de produit retardant ont été diffusées lors de ces vols pour valoriser l'apport des bombardiers d'eau et prolonger l'effet des largages. La flotte risquant de se trouver insuffisante dès la mi-août, le renforcement du suivi de la maintenance ainsi que la location d'un appareil au Canada ont été décidés en urgence.

Des renforts nationaux et internationaux

Les unités militaires de la sécurité civile sont intervenues sur 450 départs de feu. De son côté, le ministère de la Défense a largement mobilisé ses moyens comme le prévoit son protocole avec le ministère de l'Intérieur. 730 heures de vol d'hélicoptères de manœuvre pour transporter des commandos héliportés sur les feux difficiles d'accès, 770 heures de vol de surveillance, 1 300 missions de quadrillage du terrain, 500 hommes, 8 hélico-



ptères : l'engagement de l'armée a été à la hauteur de l'évènement. Au titre de la solidarité nationale, des colonnes de renfort feux de forêts de sapeurs-pompiers ont été également mobilisées très largement. Deux hélicoptères lourds bombardiers d'eau russes ont été mobilisés dans le cadre d'un accord de coopération internationale ainsi qu'une colonne de renforts de sapeurs-pompiers algériens dès le mois d'août et jusqu'à la fin de la période de risques. L'aide internationale a enfin été sollicitée ponctuellement : des Canadair italiens, espagnols et grecs, un hélicoptère lourd italien, trois Super-Puma allemands ont été engagés lors de feux importants.

Un lourd bilan

Malgré cette mobilisation exceptionnelle, le bilan est lourd. Les départements les plus touchés sont ceux de Haute-Corse (21 000 hectares), du Var (19 000), de Corse-du-Sud (6 500). Au total, durant l'été, 14 incendies ont touché plus de 1 000 hectares contre un seul en moyenne chaque été. 50 ont parcouru plus de 100 hectares contre une quinzaine en moyenne estivale. 90 % des feux ont parcouru moins de 5 hectares. Depuis l'instauration de la base de données statistiques Prométhée en 1973, de tels chiffres n'avaient jamais été atteints.

Des dizaines de constructions ont été touchées, le décès de dix personnes, dont quatre sapeurs-pompiers, et la centaine de sauveteurs blessés témoignent de l'intensité des feux.

Des leçons pour l'avenir

Pour tirer les enseignements des évènements de l'été, une mission conjointe des corps d'inspection des ministères de l'Intérieur, de l'Agriculture, de l'Écologie, de l'Équipement a été constituée. Sur le terrain, tous les partenaires ont conduit des retours d'expériences. Conclusions de ces analyses ? L'absence de « gros-porteurs » a empêché de systématiser les opérations de « guet aérien armé » qui, en période de risques élevés, sont indispensables pour traiter les départs de feu au stade initial. Le remplacement des Fokker par des appareils gros-porteurs constitue donc une priorité. Les procédures d'appel d'offre permettant d'acquérir deux appareils de ce type en 2005 seront prochainement conclues. En attendant, la location d'aéronefs bombardiers d'eau est planifiée pour l'été 2004.

Deuxième recommandation : les plans de prévention des risques incendies de forêts (PPRIF) doivent être privilégiés. Délimitant les zones concernées par le risque d'incendies de forêts, le plan fixe des règles d'urbanisme (le PPR étant annexé au plan local d'urbanisme), des règles de gestion, de construction et de renforcement de l'autodéfense des habitations (bassins, acquisition de motopompes à moteurs thermiques...) indispensables pour défendre efficacement les zones à risque. Dans le Var, un effort particulier a été réalisé dans ce domaine.

Dans l'avenir, il conviendra aussi de mieux veiller à la cohérence entre les stratégies de prévention et de surveillance et d'associer pleinement à la réflexion les services concernés par la gestion des droits d'occupation du sol.

Troisième constat : les feux en zone urbanisée ont souligné la mauvaise application des mesures de débroussaillage obligatoire qui incombent aux propriétaires de constructions et installations. Pour améliorer l'application de ces mesures, des dispositions législatives sont prévues par le projet de loi de modernisation de la sécurité civile. Elles permettront l'application par l'assureur de franchises supplémentaires en cas de dommage à un bien assuré s'il s'avère que le propriétaire ne s'est pas conformé aux obligations découlant du code forestier. Enfin, le projet de loi comporte des dispositions confortant le recours aux feux tactiques (« contre-feux »), dans un cadre planifié, sur décision du commandant des opérations de secours. ■

1 500

SAPEURS-POMPIERS

**venus de 69 départements
ont été engagés,
en situation extrême,
simultanément en zone Sud.
Leur apport a représenté
un volume
de 85 000 hommes/jours
au cours de l'été.**

ÉQUIPEMENT

Les moyens en bombardiers d'eau

La flotte de la direction de la défense et de la sécurité civiles compte 25 appareils dont 11 Canadair, 12 Tracker, 2 Fokker 27.

JUSTICE

La traque des auteurs d'incendie

Plus d'une centaine d'auteurs d'incendies ont été interpellés, dont certains à l'origine de sinistres particulièrement importants dans le Var ou les Bouches-du-Rhône. Les contacts pris par la préfecture de zone avec les parquets et la gendarmerie visent à rendre encore plus efficaces les mesures qui seront mises en œuvre l'été prochain dans le domaine de l'éclaircissement des causes de feu et de l'identification des auteurs d'incendie.

En 2003, le colonel Christian Pourny a conduit une mission dédiée à la sécurité des sapeurs-pompiers.



UN STATUT ET DES MISSIONS VALORISÉS

L'année 2003 a été placée sous le signe de la reconnaissance et de la valorisation du statut et des missions des sapeurs-pompiers. La concertation approfondie qui a accompagné la préparation du projet de loi de modernisation de la sécurité civile a permis également des avancées très significatives pour le monde des sapeurs-pompiers.

SÉCURITÉ CIVILE

Communication

Cérémonie d'hommage aux sapeurs-pompiers à l'Arc de Triomphe, journées des sapeurs-pompiers et des acteurs de la sécurité civile, stand du ministère au 110^e Congrès national des sapeurs-pompiers, campagnes de prévention contre les risques, etc. : le service de la communication du ministère apporte son appui à la direction de la défense et de la sécurité civiles.

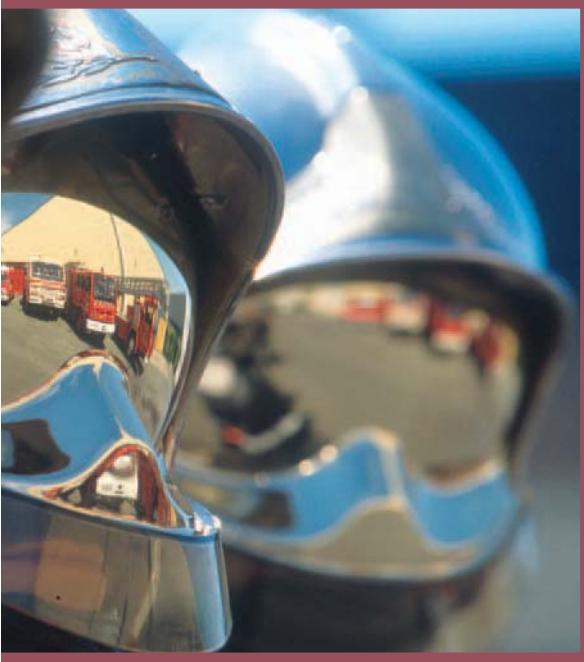
VOLONTAIRES : UNE PLACE RÉAFFIRMÉE

Les 200 000 sapeurs-pompiers volontaires occupent une place déterminante dans l'organisation des secours français. Si leur présence permet de mailler l'ensemble du territoire jusqu'aux villages les plus reculés, le nombre des engagements stagne et leur durée diminue. Une situation qui pourrait mettre en péril la capacité d'intervention de proximité des services de secours. C'est pourquoi, dès 2002, le ministre a confié une mission à Jean-Paul Fournier, maire de Nîmes. Objectif fixé : définir une politique de fidélisation et de développement du volontariat. Remis courant 2003, le rapport Fournier a inspiré le décret du 28 novembre 2003. Celui-ci prévoit des mesures fortes pour favoriser l'engagement et mieux promouvoir le volontariat : responsabilités mieux reconnues dans l'encadrement des services d'incendie et de secours, promotions de grade plus faciles, possibilité de devenir sapeur-pompier volontaire dès l'âge de 16 ans... Pour manifester concrètement la reconnaissance de la Nation aux sapeurs-pompiers volontaires,

la loi de finances rectificative pour 2003 a étendu à tous les vétérans volontaires la part variable de l'allocation de vétérance, jusque-là réservée aux volontaires partis après le 1^{er} janvier 1998. Dans le même sens, le projet de loi de modernisation de la sécurité civile propose une mesure importante et attendue depuis longtemps. Après vingt années d'engagement au service de la population, les sapeurs-pompiers volontaires bénéficieront d'un véritable avantage de retraite spécifique. Ce nouveau régime de retraite complémentaire, financé par les services départementaux d'incendie et de secours et par l'État, se substituera à l'actuelle allocation de vétérance (300 euros par an) pour permettre une pension revalorisée de manière substantielle pouvant atteindre 1 800 euros par an pour 35 ans d'engagement.

Reconnaitre la dangerosité de la mission : le « projet de fin de carrière »

Les sapeurs-pompiers professionnels souhaitent aujourd'hui que le caractère dangereux de la pro-



POITOU-CHARENTES

La sécurité des interventions : l'exemple des Deux-Sèvres

Dans les Deux-Sèvres, on cultive la culture de la sécurité.

Le système de management de la sécurité (SMS), nom de code du projet de sécurité qui mobilise l'ensemble des partenaires du service d'incendie et de secours, se fonde sur un constat simple.

Sur l'échelle de gravité des évènements, pour un accident majeur, on dénombre 10 accidents, 30 « presque accidents » et 600 incidents. Autrement dit, de nombreux évènements ne se transforment jamais en drames parce qu'ils ont été maîtrisés en amont. Ce sont donc les causes qui sont recherchées et analysées. Elles sont réparties en trois catégories : techniques, humaines, organisationnelles. Les causes techniques concernent les bâtiments, les équipements, les pratiques professionnelles des sapeurs-pompiers... Les facteurs humains sont principalement liés à une culture de la fatalité, à un sentiment d'immunité ou, *a contrario*, au sens du sacrifice

du sauveteur. Enfin, les différentes causes organisationnelles sont étudiées à tous les niveaux, de manière à n'exposer les pompiers qu'à des risques acceptables.

Résultat de ces analyses, entre 1998 et 2003, le nombre de jours d'arrêts dûs à un accident de travail des sapeurs-pompiers professionnels a été divisé par deux en intervention, par quatre lors des entraînements sportifs et par plus de 10 au casernement. Financièrement, ces progrès ont permis une économie de 95 000 euros en 2002 et 2003. Ce plus haut niveau de sécurité se traduit sur le montant des primes d'assurance, sur les coûts directs des sinistres (la sinistralité véhicules est passée de 102 630 euros en 1999 à 18 860 euros en 2003), mais aussi sur leurs coûts indirects (remplacement du personnel en arrêt...). Les enjeux sont également externes : moins d'accidents pour les pompiers volontaires, c'est aussi moins de difficultés de gestion du personnel pour les employeurs qui jouent plus facilement le jeu du volontariat.

profession soit reconnu dans leur régime de retraite. Comment nier la légitimité de cette demande lorsque plusieurs sapeurs-pompiers décèdent chaque année en service ?

Le projet de loi de modernisation de la sécurité civile, préparé en 2003, réforme le dispositif de congé pour difficulté opérationnelle (CDO) et introduit des modalités améliorées et diversifiées de fin de carrière pour les professionnels. Ainsi, à partir de 50 ans, le sapeur-pompier en difficulté opérationnelle pourra bénéficier d'une cessation anticipée d'activité tout en percevant un revenu de remplacement de 75 % de son revenu d'activité. Il pourra également exercer une activité privée en cumulant sans limite les revenus ainsi obtenus. Cette possibilité s'ajoute au reclassement déjà prévu pour difficulté opérationnelle (RDO) dans la fonction publique. Les sapeurs-pompiers admis à la cessation anticipée d'activité bénéficieront de la bonification du cinquième après 25 ans d'ancienneté, au lieu de 30. Ces sapeurs-pompiers, comme les policiers, bénéficient d'une retraite à 55 ans au plus tard. C'est pourquoi il était normal qu'ils soient traités de la même façon.

Les sapeurs-pompiers professionnels qui n'auraient ni proposition de reclassement dans une collectivité, ni possibilité d'accès à une nouvelle activité seront autorisés à cotiser pendant la cessation anticipée d'activité pour bénéficier des annuités correspondantes. ▶

BRETAGNE

La valorisation des acquis de l'expérience

Le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE), prévu par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, permet à toute personne engagée dans la vie active depuis au moins trois ans de valider les acquis de son expérience pour l'obtention, partielle ou totale, d'un titre, d'un diplôme ou d'un certificat de qualification professionnelle.

Cette validation des acquis vaut pour les sapeurs-pompiers volontaires dans le cadre de la mention complémentaire « sécurité civile et d'entreprise », diplôme créé en 2002 qui reconnaît les compétences acquises en matière de lutte contre l'incendie, de secours à personnes et de prévention des risques professionnels. C'est au travers de ce dispositif que le service d'incendie et de secours du Morbihan a décidé, en 2003, de valoriser la formation de ses sapeurs-pompiers volontaires et de donner une nouvelle impulsions

au développement du volontariat départemental.

Des réunions d'information ont ainsi permis d'aider près d'une centaine de sapeurs-pompiers volontaires à constituer leur dossier de demande de validation des acquis de l'expérience professionnelle. Ces inscriptions ont débouché, après une période de formation réalisée par l'Académie en partenariat avec le Greta, sur la validation de la quasi-totalité des postulants et l'obtention de la mention complémentaire « sécurité civile et d'entreprise ».

Cette expérience positive permet une reconnaissance attractive et motivante des formations de sapeurs-pompiers volontaires et une validation des acquis des agents dans leur sphère professionnelle.

Cette démarche devrait être reconduite en 2004 et étendue à d'autres services départementaux d'incendie et de secours.

DES PISTES NOUVELLES POUR LA SÉCURITÉ

► Les drames qui ont endeuillé les sapeurs-pompiers ont conduit le ministre à prendre à bras-le-corps la question de leur sécurité. Fin 2002, le colonel Christian Pourny était chargé d'une mission sur la sécurité en interventions. Ses travaux, menés en 2003, permettent de dégager une vision dynamique de la sécurité des sapeurs-pompiers :

- créer au sein de la sécurité civile un bureau « prévention enquêtes accidents » à l'instar de ce qui existe pour l'aviation ;
- créer un vivier des « officiers de sécurité » dans les services d'incendie et de secours ;
- rappeler les orientations indispensables en matière de sécurité routière (port de la ceinture, limitation de la vitesse, formation...) ;
- améliorer les moyens de communication opérationnelle ;
- faire évoluer les règles de balisage et de signalisation des accidents de la route pour éviter les sur-accidents ;
- conforter le rôle du commandant des opérations de secours et lui permettre de prendre dans l'urgence les mesures indispensables à la sécurité des personnes et des intervenants.

Ces orientations devraient être progressivement mises en œuvre dès l'année 2004. ■

Un an et demi après les attentats du 11 septembre 2001, l'année 2003 restera comme l'année de la montée en puissance des moyens de la défense civile. Trois chantiers majeurs ont ponctué l'année : la nouvelle planification des moyens, l'équipement des services d'intervention, une politique ambitieuse d'exercices.



2003 : LA DÉFENSE CIVILE MONTE EN PUISSANCE

Moderniser les plans de défense civile

Pour être performante, la défense civile suppose des plans actualisés tenant compte de l'évolution de la menace. D'où la mise à jour du plan Vigipirate, bien connu des Français mais devenu inadapté au contexte actuel. Le travail conduit par le ministère de l'Intérieur a ainsi permis l'adoption, par le Président de la République en mars 2003, du plan Vigipirate nouveau. Son organisation permet au gouvernement d'informer précisément les citoyens sur l'état de la menace. Grâce à son « code couleur », le plan Vigipirate est désormais lisible par le grand public. À chaque couleur est associée une batterie de mesures que les préfets mettent en œuvre localement. La famille « Pirate » compte d'autres plans d'intervention tout autant stratégiques, correspondant à des menaces qui relèvent du domaine nucléaire, radiologique, biologique ou chimique (plans Piratox, Biotox et Piratome), ou à d'autres formes de menaces (plans Pirate-Air, Pirate-Mer ou Piranet).

560
HEURES DE FORMATION
ont été dispensées
en 2003 par la première
école française
de défense civile
de Cambrai.

Un programme d'équipement sans précédent

L'attentat du 11 septembre 2001, même s'il ne relevait pas du domaine nucléaire, radiologique,



Deux à quatre exercices de défense civile sont réalisés chaque année. En 2003, deux exercices de bioterrorisme ont été organisés dans la zone Nord et à Paris.

biologique ou chimique (NRBC), a agi comme une prise de conscience. Devant l'insuffisance des moyens de défense permettant de faire face à ces menaces d'un type nouveau, le gouvernement a décidé d'un programme ambitieux de remise à niveau de l'équipement des services d'intervention. Au total, plus de 22 millions d'euros ont été débloqués en 2003 pour équiper les personnels de la sécurité civile (militaires des unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile) mais aussi ceux des services d'incendie et de secours des 14 principales agglomérations françaises. Les nouveaux équipements couvrent les trois fonctions essentielles de l'intervention en ambiance contaminée : la détection (matériels structurants, spectromètres de masse...) ; la protection (tenues de protection individuelles) ; la décontamination (modules de décontamination). Cette mise à niveau, qui sera complétée dans les prochaines années, permet d'ores et déjà de disposer dans tous les grands centres urbains des matériels indispensables de première intervention.

Une doctrine d'intervention unifiée

En 2002, le ministre de l'Intérieur annonçait la création d'une école de défense civile à Cambrai. Sa vocation première : constituer un centre interministériel, d'envergure nationale puis européenne, de lutte contre les effets du terrorisme NRBC. En 2003, le projet s'est concrétisé. Dès le mois d'octobre, 260 stagiaires étaient accueillis dans cette

école de défense civile. À l'image de la vocation interministérielle de ce pôle de défense civile, les stagiaires accueillis à Cambrai sont issus d'horizons divers : sapeurs-pompiers des services d'incendie et de secours, militaires de la sécurité civile ou de l'armée de terre, gendarmes, policiers... Mais la vocation de Cambrai est aussi de devenir un véritable laboratoire de la défense civile avec la création d'un centre de recherche et d'étude sur les doctrines et les modes d'intervention NRBC. L'effort est également concentré sur la définition d'une politique active d'exercices de défense civile. ■

VIGIPIRATE

Un plan en couleurs

Le nouveau plan Vigipirate qualifie la menace en fonction d'un code couleur simple.

Jaune : situation normale. Orange : état de vigilance particulier.

Rouge : menace précise.

Écarlate : menace imminente ou état de crise.

PRÉVENTION

L'exercice Piratox des Invalides

L'espace d'une nuit, la station du métro parisien « Invalides » ainsi que l'Esplanade ont été transformées en camp retranché. Pour tester le fonctionnement des chaînes opérationnelles face à un attentat chimique, un exercice Piratox a été conduit le 22 octobre 2003 par le Préfet de Police, préfet de la zone de défense de Paris.

Les sapeurs-pompiers de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) et des services départementaux de secours et d'incendie de la grande couronne parisienne, les moyens de la police nationale, de la gendarmerie, mais aussi des SAMU et de l'Assistance publique Hôpitaux de Paris, ont été engagés dans ce scénario pendant

une grande partie de la nuit. Plus de 50 figurants ont été mobilisés pour assurer le rôle des blessés et placer les équipes en situation de quasi-réalité. Cet exercice, d'une ampleur sans précédent, aura permis de tester en vraie grandeur la rapidité d'intervention des premiers secours, la capacité de mobilisation des services, l'efficacité des méthodes de détection, de protection et de décontamination en ambiance chimique, mais aussi la cohérence des états-majors et des moyens d'information et de décision du gouvernement, notamment à la préfecture de police et au centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC).

En 2003, la France a payé un lourd tribut à des inondations exceptionnelles. Grâce à la généralisation de la procédure de la vigilance météorologique, les pouvoirs publics disposent désormais d'outils efficaces de prévention et d'information du public qui permettent de limiter les pertes humaines et les dégâts matériels.



Opération d'évacuation des populations dans les régions frappées par les inondations.

INONDATIONS : DE NOUVEAUX MOYENS DE PRÉVENTION ET D'INFORMATION

Un épisode pluvieux exceptionnel

1^{er} décembre 2003 : les départements méditerranéens sont confrontés à des précipitations aux proportions très préoccupantes. La plupart des cours d'eau au sud de la Loire présentent des débits record. 3 décembre : le Rhône enregistre son niveau historique. Hauteur de précipitations, niveau des cours d'eau : tout indique la crue centennale. Dans les jours qui suivent, l'Ouest puis le Centre de la France

sont touchés à leur tour. Il faudra attendre environ une semaine avant le retour à des conditions climatiques normales.

Sept personnes ont perdu la vie dans ce drame. Plus de 30 000 personnes sont évacuées et mises en sécurité dans des hébergements d'urgence. Plusieurs milliers de foyers sont privés d'électricité et près de 30 000 lignes téléphoniques interrompues. Des centaines de routes, nationales, départementales ou communales sont coupées tandis que les axes autoroutiers Aix-Marseille et Lyon-Saint-Étienne ainsi que de nombreux ouvrages et infrastructures subissent des dommages sévères. Entreprises condamnées à interrompre leur activité, importants dégâts agricoles... : les perturbations sur la vie économique sont également considérables. Mais c'est dans le Gard, et surtout dans la commune d'Arles (Bouches-du-Rhône) que la situation est encore la plus critique après la rupture de certaines parties des digues du Petit-Rhône.

ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE Un effort exceptionnel

La décision du Premier ministre, dès le début des inondations de décembre 2003, de traiter en urgence les dossiers des communes sinistrées, dans le cadre de la procédure des catastrophes naturelles, a été mise en œuvre par la direction de la défense et de la sécurité civiles. Grâce à un travail exceptionnel des services techniques (Météo-France, directions régionales de l'environnement) et une mobilisation jour et nuit de la cellule « catnat » de la DDSC, la commission

interministérielle a ainsi traité, en moins de 15 jours, l'essentiel des dossiers dans de bonnes conditions de rigueur scientifique et administrative. Dès le 13 décembre, soit moins d'une semaine après la fin du sinistre, plus de 1 000 communes ont ainsi été reconnues en état de catastrophe naturelle par arrêté publié au Journal officiel. Près de 300 autres l'ont été le 20 décembre. Les demandes d'indemnisation auprès des assureurs ont ainsi pu être traitées dans des délais records.

Une forte mobilisation des moyens de secours

Aussitôt, la mobilisation des services de secours et des sapeurs-pompiers locaux s'organise. Au plus fort du sinistre, plus de 1 500 sapeurs-pompiers



1500

**GENDARMES
ET POLICIERS
ont assuré
la sécurisation
des sites les plus
sensibles touchés
par les inondations
du Sud-Est, tandis
que 1600 agents
de l'équipement
participaient aux
travaux de voirie.**

sont engagés simultanément sur les points d'intervention, dont plusieurs renforts venus des zones Sud-Est, Sud-Ouest et de l'Île-de-France. Très rapidement, les moyens nationaux de la sécurité civile sont venus leur prêter main-forte. Près de 300 militaires des unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile mais aussi plus de 500 autres militaires des trois armes sont engagés. Opérations de pompage, distribution d'eau potable à la population... : les établissements de soutien opérationnel et logistique (ESOL) de la direction de la défense et de la sécurité civiles sont mis à contribution. Six hélicoptères sont engagés sur des missions de reconnaissance et de sauvetage.

Mais à situation exceptionnelle, moyens exceptionnels. Pour faire face à cet épisode hors normes, la France fait également appel aux moyens européens. 850 sauveteurs de la protection civile allemande (THW), 10 Belges et 20 Italiens participent aux opérations de pompage jusqu'au début du mois de janvier 2004 aux côtés de personnels de la République tchèque.

À Asnières, au siège de la direction de défense et de la sécurité civiles, le centre opérationnel de gestion interministérielle de crises (COGIC), est activé. À titre préventif, des spécialistes ►

PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Une sous-préfecture au cœur de la tempête

Le réveil affiche 0 h 18 lorsque le colonel Pascal, commandant du groupement des sapeurs-pompiers Nord-Alpilles-Camargue, tire le sous-préfet d'Arles de son lit : « Monsieur le sous-préfet, les trémies des digues de la SNCF ont lâché. Il faut immédiatement essayer de les colmater, sinon des quartiers entiers de la ville d'Arles vont être submergés ». Une intervention héliportée est aussitôt décidée. Dès les premières lueurs de l'aube, des Pumas largueront des *big-bags*, ultime tentative pour enrayer l'hémorragie. Durant la nuit, les principaux responsables de la sécurité de l'arrondissement sont convoqués à la sous-préfecture. Tous avaient évidemment prévu que les quais d'Arles céderaient les premiers. Mais une catastrophe, par essence, ne se produit jamais là où on l'attend vraiment, même si les prophètes du lendemain sont légion. Comme une rupture sur le secteur situé en amont d'Arles n'était jamais intervenue, aucun expert n'est en mesure d'indiquer quels quartiers de la ville seront exactement touchés, quelle sera la hauteur des eaux, combien de temps durera le sinistre. D'un commun accord, le maire et le sous-préfet décident de ne pas déclencher une opération d'évacuation nocturne : l'affolement provoqué par des haut-parleurs invitant la population à fuir pouvait causer un nombre bien plus important de victimes qu'une lente montée des eaux. Des milliers de personnes convergeraient alors vers les arènes et le théâtre antique, les Romains ayant eu la sagesse de n'édifier aucune habitation en zone inondable. Mais la thrombose du trafic automobile et la paralysie des secours qui résulteraient d'un tel déferlement, rendraient, pour le coup, la situation incontrôlable. Lorsque, à bord de l'Alouette de la sécurité civile, le sous-préfet survole le lendemain les territoires submergés, le désastre est patent. Les lignes électriques ont empêché les hélicoptères de l'armée d'atteindre leurs cibles et c'est une véritable mer intérieure qui recouvre maintenant la campagne entre Arles, Tarascon, Boulbon et la vallée des Baux. Ça et là, émergent des arbres et quelques mas.

La zone industrielle d'Arles est noyée sous deux mètres d'eau.

Près de 12 000 personnes devront sans doute quitter leur domicile.

La prison pose un problème particulier dans la mesure où ses pensionnaires sont encerclés par les flots et ne peuvent déjà plus être ravitaillés. Il faut donc l'évacuer d'urgence par des moyens nautiques. Des barques conduites et surveillées par les agents cagoulés du GIPN extraîtront ainsi, un à un, les prisonniers de l'établissement (dont des membres du groupe Action Directe) sous les caméras et flashes de journalistes venus de toute l'Europe - une première dans l'histoire de la pénitentiaire en France.

Le poste de commandement opérationnel, activé jour et nuit à la sous-préfecture grâce au dévouement des agents, a dû traiter « au pied levé » les questions les plus hétéroclites : hébergement d'urgence des familles, réquisitions des entreprises pour les travaux immédiats de sécurité (les berges des canaux menaçant Arles risquaient aussi de s'effondrer), logement et nourriture des colonies étrangères venues prêter main-forte au SDIS (notamment les 850 pompiers allemands, avec leurs 200 camions), rotations des différents corps d'armée, recherche de lieux d'implantation pour des mobil-homes, commande de « kits de nettoyage », acheminement des moyens de pompage, mise en place de cellules d'appui psychologique, et même le prêt d'une paire de bottes au sous-préfet...

Arles aujourd'hui reprend son souffle, mais les cicatrices seront longues à effacer. Le coût du sinistre, pour le seul arrondissement, s'élève à 441 millions d'euros.



Mobilisation exceptionnelle lors des inondations d'Arles.

► des ministères de l'Écologie et du Développement durable, de l'Équipement, de la Santé et de la Défense renforcent les effectifs du COGIC pendant 72 heures. Un expert de Météo-France, un spécialiste des crues du ministère de l'Écologie, un expert de la direction générale de la santé pour les questions d'alimentation en eau et un représentant de l'état-major des armées pour les moyens militaires : tous les professionnels sont là. Passé le pic aigu de la crise, ils restent sous astreinte et sont susceptibles de rejoindre à tout moment le COGIC.

Les nouveaux outils de prévention et d'alerte

Si le phénomène pluvieux a été exceptionnel, ses conséquences humaines sont restées relativement limitées. Pourquoi ? En raison de l'engagement rapide des secours mais aussi de la généralisation des moyens d'alerte et de prévention.

La nouvelle vigilance météorologique, largement diffusée par Météo-France, les services des préfectures et les grands médias nationaux, est désormais entrée dans les moeurs. En amont de l'événement, elle permet de prendre les mesures nécessaires pour en limiter les effets. De fait, les services d'annonce des crues des directions de l'environnement, qui évolueront prochainement vers la prévision des crues, le nouveau service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (SCHAPI) contribuent à mieux pré-

parer les autorités à ce type d'événements. La mobilisation des communes s'améliore également.

En 2003, nombre d'entre elles, déjà meurtries par les inondations de septembre 2002, se sont dotées d'un plan communal de sauvegarde. La généralisation de ces plans, prévue dans le projet de loi de modernisation de la sécurité civile examiné par le Parlement en 2004, permettra à moyen terme de mieux organiser au niveau local la préparation de la population. La prévention gagne elle aussi du terrain grâce à la multiplication des plans de prévention des risques inondations qui limitent l'urbanisation dans les zones les plus sensibles aux crues.

Gérer l'après-crise

Mais les secours ne sont pas tout. Les pouvoirs publics ont également pour mission d'accompagner les victimes dans la phase de retour à la vie normale. C'est ainsi que dès les premiers jours de la crise, tous les services de l'État et des collectivités se sont mobilisés pour apporter une réponse concertée. D'importants crédits de secours d'extrême urgence, délégués aux préfets par la direction de la défense et de la sécurité civiles, ont permis de faire face aux besoins les plus urgents des familles sinistrées. La reconnaissance très rapide de l'état de catastrophe naturelle pour plus de 1 500 communes a permis également d'engager sans délai les procédures d'indemnisation pour les dommages aux biens. Grâce aux engagements pris par le gouvernement, les aides publiques destinées à couvrir les dommages aux infrastructures des collectivités ou des agriculteurs, les facilités offertes aux entreprises ou aux contribuables par les services du ministère de l'Économie et des Finances ont permis aux préfets d'apporter une réponse rapide et globale pour gérer l'après-crise. ■



Christian Frémont, préfet de région PACA, préfet des Bouches-du-Rhône à la cellule de crise de la sous-préfecture d'Arles.

GÉRER LES CRISES : DE NOUVEAUX OUTILS POUR L'URGENCE

Moderniser les outils de recueil de l'information, de gestion des opérations et des crises mais aussi de communication opérationnelle et de traitement des appels d'urgence dans le domaine de la défense et de la sécurité civiles est une nécessité partagée par tous les services concernés. Avec la mise en place de nouveaux outils, 2003 aura marqué une étape cruciale dans ce domaine.

Mieux traiter l'information

Canicule, inondations, feux de forêts... : les évènements 2003 ont montré la nécessité forte du recueil et de la mise en commun de l'information. Un outil moderne de traitement de l'information dans le cadre de la gestion des opérations et des crises est donc indispensable.

Parmi les différents systèmes actuellement en service, l'application Synergi (système numérique d'échange, de remontée et de gestion des informations) développée par la zone de défense Est, à la suite des tempêtes de 1999, répond à cet objectif. Elle permet notamment de :

- créer et gérer les modèles d'évènements, selon un cadre commun à tous les acteurs qui permet un recueil rapide des informations et leur partage ; permettre le partage de documents nécessaires à la gestion des opérations et des crises (plans de secours, modèles de documents,

informations sur divers risques tels que feux de forêts, météo, etc..) et la formation ;

- mettre en réseau un annuaire opérationnel, partagé et mis à jour par chaque service ;
- disposer de fiches -réflexes communes à l'ensemble des services concernés, accessibles en temps réel. Début 2003, l'application était implantée dans cinquante départements des zones de défense Est, Nord et Ouest. Largement ouverte aux services de l'État, elle s'avère d'une utilisation simple et efficace. C'est pourquoi sa généralisation à l'ensemble des préfectures a été engagée en novembre 2003.

Moderniser les outils de commandement

Conçu pour la police nationale, le réseau de communication opérationnel Acropol garantit des communications sécurisées en situation opération- ►

► nelle. Pour permettre aux services d'incendie et de secours de disposer d'un réseau de communication compatible avec celui de la police tout en l'adaptant à leurs besoins spécifiques, « l'acropolisation » des SDIS, opération d'investissement lourde, a été décidée et engagée par la direction des systèmes d'information et de communication. Dès 2003, une expérimentation a été lancée dans trois services départementaux : ceux de l'Eure-et-Loir, de la Seine-et-Marne et des Vosges.

Comme pour la police, Acropol facilitera la transmission de l'information et des directives de commandement. L'utilisation d'un même outil assurera une interopérabilité au niveau national, tant entre sapeurs-pompiers qu'avec l'ensemble des services publics en charge de l'urgence. Outil du futur, Acropol est un appui pour la sécurité des intervenants comme des personnes secourues.

Mieux traiter l'alerte

La généralisation d'un numéro unique d'appel en Europe, le 112, et sa diffusion rapide en France grâce au développement de la téléphonie mobile constituent autant de pas importants pour améliorer la rapidité d'intervention des secours et la sécurité de nos concitoyens. Mais elle nécessite aussi une organisation de l'ensemble des services concernés par les appels d'urgence pour assurer un traitement harmonisé des appels. C'est la raison pour laquelle le ministre a décidé en 2003 de lancer dans les Côtes-d'Armor une première plate-forme de réception des appels d'urgence associant outre les sapeurs pompiers et le SAMU, les forces de police et de gendarmerie.

D'ores et déjà, la réflexion s'engage sur la géolocalisation des appelants. Recommandée par la Commission européenne, cette fonction doit permettre d'identifier de manière automatique le lieu de l'appel et d'améliorer ainsi la qualité des interventions des services de secours, tout en luttant plus efficacement contre les appels polluants. ■

Du tremblement de terre de Boumerdès à celui de Bam, 2003 a été marquée par deux séismes majeurs pour lesquels les hommes de la sécurité civile française ont été mobilisés en quelques heures.

LA SÉCURITÉ CIVILE A L'ÉTRANGER

1 000
INTERVENTIONS
MÉDICALES
ont été réalisées
en 15 jours par l'équipe
détachée en mai 2003
à Boumerdès après
le séisme qui a ravagé
la zone.

Les hommes du sauvetage-déblaiement en Algérie

Le 21 mai 2003 à 18 h 44, un tremblement de terre de magnitude 6 sur l'échelle de Richter se produit à 80 kilomètres à l'est d'Alger. Les premières évaluations font état d'un terrible bilan : plus de 2 200 morts, 4 000 disparus et plus de 15 000 blessés. Aux premières heures du 22 mai, à la demande des autorités algériennes, le président de la République ordonne la projection sur le terrain de deux détachements d'intervention catastrophes aéroportés (DICA), des unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (UIISC) de Brignoles et Nogent-le-Rotrou.

Le jour même, en début d'après-midi, ces 120 sauveteurs professionnels de la sécurité civile française, placés sous le commandement opérationnel du colonel Thierry Attas, arrivent à Alger. Au pied de l'appareil, les ministres de l'Intérieur algérien et français. Sous la conduite du colonel Philippe Nardin, la France assure également la coordination des autres équipes de sauveteurs européens. Les recherches s'organisent. Les équipes françaises spécialisées dans le sauvetage-déblaiement, appuyées par quatre chiens, réussissent à localiser et à extraire huit personnes vivantes des décombres.





Les équipes françaises étaient à pied d'œuvre en Algérie et en Iran lors des séismes de 2003.

La rapidité du déploiement, la compétence reconnue des militaires de la sécurité civile a permis ce bilan exceptionnel, l'un des plus élevés de toutes les interventions françaises à l'étranger.

En complément, un détachement médical composé de 23 personnels, dont huit médecins, un pharmacien, six infirmiers et cinq logisticiens, s'installe à Boumerdès pour les premiers soins à la population.

Les moyens médicaux d'urgence à Bam

Le 26 décembre 2003, c'est au tour de l'Iran d'être dévasté par un séisme d'une magnitude de 6,3 sur l'échelle de Richter. Ici, le bilan est encore plus dramatique : 26 000 morts et 30 000 blessés, la cité historique de Bam presque entièrement détruite.

Dès la fin de la matinée, des contacts entre autorités françaises et iraniennes permettaient de définir la forme de l'aide française : il s'agit de l'envoi d'un hôpital de campagne. C'est la logistique de l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile basée à Brignoles ainsi que les moyens médicaux du service départemental d'incendie et de secours du Gard qui sont mobilisés pour conduire, sous le commandement du colonel Simonet du SDIS du Gard, le détachement jusqu'en Iran. La présence d'un médecin sapeur-pompier de Meurthe-et-Moselle parlant couramment le persan se révélera également très précieuse.

Opérationnel dès le 28 décembre, l'hôpital de campagne français sera, pendant plusieurs jours, la seule infrastructure opérationnelle pour une agglomération de plus de 100 000 habitants et le seul bloc opératoire en état de fonctionnement. Actif jusqu'au 7 janvier, il a réalisé pratiquement 500 consultations, 24 interventions chirurgicales, dont 6 accouchements et plusieurs centaines d'examens divers. Là encore, l'intervention de la France sera saluée par les autorités iraniennes. ■

INTERVENTION

Le SDIS du Gard et les interventions à l'étranger

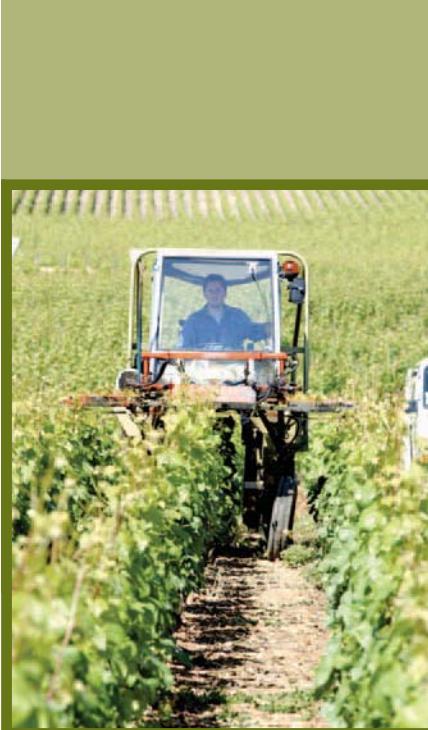
Depuis plusieurs années, le service départemental d'incendie et de secours du Gard a acquis une expérience importante dans les opérations de secours menées à l'étranger. L'ESCRIM (élément de sécurité civile rapide d'intervention médicalisée), armé conjointement par les sapeurs-pompiers du Gard et les militaires de l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile de Brignoles, est un véritable hôpital de campagne projetable dans des délais très brefs sur les situations d'urgence. Il dispose d'un plateau technique complet et modulaire. Les personnels

médicaux qui le servent (médecins infirmiers ou logisticiens) possèdent une grande expérience de l'intervention en situation d'urgence. Entièrement colisé, l'ESCRIM peut être acheminé par voie aérienne ou maritime et déployé sur le site en quelques heures. Dans le cas de l'intervention à Bam, l'ESCRIM a été opérationnel quelque 48 heures après le séisme. À l'occasion des deux grandes interventions de l'année 2003, le SDIS du Gard a ainsi largement contribué à l'effort de déploiement de la France.



Collectivités

L'année de la

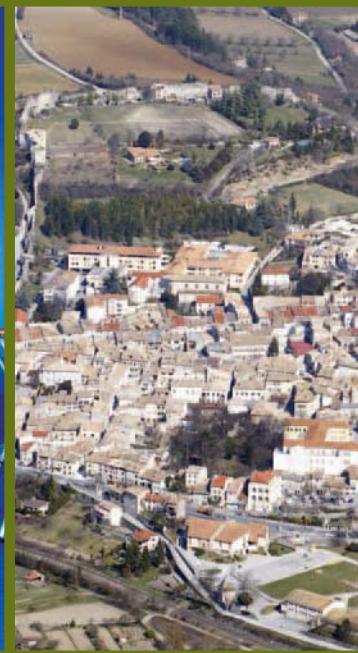


locales décentralisation

Dynamisme : c'est le mot clef de l'année 2003 pour la direction générale des collectivités locales (DGCL).

Dynamisme de la décentralisation tout d'abord, qui a franchi cette année un pas décisif dans le sens de l'approfondissement. Dynamisme des services ensuite, qui ont poursuivi la modernisation de leurs méthodes de travail.

Les Assises des libertés locales ont terminé leur Tour de France à Rouen. Les centaines de propositions qui s'y sont exprimées ont nourri le projet de loi sur la décentralisation.



2003 : UNE ANNÉE AU SERVICE DE LA DÉCENTRALISATION

Engagé en 2002, le vaste mouvement en faveur de la décentralisation s'est confirmé en 2003. Des textes fondamentaux ont été élaborés et adoptés après une large consultation des élus, des acteurs locaux et des administrations centrales.

3 000

PERSONNES

se sont rassemblées à Rouen le 28 février 2003 pour réaliser la synthèse des travaux menés dans l'ensemble des régions, dans le cadre des Assises des libertés locales d'octobre 2002 à janvier 2003. Le service de la communication a organisé ce rendez-vous sous l'autorité du ministre délégué aux Libertés locales : gestion des invitations, accueil, signalétique, visuels, logos et supports remis aux participants.

Lancées le 18 octobre 2002, les Assises des libertés locales ont fait étape dans les 26 régions de métropole et d'Outre-mer avant d'être conclues le 28 février 2003 à Rouen par le Premier ministre. 38 000 personnes, élus, fonctionnaires, membres de la société civile, ont participé, débattu et approfondi une foule de sujets dans le cadre des ateliers thématiques organisés par les préfectures, en lien avec la direction générale des collectivités locales (DGCL) et le service d'information et de relations publiques (SIRP), dans chaque département. Plus d'un demi-millier de propositions y ont été formulées. Concernant les politiques sociales, le logement et la santé, l'éducation et la formation, le développement économique et l'aménagement du territoire, les routes, l'environnement, la culture et les sports, toutes ces idées et suggestions ont alimenté la préparation des textes législatifs.

Des textes décisifs

Parallèlement à la consultation dans le cadre des Assises et aux séances de travail avec les associa-

tions représentatives des élus, la direction générale des collectivités locales a préparé plusieurs projets de loi tenant compte des attentes des élus et de la société : demande de proximité et garantie des droits fondamentaux, simplification des structures et des compétences, chef de file, droit à l'expérimentation, cohésion nationale et réforme de l'État. Ces principes fondateurs sont consacrés dans la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, relative à l'organisation décentralisée de la République. Adoptée par le Sénat le 4 décembre 2002, par l'Assemblée nationale le 11 décembre 2002, puis par le Congrès le 17 mars 2003, elle a été approuvée par le Conseil constitutionnel le 26 mars 2003.

Cette loi affirme toute la place des collectivités locales, y compris celle de la région, dans notre organisation institutionnelle. Elle les dote de garanties dans la mise en œuvre de leurs compétences et leur permet de soumettre certaines de leurs décisions aux citoyens par la voix du référendum. Pour compléter la loi constitutionnelle, la direction générale des collectivités locales a élaboré



TOUTES LES FORCES DE NOS TERRITOIRES !



Assises des libertés locales
synthèse nationale
28 février 2003



Éditions Géostratégie Photos: Getty Images/Trade - Albert Dagué, Vision

1 184

AMENDEMENTS

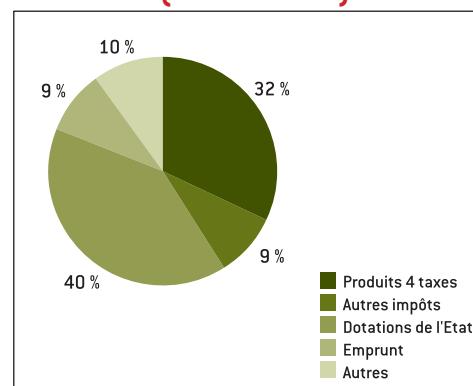
ont été déposés
par les sénateurs sur
le projet de loi relatif
aux responsabilités
locales. 500 ont été
finalement adoptés,
portant le texte
à 157 articles.

Résultat de nombreuses réunions interministérielles et d'arbitrages difficiles, le projet de loi a été présenté en Conseil des ministres du 1^{er} octobre 2003, puis déposé le jour même au Sénat. Il est entré en discussion publique le 28 octobre pour être adopté en première lecture le 15 novembre 2003. Il a été ensuite déposé à l'Assemblée nationale le 17 novembre.

La réforme des dotations de l'État

Près de 60 milliards d'euros : tel est le montant des concours financiers de l'État aux collectivités locales, soit plus de 40 % du total de leurs res- ►

RESSOURCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (HORS EPCI)



plusieurs textes d'application. Et en premier lieu, la loi organique relative au référendum local et la loi organique relative à l'expérimentation par les collectivités territoriales, toutes les deux en date du 1^{er} août 2003. Quant à la loi organique relative à l'autonomie financière des collectivités territoriales, elle a été adoptée par le Conseil des ministres du 22 octobre 2003. Son objet : préciser les conditions dans lesquelles sera mise en œuvre la nouvelle règle prévoyant que les recettes fiscales et autres ressources propres des collectivités territoriales représentent, pour chaque catégorie de collectivité, une part déterminante de l'ensemble de leurs ressources.

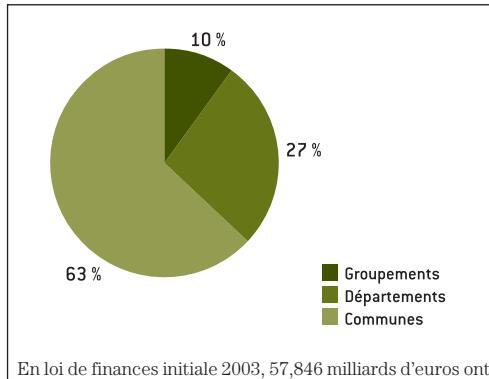
Les mesures concrètes sont présentées dans le projet de loi relatif aux responsabilités locales. Ses 126 articles abordent des champs de compétences très variés, le transfert des personnels et les moyens financiers nécessaires. Le projet énumère, domaine par domaine, l'ensemble des compétences qui seront transférées par l'État aux collectivités territoriales en distinguant ce qui revient aux régions, aux départements, aux communes et à leurs groupements.

Ces transferts, qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2005, seront intégralement compensés par les transferts de moyens financiers et de personnels correspondants. En clair, 11 à 13 milliards d'euros et 130 000 agents environ devraient bénéficier aux collectivités territoriales pour la mise en œuvre de la décentralisation.

31 424

COMMUNES
étaient organisées
en intercommunalité
au 31 décembre 2003,
soit 6 % de plus
qu'au 31 janvier 2002.
Ces 2 461 EPCI regroupent
51 millions d'habitants,
soit 82 % de la population
(+9 points par rapport
à 2002).

RÉPARTITION DE LA DGF PAR COLLECTIVITÉS EN 2003



En loi de finances initiale 2003, 57,846 milliards d'euros ont été versés aux collectivités locales, soit une augmentation de 3,3 % par rapport à 2002 :

- 20,702 en dotations et subventions de fonctionnement
- 6,257 en dotations et subventions d'équipement
- 8,690 en financement des transferts de compétence
- 22,197 en compensation d'exonération et de dégrèvement législatifs

► sources. Le calcul et l'attribution de cet ensemble financier majeur dans les relations entre l'État et les collectivités locales constituent une activité centrale pour la direction générale des collectivités locales.

La complexité et le relatif essoufflement des dispositifs actuels ont toutefois conduit à engager une réforme des dotations de l'État à travers les réflexions d'un groupe de travail, émanation du Comité des finances locales, animé par les bureaux de la direction.

Aussi, parallèlement aux répartitions effectuées au titre de 2003, des séances de travail ont débouché sur un projet de réforme des dotations de l'État en deux étapes.

Première étape : une refonte de l'architecture des dotations. Objectif : rendre les dispositifs plus simples, plus lisibles et accroître les flux annuels alimentant la péréquation.

Cette nouvelle présentation a été intégrée dans les travaux préparatoires à la loi de finances 2004 et a été adoptée dans le cadre de ce texte en fin d'année 2003. Ainsi, la direction a-t-elle été amenée à revoir ses modalités d'attributions des différentes dotations aux collectivités territoriales dès le 1^{er} janvier 2004.

Deuxième étape de la réforme, dont les travaux ont été engagés en septembre 2003 : la modification des règles internes de répartition des dotations, afin de renforcer, notamment, l'intensité péréquatrice des dotations.

Adapter la fonction publique territoriale

Relancer la décentralisation sans rénover la fonction publique territoriale n'aurait pas eu de sens. C'est pourquoi la direction générale des collectivités locales a élaboré des propositions pour un meilleur emploi des compétences des fonctionnaires de la fonction publique territoriale.

Les axes de la réforme de l'ensemble des trois fonctions publiques répondent à quatre exigences principales : mieux gérer les compétences, mieux reconnaître le mérite et les résultats, simplifier et promouvoir l'exercice des responsabilités de gestion des ressources humaines, renouveler profondément le dialogue social.

Au total, il s'agit ainsi de conforter l'attractivité de la fonction publique territoriale en renforçant la gestion des compétences et des carrières, mais aussi d'améliorer sa lisibilité en corrigeant la trop grande dispersion des responsabilités de gestion. Les premières orientations de la réforme ont été annoncées dès octobre 2002 devant le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale. Elles ont fait l'objet en 2003, d'une concertation approfondie, avec les élus et les syndicats de fonctionnaires. Le projet de loi a été déposé au printemps 2004 au Parlement.

Les dispositions nouvelles concernent les conditions de recrutement, les modalités de formation, la reconnaissance des acquis, la mobilité, le déroulement des carrières, la clarification du rôle des institutions de la fonction publique territoriale, la maîtrise des coûts. Autant de dispositions qui ont nourri les nombreux débats organisés au sein des organismes institutionnels (Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, Conseil national de la fonction publique territoriale, Union nationale des centres de gestion) ou dans le cadre du dialogue social.

En parallèle de ce projet de loi, la direction générale des collectivités locales a préparé de nombreux textes relatifs à l'application de la loi Démocratie de proximité du 27 février 2002, concernant le statut de l'élu, ainsi que d'autres dispositions réglementaires régissant les cadres d'emplois.

C'est ainsi que 35 projets de décrets et d'arrêtés ont été examinés dans les 33 formations spécialisées et dans les 7 réunions plénières du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale.



Salon des maires 2003 : le ministère de l'Intérieur, un partenaire incontournable des élus.

L'intercommunalité achevée

En liaison avec les textes favorisant la décentralisation, l'intercommunalité poursuit sa progression. Elle assure désormais une couverture presque totale du territoire. Les progrès de l'intercommunalité se sont ainsi concrétisés en 2003 par la création de 101 nouveaux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. 1 484 nouvelles communes entrent ainsi dans un groupement. Plusieurs régions approchent de la couverture totale : Pays-de-la-Loire (98,2 % des communes), Haute-Normandie (98,2 %), Basse-Normandie (97,2 %), Nord-Pas-de-Calais (99 %). La région Rhône-Alpes compte le plus grand nombre d'EPCI à fiscalité propre (219), réunissant plus de 5 millions d'habitants. La Corse en compte le moins (15), pour 38 % des communes et 185 000 habitants. L'Île-de-France en compte 79 pour 3,5 millions d'habitants. Avec 53 % des communes et 37 % de la population (Paris avec ses deux millions d'habitants n'est pas en intercommunalité) contre respectivement 33 % et 24 % en 2002, l'Île-de-France a donc rattrapé une partie de son retard.

Le nombre de communautés urbaines (14) reste inchangé, regroupant 355 communes et 6,2 millions d'habitants. S'agissant des communautés d'agglomération, 12 nouvelles ont vu le jour en 2003, dont 7 sont issues de la transformation d'EPCI pré-existants. Cinq concernent l'Île-de-France. Compte tenu des seuils de population requis et de la dyna-

mique propre à cette forme intégrée de coopération, cette progression parachève la structuration du paysage intercommunal. 91 nouvelles communautés de communes ont été constituées, portant leur nombre total à 2 286, regroupant 28 403 communes et 24,5 millions d'habitants. 96 nouveaux EPCI ont opté pour la taxe professionnelle unique (TPU) en 2003, portant leur nombre à 1 028 EPCI. Ils regroupent 38 millions d'habitants, soit les trois quarts de la population en intercommunalité. La possibilité offerte dans le projet de loi relatif aux responsabilités locales aux EPCI de fusionner, ou à des syndicats de communes de se transformer en EPCI, donnera une impulsion décisive à un double mouvement de diffusion territoriale et d'approfondissement qualitatif de l'intercommunalité. De même, les dispositions relatives à l'assouplissement des règles de fonctionnement des EPCI relatives, notamment, aux services communs ou à la définition de l'intérêt communautaire, renforceront l'efficacité opérationnelle des intercommunalités et faciliteront les relations entre communes et EPCI. Les relations financières entre groupements et communes seront également assouplies par ce texte.

ÉVÉNEMENT

Le salon des maires

En 2003, le service de la communication a organisé, conjointement avec la gendarmerie nationale, la participation du ministère de l'Intérieur au salon des maires. L'occasion de présenter, au travers de différents documents, les principales actions et réformes de l'année : projet de loi sur les responsabilités locales, pouvoirs des maires tels qu'ils découlent de la loi sur la sécurité intérieure...

Le grand chantier de la décentralisation n'a pas empêché la direction générale des collectivités locales de mener de front un effort soutenu en matière de modernisation de ses services et de ses procédures



2003 : UNE ANNÉE POUR MODERNISER LES SERVICES

RAPPORT

Contrôles de légalité et budgétaire

Les contrôles de légalité et budgétaire sont d'indispensables corollaires de la décentralisation, réclamés à ce titre par les élus: telle est la conclusion d'un audit réalisé par les inspections générales des ministères concernés. Le rapport préconise cependant de recentrer les contrôles sur les actes les plus importants (art. 98 du projet de loi sur les responsabilités locales), de perfectionner outils et méthodes, et de renforcer l'appui de l'administration centrale à l'expertise locale.

Le pôle interrégional d'appui au contrôle de légalité

Opérationnel depuis octobre 2002, le pôle interrégional d'appui au contrôle de légalité de Lyon a trouvé en 2003 son rythme de croisière. Poste avancé de la direction générale des collectivités locales implanté au plus près des préfectures, le pôle est devenu l'interlocuteur privilégié en matière d'assistance juridique des 20 préfectures de Rhône-Alpes, Franche-Comté, Bourgogne et Auvergne. 749 demandes d'analyse sont parvenues au pôle interrégional au cours de l'année 2003 (lire encadré p. 47). Toutes ont trouvé une réponse dans des délais d'instruction qui s'élèvent en moyenne à 9,5 jours.

L'aide au contrôle de légalité dématérialisé

Afin de faciliter le travail de contrôle de légalité, l'administration centrale a prévu, en liaison avec les préfectures, de mettre en place une procédure sécurisée de télétransmission des actes des collectivités locales.

À partir des travaux menés sur des sites expérimentaux dès 2001 et des greffes électroniques installés dans quelques préfectures, la direction

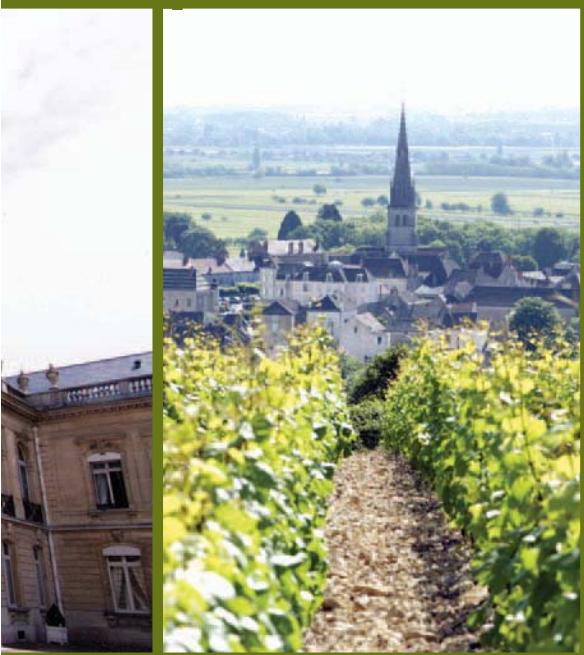
générale des collectivités locales, la direction générale de l'administration et la direction des systèmes d'information et de communication ont défini une application de réception et de suivi baptisée Actes.

Tâches assignées à cet outil :

- réceptionner et enregistrer les actes, répertoriés par types et matières d'actes, avant de délivrer un accusé de réception,
- faciliter le repérage des actes incomplets,
- organiser le suivi des actes identifiés comme illégaux,
- disposer d'une « alerte délais »,
- offrir des moteurs de recherche,
- comparer un module statistique pour faciliter l'élaboration du rapport annuel au Parlement sur le contrôle de légalité.

Au-delà du tri et de la qualification des actes, la version définitive d'Actes assurera le suivi de toutes les phases de contrôle, contentieux inclus.

Cette application, soumise à l'approbation des associations d'élus, en particulier de l'association des maires de France et de l'association des départements de France, a reçu leur accord, après mise en place d'une base d'échange, définie au cours de l'année 2003, entre la sphère État et la sphère collectivités locales. Mise en œuvre depuis fin



La direction générale des collectivités locales se dote d'outils pour soutenir le travail des préfectures.

2003 dans les Yvelines, l'application sera déployée progressivement en 2004, avant d'être généralisée en 2005.

L'aide au contrôle budgétaire

En 2003, la direction générale des collectivités locales a engagé un partenariat avec la direction générale de la comptabilité publique autour du logiciel Helios, logiciel d'échanges informatisés de données entre les ordonnateurs locaux et les comptables publics.

Outil de contrôle automatisé mis à disposition des préfectures, Hélios évitera les saisines multiples, détectera les anomalies les plus flagrantes et donnera une capacité de traitement d'un nombre important de budgets. Des expériences seront pratiquées à compter de 2004 pour une application en 2007.

Le projet « portail et système d'information »

La direction générale des collectivités locales a mené tout au long de 2003 son projet « portail et système d'information », le PSI.

Le cahier des charges établi en 2002 a fait l'objet d'un appel d'offres en début d'année 2003. Un travail intensif avec les entreprises a été réalisé en 2003 pour finaliser le produit. Le 11 décembre, tous les agents de la direction, réunis à Nélaton, ont assisté à une présentation de l'opération. Ce projet innovant poursuit un triple objectif.

Un, la capitalisation et la mutualisation sur support électronique de la production et des connaissances de la direction. Deux, l'amélioration de la capacité de travail en commun et de la traçabilité des documents. Trois, la réponse aux sollicitations externes (préfectures, collectivités locales).

La direction va ainsi créer son propre service Intranet qui permettra à tous les agents de travailler sur réseau, en flux continu et sous procédure collaborative. La production de la direction viendra alimenter une base de données destinée à être accessible rapidement aux préfectures et sous-préfectures. Une partie de cette base documentaire sera également ouverte, par la suite, sur Internet.

Après une période de formation qui concerne tous les agents de la direction, l'application sera installée et opérationnelle au cours du premier semestre 2004. À terme, le PSI, aujourd'hui projet-pilote, se diffusera dans l'ensemble du ministère sous la maîtrise d'œuvre de la direction des systèmes d'information et de communication.

Les questions traitées par le pôle d'appui

Matière	
Action sociale	1,2 %
Agents publics	18,3 %
Domanialité	4,9 %
Budget et finances	7,7 %
Commande publique	15,2 %
Institutions locales	7,4 %
Intercommunalité	24,9 %
Interventions économiques	4,3 %
Police	3,8 %
Services publics locaux	5,6 %
Urbanisme	6,1 %
Origine	
Préfectures	67,8 %
Sous-préfectures	29,9 %
Autres	2,3 %
Type	
Conseil	79,1 %
Contrôle	20,4 %
Divers	0,5 %

DOCUMENTATION

Informer

Mieux communiquer et diffuser ses compétences a constitué l'une des priorités de la direction générale en 2003. Sollicitée pour son expérience en matière de décentralisation, la direction a ainsi accueilli 326 visiteurs et 54 délégations étrangères en 2003. La direction générale conduit également des missions à l'étranger sur ses propres programmes ou en qualité d'experte : 6 missions réunissant 18 fonctionnaires ont été menées en 2003.

Le service de documentation de la direction est également très sollicité. En 2003, il a répondu à 260 demandes externes et 308 demandes internes de dossiers. Par ailleurs, 25 000 internautes en moyenne chaque mois consultent la documentation électronique

et la newsletter mises en ligne sur le site Internet de la direction. La direction continue d'éditer des guides statistiques et financiers annuels, des guides pratiques synthétiques destinés aux élus, ainsi que des précis relatifs à un domaine juridique entrant dans le champ de ses compétences. En 2003, 19 ouvrages ont été réalisés par ses services et diffusés à 150 000 exemplaires (hors périodiques). Elle réalise et diffuse également les rapports demandés par le législateur et notamment le rapport annuel sur le contrôle *a posteriori* des actes des collectivités locales. Enfin, elle diffuse les rapports établis par l'Observatoire des finances locales (OFL), le Conseil national de la formation des élus locaux (CNFEL) et la commission de déontologie.



Libertés et affaires Une année



publiques juridiques créative

En 2003, les juristes de la direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ) ont placé leur expertise au service de plusieurs projets innovants. Réforme du droit de l'immigration et de l'asile, conception d'un nouveau système d'immatriculation des véhicules, moyens juridiques renforcés dans la lutte contre la délinquance routière : les réformes engagées modifient en profondeur le paysage juridique français.

Lutter contre l'immigration clandestine tout en assurant une meilleure intégration des étrangers, tels sont les objectifs de la nouvelle loi sur l'immigration.



IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE : LES ÉVOLUTIONS

En 2003, la direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ) a piloté pour le ministère de l'Intérieur la préparation de deux projets de loi sur l'immigration et l'asile appelés à modifier en profondeur notre droit interne.

53

C'EST LE NOMBRE
DE RÉUNIONS
INTERMINISTÉRIELLES
organisées par les services
du Premier ministre
auxquelles la direction
des libertés publiques
et des affaires juridiques
a participé pour préparer
le projet de loi relatif
à l'asile.

SIMPLIFICATION

Conjoint

Le conjoint d'un cadre supérieur désireux de travailler ne se verra plus opposer la situation de l'emploi dès lors qu'il dispose d'un revenu supérieur à 2000 euros : telle est la simplification introduite par les textes en 2003.

Il aura fallu une année de travaux préparatoires à la direction des libertés publiques et des affaires juridiques pour élaborer la loi relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité. Adoptée le 26 novembre 2003, elle modifie l'ordonnance du 2 novembre 1945 qui réglementait le domaine. Fruit d'une contribution active des préfectures et des services de police, résultat d'une concertation interministérielle étroite avec cinq ministères*, la rédaction de ce projet de loi a été guidée par trois objectifs. Tout d'abord, lutter contre l'immigration clandestine. Ensuite, garantir une meilleure intégration des étrangers. Enfin, réformer le système dit de la « double peine ».

Un socle juridique équilibré

Au total, la loi relative à la maîtrise de l'immigration constitue un socle juridique équilibré. Si elle confère au niveau local une responsabilité accrue dans la lutte contre l'immigration irrégulière, elle fait aussi de l'intégration le pivot du droit au séjour de longue durée. De même, si elle renforce le rôle des maires en matière de regroupement familial,

elle rend plus exigeantes les conditions d'accès à la nationalité française par le mariage et donne aux maires des moyens renforcés pour lutter contre les unions de complaisance. La loi a également réformé en profondeur les régimes de l'expulsion administrative et de l'interdiction judiciaire du territoire. Ainsi, il existe désormais un régime de protections quasi absolues qui met à l'abri de telles mesures les ressortissants étrangers lorsque ceux-ci peuvent justifier d'attachments personnelles et familiales d'une particulière intensité sur notre territoire.

La réforme du droit d'asile

C'est également en 2003 que la réforme du droit d'asile, portée par le ministère des Affaires étrangères, a été mise en chantier. Compte tenu des enjeux pour le ministère de l'Intérieur, la direction des libertés publiques et des affaires juridiques s'est très étroitement associée aux travaux pour définir le contenu et l'organisation des nouvelles procédures.

Réformant la loi du 25 juillet 1952, la loi du 10 décembre 2003 relative au droit d'asile confie



ÎLE-DE-FRANCE

Des experts du droit des étrangers à Roissy

Pour réduire les délais d'instruction des demandes et ne pas laisser la pression des demandeurs d'asile augmenter sans fin, les spécialistes de la direction des libertés publiques et des affaires juridiques se sont installés au cœur de la plate-forme aéroportuaire de Roissy.

Rôle de cette antenne de proximité : instruire, après consultation des services du ministère des Affaires étrangères, les demandes d'admission sur le territoire au titre de l'asile présentées par les étrangers dépourvus des titres et documents leur permettant d'accéder régulièrement au territoire. L'entrée sur le territoire des étrangers est autorisée lorsqu'il apparaît que leur demande d'asile n'est pas manifestement infondée. L'antenne de la DLPAJ traite ainsi 80% des demandes d'asile présentées à la frontière dans les quatre jours.

En 2003, 5 900 demandes d'asile ont été enregistrées contre 7 800 demandes en 2002, soit une baisse

de 24,1%. 4 068 demandeurs ont été admis sur le territoire au cours de l'année 2003, soit un taux d'admission de 68,8%, contre 75,2% en 2002. Au cours de l'année, la direction a également élaboré une convention, signée entre le ministre et la Croix Rouge, afin d'améliorer la prise en charge humanitaire des personnes maintenues en zone d'attente. Un décret signé en septembre 2003 prévoit l'accompagnement des mineurs isolés par des administrateurs ad hoc. En relation avec le ministère des affaires sociales, la couverture sanitaire de la zone d'attente de Roissy a été améliorée. Au total, le dispositif a fait ses preuves. Il réduit le nombre de candidats à l'asile ne disposant d'aucune chance d'aboutir tout en assurant un accueil plus efficace aux étrangers.

80 % des demandes d'asile sont traitées sous 4 jours par l'antenne installée à Roissy.



désormais à l'OFPRA une compétence unique en matière d'asile. Elle met fin à la procédure d'asile territorial et introduit une nouvelle forme de protection, la protection subsidiaire, dont bénéficient les personnes prouvant qu'elles sont menacées de mort dans leur pays ou de traitement contraire à la convention européenne des droits de l'homme (article 3). Elle introduit également la notion « d'asile interne » et le concept de « pays d'origine sûr ». Son objectif : raccourcir les délais d'instruction des dossiers d'asile pour éviter la multiplication de situations inhumaines dans lesquelles se trouvent placés les demandeurs d'asile lorsqu'ils attendent des mois, voire des années, l'examen de leur dossier. Moyens d'y parvenir : rationaliser les procédures et les recentrer sur l'OFPRA.

Afin de préparer dans de bonnes conditions le transfert des compétences exercées par le ministère de l'Intérieur dans le domaine de l'asile territorial, la direction des libertés publiques et des affaires juridiques a mis en place avec le ministère des Affaires étrangères une plate-forme destinée au traitement des demandes d'asile et au conseil aux préfectures.

Tandis que cette refonte du droit d'asile mobilisait ses spécialistes juridiques, la direction est restée en charge jusqu'à fin 2003 du traitement des ►

* Le ministère de la Justice, le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (douanes), le ministère des Affaires étrangères, le ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

COOPÉRATION

Une forte activité internationale

Participation à l'élaboration d'une quinzaine de directives, à des groupes de travail de l'Union européenne, négociations internationales sur la biométrie dans les titres de voyage, notamment

dans le cadre de l'OACI ou du G8, conclusion d'accords de réadmission avec différentes administrations étrangères : la direction des libertés publiques et des affaires juridiques a une forte composante internationale.



Les ressortissants de l'Union européenne et de la Suisse sont désormais dispensés de titre de séjour.

PUBLICATION

Rapport au Parlement

Le service de la communication a édité en 2003 le cinquième rapport au Parlement relatif aux titres de séjour des étrangers en France en 2002. Cette publication présente le nombre de titres délivrés en distinguant les catégories de titres et les nationalités des bénéficiaires.

► dossiers individuels de demandes d'asile territorial. Ces demandes, dont le nombre est en constante augmentation depuis 1998, ont explosé, le nombre de dossiers traités passant de 18 684 en 2002 à plus de 34 000 en 2003.

Simplifier pour mieux accueillir

Plusieurs dispositions introduites par la loi du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité répondent à l'objectif d'attractivité du territoire fixé par le Premier ministre en juin 2003 à la Baule. Ainsi, les ressortissants communautaires et Suisses ne sont plus obligés de détenir un titre

de séjour. Pour entrer en France, un simple document d'identité suffit. Ce régime privilégié bénéficiera aux ressortissants des dix nouveaux États membres qui intègrent l'Union au 1^{er} mai 2004 à l'exception de ceux qui souhaitent exercer une activité professionnelle pour lesquels la détention d'un titre de séjour demeure requise dans un souci de protection du marché de l'emploi.

Par ailleurs, deux mesures ont été introduites par la loi afin de limiter les déplacements en préfecture de tous les étrangers devant renouveler leur titre de séjour. Lorsque la carte de résident arrive à expiration, elle bénéficie d'une prorogation de trois mois, avec maintien des droits au séjour et au travail, le temps de conduire l'instruction de la demande de renouvellement.

De même, les titres de séjour temporaire des cadres de haut niveau et des chercheurs peuvent être renouvelés pour une durée de quatre ans. À l'issue de cette période, les intéressés peuvent solliciter directement une carte de résident (article 14 nouveau de l'ordonnance).

L'accueil des étudiants étrangers est également amélioré par la loi du 26 novembre 2003 : le Préfet peut désormais déroger à l'obligation de présentation préalable du visa de long séjour pour les étudiants et les mineurs scolarisés depuis l'âge de seize ans. Le décret du 30 juin 1946, actuellement en cours de modification, précisera les conditions dans lesquelles cette dispense de visa peut intervenir. Des « dépôts groupés » de demande de titre de séjour au sein des universités sont aussi prévus pour permettre aux étudiants de ne se déplacer qu'une seule fois en préfecture.

Du côté des cadres étrangers enfin, deux circulaires conjointes du ministère de l'Intérieur, des Affaires sociales et des Affaires étrangères simplifient la procédure de délivrance des autorisations de travail et de séjour. Pour les cadres dirigeants de haut niveau (rémunération mensuelle égale ou supérieure à 5 000 euros bruts) qui bénéficient de la mesure, l'OMI devient le « guichet unique », à charge pour elle d'assurer l'interface entre les différentes administrations (DDTEFP, Consulat, préfectures). Les cadres pourront travailler et disposer de leur titre de séjour dans les 48 heures après leur arrivée. ■

GESTION

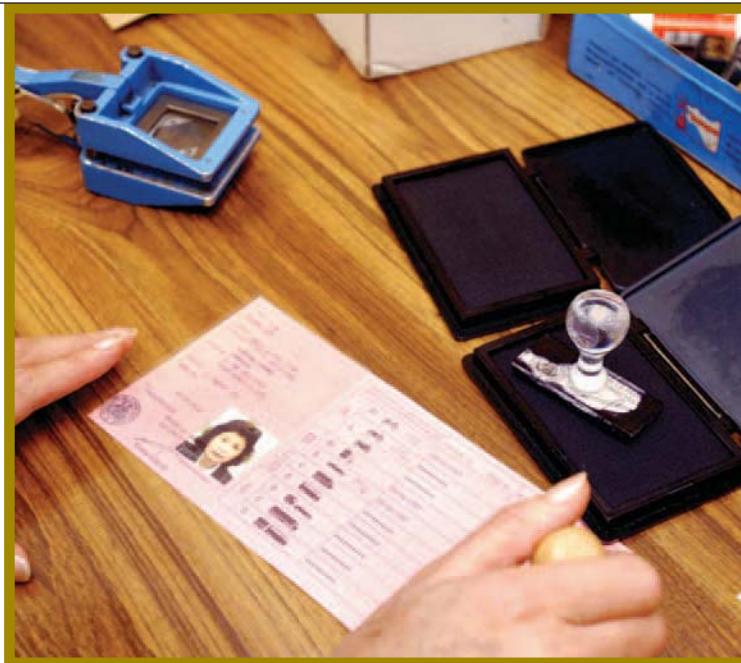
Le séjour des étrangers au quotidien

La direction des libertés publiques et des affaires juridiques remplit de nombreuses tâches de gestion dans le domaine du séjour des étrangers :

- fonctionnement du fichier central en charge de la gestion de plusieurs millions de dossiers administratifs relatifs aux situations individuelles,
- suivi de milliers de dossiers de fraude documentaire,
- traitement de plusieurs milliers d'interventions et de recours hiérarchiques portant sur

des dossiers individuels,

- gestion des plates formes Eurodac et Dublinet, installées dans ses locaux depuis janvier 2003, et permettant de déterminer l'État membre responsable de l'examen de la demande d'asile,
- fabrication et délivrance des passeports de service pour l'ensemble de l'administration,
- recueil et formulation des avis du ministère de l'Intérieur sur les demandes de visas adressées par le ministère des Affaires étrangères.



La loi luttant contre l'insécurité routière adoptée en 2003 réforme la gestion du permis de conduire.

PERMIS DE CONDUIRE : UNE RÉFORME PRIORITAIRE

Disposer d'une batterie de moyens pour inciter les automobilistes à la prudence et faire reculer l'hécatombe des morts sur la route suppose un fort investissement juridique. Explications.

Parce que la sécurité routière figure au rang des priorités nationales décidées par le Président de la République, une grande loi, destinée à renouveler les moyens de combattre la délinquance routière, a été élaborée en 2003 avec le concours actif de la direction des libertés publiques et des affaires juridiques. Ainsi, la loi renforçant la lutte contre la violence routière a été adoptée le 12 juin 2003 et

son décret d'application le 11 juillet 2003. Des textes qui n'ont pas été sans conséquence sur le Système National des Permis de Conduire (SNPC), base de données centralisant toutes les informations relatives aux permis de conduire, soit 46 millions de dossiers au total dont 42 millions sont encore actifs. Ainsi, le système, géré par la direction, a connu trois évolutions majeures en 2003. ▶

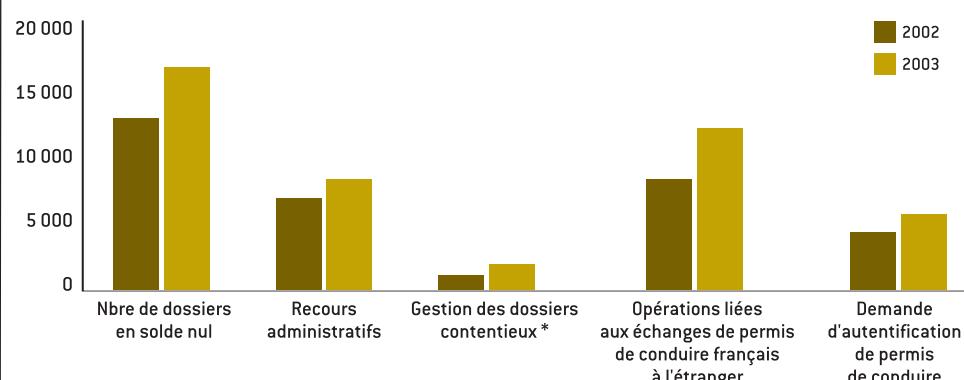
12 693

**PERMIS DE CONDUIRE
FRANÇAIS**

ont été échangés au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen contre 9 445 en 2002, soit une progression de 25,59 %.

L'ACTIVITÉ DU SYSTÈME NATIONAL DU PERMIS DE CONDUIRE *

[*] Hormis activité de retrait de points.



* exécution des jugements et des référés suspension, instruction des demandes d'enquêtes

5 697

C'EST LE NOMBRE DE COURRIERS REÇUS EN 2003 DE L'ÉTRANGER, auxquels a répondu le service compétent de la direction des libertés publiques et des affaires juridiques. Ces courriers portaient essentiellement sur des demandes d'authentification de permis de conduire, soit une augmentation de 23,73 %.

LOIRE-ATLANTIQUE

28 535 permis

► Une nouvelle version, intégrant les dispositions de la loi, a été mise à la disposition des services de police et de gendarmerie, des officiers du ministère public près les tribunaux de police et des services préfectoraux métropolitains et d'Outre-Mer dès juin 2003. Désormais, le système tient compte de la nouvelle règle de cumul des retraits de points et de l'allongement de la durée d'interdiction en cas de récidive d'invalidation du permis par défaut de points (on ne peut alors repasser son permis qu'après un an et non plus 6 mois). En septembre, le système était à nouveau adapté pour permettre la saisie des décisions judiciaires prises par les juridictions de proximité récemment créées (décret du 23 juin 2003). Enfin, une nouvelle interface a été mise en œuvre en décembre pour effectuer les retraits de points dans le cadre du contrôle sanction automatisé.

Une activité en forte croissance

L'évolution réglementaire, combinée à l'évolution du système national des permis de conduire, s'est traduite par une progression sensible de l'activité. Ainsi en 2003, les opérations dites de fiabilisation de la base de données, autrement dit les mises à jour des dossiers, ont augmenté de + 19,64 % par rapport à 2002 (203 201 opérations contre 163 289 en 2002). Le nombre de points retirés en 2003 a été de 4 458 503 points contre 3 100 968 points en 2002, soit + 30,45 %.

Le nombre de dossiers en solde nul a augmenté de + 25,23 % (17 389 permis ont été suspendus en 2003, 13 001 en 2002).

En matière de contentieux (exécution des jugements et des références suspension, instruction des demandes d'enquête) l'activité a progressé de 22,59 % en 2003 par rapport à 2002. 1 350 dossiers ont ainsi été traités dans l'année. ■

La gestion des permis de conduire n'est pas une mince affaire pour les préfectures. Témoin, en Loire-Atlantique où le service des permis de conduire a délivré 28 535 titres en 2003, dont 80 % de permis « B ». Or la délivrance d'un permis de conduire n'est que la partie visible d'un ensemble plus vaste, l'aboutissement d'une série d'opérations. Dans ce département qui compte 239 auto-écoles et 587 enseignants habilités, la préfecture assure en effet l'attribution des places d'examen, soit quelque 52 000 en 2003. Elle gère aussi les échanges de permis étrangers (253 dossiers en 2003 contre 200 en 2002) opérés principalement au profit d'étrangers dont le séjour sur le territoire a été régularisé. Elle se préoccupe encore de lutter contre la fraude des faux permis de conduire étrangers. Face à la progression du phénomène, une démarche spécifique a été mise en place à la préfecture de Loire-Atlantique pour contrôler la délivrance des documents, voire annuler les titres délivrés et transmettre les dossiers aux procureurs de la République pour poursuites éventuelles.

L'équipe gère aussi les suspensions administratives, soit 1 940 retraits

de permis en 2003 contre 1 819 en 2002. Dans 63 % des cas, c'est la conduite sous l'empire d'un état alcoolique qui justifie le retrait contre 37 % pour les dépassements importants de la vitesse autorisée (plus de 40 km/h). Au-delà des suspensions, la préfecture tient aussi les comptes des points retirés aux automobilistes : 38 472 en 2003. Sans oublier les annulations du permis de conduire, soit par défaut de points (un tiers des cas), soit par jugement. En 2003, 856 conducteurs ont été concernés en Loire-Atlantique. Enfin, à l'heure de restituer son permis à l'automobiliste, la préfecture veille à l'organisation de rendez-vous auprès des commissions des visites médicales. En 2003, elles ont effectué 3 928 examens médicaux en quelque 193 séances. Destinées à vérifier l'aptitude à conduire, ces visites concernent 30 % des automobilistes ayant commis une grave infraction, les 70 % restants étant désormais réalisées par des médecins libéraux habilités.

Organisation des examens, délivrance, gestion des points et des annulations, visites médicales, lutte contre la fraude, etc. : les préfectures sont en charge de multiples opérations en matière de permis de conduire.





Certificat d'immatriculation

Permit de circulación; Címlap/ir a registració; Registreringsattestat; Zulassungsberechtigung; Registrerimmatrikulasjón; Akto o registració; Registracion certificate; Carta di circolazione; Registracija aplikacija; Registrazione istituzionale; Forgalmi engedély; Certifikat til Registrering; Registreringsbevis; Dokvad Registracyjni; Certificado de matrícula; Registreringsevindelse; Dokvad Registracija; Certificato di immatricolazione; Registreringsebevis.

- (A) Numéro d'immatriculation
(A.1) Numéro d'immatriculation auquel se réfère le certificat précédent
(B) Date de la première immatriculation du véhicule
(C.1) Nom, prénom et adresse dans l'Etat membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, du titulaire du certificat d'immatriculation
(C.3) Nom, prénom et adresse dans l'Etat membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un tiers quel que soit celui de propriétaire
(C.4) A) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule
(C.4.1) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi-propriété
(D.1) Marque
(D.2) Type, variante (si disponible), version (si disponible)
(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)
(D.3) Dénomination commerciale
(E) Numéro d'identification du véhicule
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motocycles (en kg)

Une réforme ambitieuse de notre système d'immatriculation est à l'étude.

VÉHICULES UNE IMMATRICULATION A VIE

Ne plus obliger les Français à changer de carte grise chaque fois qu'ils changent de véhicule ou de département, permettre aux préfectures de se consacrer au conseil et au contrôle, faciliter les contrôles des forces de sécurité : tels sont les ambitions du futur système d'immatriculation des véhicules. Un projet complexe à élaborer.

Depuis le printemps 2002, la direction des libertés publiques et des affaires juridiques prépare une réforme de l'immatriculation de grande ampleur. La numérotation actuelle, conçue dans les années 50, étant sur le point d'arriver à son terme, le ministère a décidé de repenser de fond en comble le dispositif d'immatriculation. Objectifs de la réforme : simplifier les démarches administratives des automobilistes, supprimer les tâches répétitives de l'administration qui renforcera en contrepartie ses fonctions d'expertise et lutter contre la délinquance automobile en améliorant l'efficacité des contrôles. Principe du futur système : véhicules et cyclomoteurs recevront une immatriculation lors de leur première mise en service qu'ils conserveront jusqu'à leur destruction, indépendamment de l'identité ou de la domiciliation de leur détenteur. Cette immatriculation à vie des véhicules devrait entrer en vigueur en 2004 pour les cyclomoteurs et en 2007 pour les véhicules.

Une année d'études

Pour mener à bien à ce projet complexe, la mission « SIV » de la direction a commencé par se consacrer à la définition de l'architecture générale du projet. Un temps d'étude mis à profit entre avril 2002 et juin 2003 pour arrêter différentes mesures stratégiques. Ainsi, la nouvelle numérotation des véhicules consistera en une série de 7 caractères alphanumériques, composée de chiffres et de lettres. Attribuée d'une manière chronologique dans une série nationale unique, elle pourra, selon le choix de l'automobiliste, faire référence ou non au département et à la région d'origine. De même, la direction a préparé l'introduction, en juin 2004, de la nouvelle carte grise européenne qui pourra être délivrée par voie postale sans que l'automobiliste ait à se déplacer. Enfin, le schéma général d'organisation permettant de gérer les opérations d'immatriculation a été décidé.

PROJET

Nouvelle immatriculation

Pour faire aboutir le projet de réforme de l'immatriculation, des étapes complexes et coûteuses restent à franchir. Ainsi, les experts placent-ils sur l'écriture du programme informatique qui sera chargé de gérer le dispositif.

La phase opérationnelle

► Après le temps de l'étude est venu celui de l'opérationnel. Entre juillet et décembre 2003, les modalités pratiques du projet ont été précisées sous tous ses angles. Au plan juridique par exemple, les modifications législatives et réglementaires à introduire dans le Code de la Route ont été examinées dans le détail. Les obligations nouvelles incombant aux professionnels de l'automobile et la portée de leurs responsabilités respectives ont également fait l'objet d'un examen approfondi de la part des juristes des Ministères de l'Intérieur, de l'Équipement et des Transports. Au plan informatique, l'architecture du nouveau système, les modalités de télétransmission des demandes d'immatriculation et de titre ainsi que les procédures de sécurisation du système ont été précisées. Sur le plan de la production et de la distribution des titres, il a été décidé que La Poste serait chargée de l'acheminement et l'Imprimerie Nationale a été pressentie, au titre de l'exclusivité que lui reconnaît la loi du 31 décembre 1992 dans la fabrication des titres, pour assurer la production et la personnalisation de ceux-ci. Pour autant, la faisabilité juridique d'une externalisation de toutes les étapes du processus a également été étudiée. Les experts ont réfléchi à l'habilitation, la responsabilité des professionnels de l'automobile ainsi qu'à leurs obligations dans la gestion des dossiers d'immatriculation des véhicules neufs ou usagés. Des travaux spécifiques ont été conduits pour les véhicules utilitaires. Chacun de ces aspects a fait l'objet d'une évaluation précise des coûts qui seront nécessaires pour mener à bien cette réforme ambitieuse. ■



APPEL : SIMPLIFICATION RÉUSSIE

Pour ne plus faire remonter toutes les procédures d'appel d'une décision de justice aux mains du ministre, une opération de déconcentration a été réalisée en 2003.

80 %

**DES DOSSIERS D'APPEL
(SUR 1 200 EN 2002)**

**portent sur les refus
de séjour aux étrangers.
La déconcentration
de ces dossiers
qui exigent une forte
réactivité des services
concernera en priorité
la préfecture de police
ainsi que les préfectures
de la région parisienne.
Pour aider
les préfectures à mieux
suivre le contentieux
des arrêtés préfectoraux
de reconduite
à la frontière, la direction
des libertés publiques
et des affaires juridiques
créera une cellule
d'appui dédiée.**

Avant le décret de juillet 2003 : le ministre avait une compétence quasi-exclusive pour faire appel d'une décision de justice. Source de complexités administratives, ce système imposait de transférer les dossiers, de la préfecture qui les avait défendus en première instance, à l'administration centrale qui allait prendre le relais pour assurer la défense de l'État en appel.

Cette organisation n'était pas de nature à favoriser la responsabilisation du service chargé de prendre une décision, puisqu'il n'était pas tenu de la défendre par la suite.

Depuis le décret du 4 juillet 2003, une déconcentration limitée des appels a été opérée au profit des préfectures dans les affaires de plein contentieux, le droit des étrangers, les polices administratives.

Pourquoi ce choix ? Pour s'appuyer sur un dispositif circonscrit à certains domaines d'activité bien connus dans lesquels la jurisprudence est établie.



La direction des libertés publiques et des affaires juridiques assure une fonction d'expert juridique pour toutes les directions du ministère, comme pour les services déconcentrés.

Cette démarche progressive est destinée à faciliter la mise en œuvre de ce nouveau dispositif et à mieux en mesurer les effets. Compte tenu des volumes concernés, l'impact pour les préfectures de ce transfert de compétences sera réduit et réparti. C'est donc bien la préoccupation d'une meilleure cohérence d'ensemble qui a présidé à cette évolution des textes. Dans l'avenir, ce mou-

vement de déconcentration sera étendu au contentieux des actes de personnel pris par les préfets sous l'autorité desquels sont placés les SGAP. Juridiquement possible depuis que la modification de l'article R 431-10 du code de justice administrative a reconnu la compétence des préfets de zone à défendre l'État, la réforme devrait entrer en vigueur au premier semestre 2004. ■

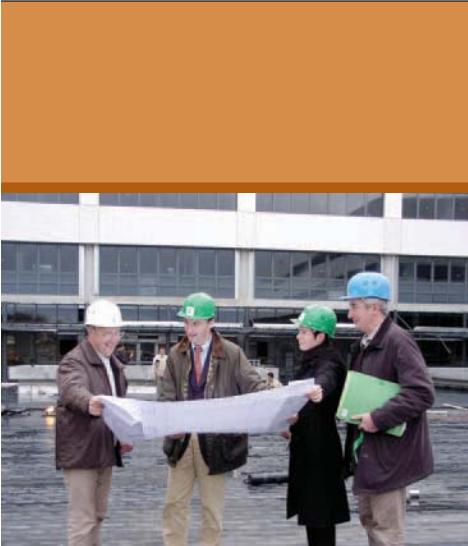
EXPERTISE

CNIL 2003 : le bilan

Au ministère de l'Intérieur, c'est la direction des libertés publiques et des affaires juridiques qui est l'expert et le conseil en matière de protection des données à caractère personnel. Aucun fichier informatisé, aucune application nationale ne sont créés en administration centrale sans que la direction n'assure l'instruction et le suivi des déclarations à la CNIL. La direction assure le conseil des préfectures qui se dotent d'applications locales. Elle a été aussi été en première ligne dans l'expertise du projet de loi relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, un projet qui touche directement les fichiers de souveraineté mis en œuvre par le ministère de l'Intérieur. Les domaines d'application sont innombrables. Parmi des dizaines

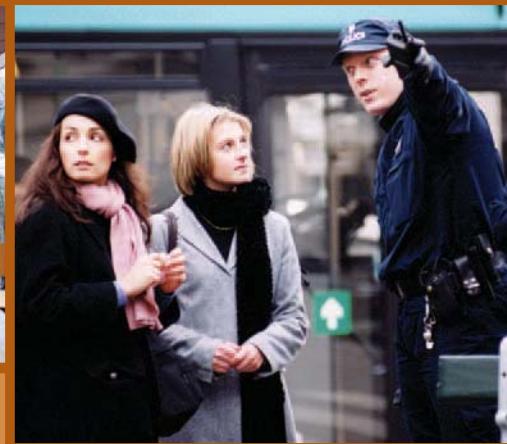
d'expertises réalisées en 2003, la direction s'est penchée sur le fichier de gestion des badges d'entrée des personnes résidant à l'intérieur du périmètre de sécurité du sommet du G8 à Évian, sur le système de contrôle sanction automatisé des infractions aux codes de la route ou le fichier national des interdits d'acquisition et de détention d'armes. La mise en œuvre par la police nationale de traitements automatisés de données nominatives, prévus par la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure d'août 2002, a également beaucoup mobilisé la direction : fichier national des empreintes génétiques (FNAEG), fichier automatisé des empreintes digitales (FAED), fichier des personnes recherchées et des véhicules volés (FPR/FVV), système de traitement

des infractions constatées (STIC). La protection des données personnelles acquiert une dimension internationale chaque année plus marquée. En 2003, la direction a ainsi travaillé sur la question du transfert aux services des douanes et de sécurité américains des données des passagers détenues par les compagnies aériennes françaises ou à la mise en œuvre du règlement européen Eurodac pour la comparaison des empreintes digitales des demandeurs d'asile. Elle a participé à l'élaboration d'un nouveau règlement d'Interpol sur le traitement de l'information pour la coopération policière internationale et à la mise en œuvre ou ratification de plusieurs accords de coopération policière entre la France et des pays tiers à l'union européenne.



Secrétariat

Une année

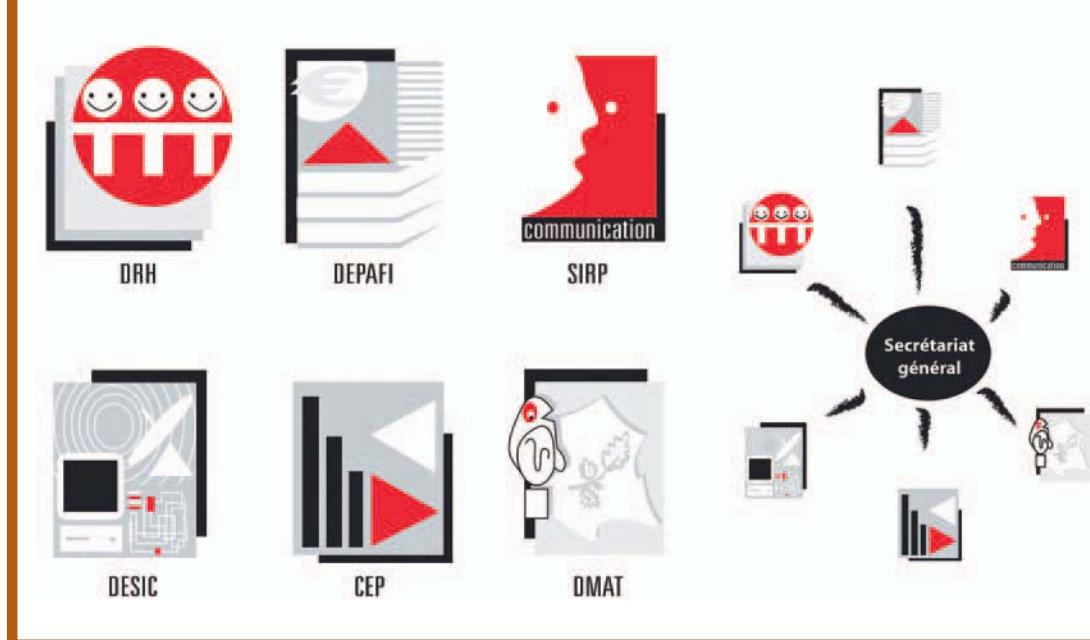


général imaginative

Animation et réforme des préfectures, organisation des élections, modernisation des associations, gestion des personnels, dialogue social, négociations budgétaires, conception de nouveaux systèmes d'information et de communication, campagnes de communication, livraison de locaux et mise en chantier d'opérations immobilières, colloques, rendez-vous, négociations interministérielles... : en 2003, comme chaque année, les directions ont, au quotidien, répondu aux attentes et fait preuve d'initiatives.

Mais 2003 a aussi été marquée par une réflexion approfondie sur l'avenir de l'administration centrale, son rôle, ses objectifs. Dans le cadre de la stratégie ministérielle de réforme décidée par le Premier ministre, le ministère de l'Intérieur s'est engagé dans la création d'un secrétariat général.

La création du secrétariat général, rassemblant les fonctions de soutien et responsable de coordonner la modernisation du ministère, est l'un des engagements forts de la stratégie ministérielle de réforme.



LA NAISSANCE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Réformer l'État pour le rendre plus efficace, plus économique, plus réactif suppose un examen sans concession de l'administration, de ses missions et de ses organisations. En 2003, le ministre de l'Intérieur a procédé à cette radioscopie fine. Résultat, il a été décidé de doter le ministère d'un secrétariat général.

939
FONCTIONNAIRES
ET HAUTS FONCTIONNAIRES
en administration centrale
dépendront dès 2004
du secrétaire général,
sans oublier 7 653 agents
techniques et 29 700 agents
du cadre national
des préfectures.

2003, une année de réflexion pour l'administration centrale du ministère. Tout l'incitait en effet à repenser son rôle sans tarder : l'entrée en vigueur de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) au 1^{er} janvier 2006, l'acte II de la décentralisation, l'approfondissement de la déconcentration, la nécessité de réaliser des économies budgétaires...

Or, que révèle l'état des lieux conduit en 2003 par la direction générale de l'administration, en lien avec l'inspection générale de l'administration et le cabinet du ministre ? Faute d'un centre de décision et de coordination unique, les directions de soutien, autrement dit celles qui fournissent l'appui logistique indispensable au fonctionnement de la police, de la défense et de la sécurité civile, de l'administration territoriale..., souffrent de plusieurs handicaps : structures redondantes d'une direction à l'autre, adéquation insuffisante entre les demandes prioritaires de chaque direction et les moyens humains et financiers disponibles, absence de stratégie unique dans le débat inter-

ministériel, manque de vision prospective capable d'orienter l'adaptation du ministère aux évolutions de la société... Cette analyse a conduit le ministre à décider la création d'un secrétariat général au 1^{er} janvier 2004. Remplaçant la direction générale de l'administration, le secrétariat général étendra son périmètre à quatre directions et deux services*.

Un fonctionnement rationalisé

Le secrétariat général sera ainsi chargé de coordonner tous les moyens logistiques nécessaires à l'exercice des missions du ministère : gestion du personnel, moyens budgétaires et immobiliers, systèmes d'information et de communication, outils de communication... Il accompagnera également la définition, dans chaque direction, d'un plan stratégique pluriannuel permettant de programmer les actions et moyens nécessaires à l'opérationnel et de développer une logique « client-fournisseurs » dans laquelle chaque direction de soutien sera tenue par des exigences de délais, de coût, de qualité. Le secrétariat général sera également chargé



251

MÉMOIRES

dans l'ordre de l'Ordre National du Mérite ont été préparés en 2003 par la section des décorations du cabinet du directeur général de l'administration pour le compte du ministre. Par ailleurs, 156 personnes ont été décorées de la Légion d'Honneur.

de promouvoir toutes les solutions technologiques de nature à permettre des économies. Les choix stratégiques qui seront réalisés, les actions concrètes qui en découlent ainsi que les indicateurs de suivi de ces actions seront formalisés dans un projet de service conçu par l'ensemble des directions placées sous l'autorité du secrétaire général.

Un rôle d'animation et d'impulsion

Le rôle du secrétariat général ne se borne pas à rechercher des économies d'échelle. Car pour piloter des réformes transversales qui concernent les directions opérationnelles comme les directions de soutien ou le réseau des préfectures, le ministère avait besoin d'une unité de commandement. Au futur secrétaire général d'assurer ce rôle d'impulsion, d'animation et de prospective. Assisté par le Centre d'études et de prospective qui lui sera à l'avenir rattaché, il assumera un rôle de direction de toutes les réformes susceptibles d'améliorer les performances du ministère. Simplification administrative, réforme de l'administration territoriale, déconcentration des actes de gestion, fusion des corps, gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences,

MODERNISATION

La stratégie de réforme du ministère

Le 2 décembre 2002, le Premier ministre demandait à chacun des membres du gouvernement de concevoir une stratégie de réforme pour renforcer l'efficacité de son ministère. Celle du ministère de l'Intérieur a été remise le 30 septembre 2003. Au-delà de la création du secrétariat général, en voici les principaux engagements :

- mieux responsabiliser l'administration territoriale : généralisation de la globalisation, poursuite de la réorganisation des services de sécurité... ;
- rapprocher l'administration territoriale du citoyen :achever le redéploiement police-gendarmerie, réformer l'administration territoriale de l'Etat

au niveau de la région, du département, de l'arrondissement ;

- simplifier les procédures et améliorer les services rendus : examiner le niveau d'exécution de chaque mission et établir un bilan coût/avantage de l'externalisation de certaines fonctions, poursuivre le programme de simplification administrative, dont la suppression des commissions redondantes parmi les 340 recensées par le ministère, mieux utiliser les technologies de l'information ;
- développer la culture de résultat : publication mensuelle des chiffres de la délinquance, développement du réseau des contrôleurs de gestion, développer les rémunérations au mérite...

INTERNATIONAL

La DGA

a reçu 17 délégations étrangères en 2003 en provenance de 15 États sans compter de nombreux entretiens individuels avec des personnalités étrangères.

Organisation administrative française, modernisation de l'administration, déconcentration, contrôle de gestion, système électoral et cultes sont les thèmes les plus fréquemment abordés. Les visites s'accompagnent souvent de déplacements en préfecture pour illustrer les présentations au travers d'actions des administrations territoriales.

mutualisation de certaines prestations au niveau régional (recrutement, social, formation...) : les dossiers nécessitant la coordination de plusieurs directions, voire de plusieurs ministères, ne manquent pas.

Trois mois de gestation

Une fois la feuille de route définie par le ministre, les équipes ont entamé le travail de conception afin que le secrétariat général puisse effectivement voir le jour en janvier 2004. Réunions avec toutes les directions, mise en place de groupes de travail interdirectionnels, discussions avec les syndicats, nomination d'un chargé de mission chargé de suivre le projet, élaboration du décret portant création du secrétariat général et de ses arrêtés, lectures et relectures avec le ministère de la Fonction publique et le Conseil d'Etat, création d'un forum sur l'Intranet ouvert à tous les fonctionnaires du ministère pour réagir au projet... : il a fallu trois mois de gestation pour que le secrétariat général naîsse aux premiers jours de janvier 2004. ■

* Le secrétariat général, qui sera créé en 2004, réunira sous une autorité unique la direction de l'administration territoriale et des affaires politiques (DATAP), la direction des personnels, de la formation et de l'action sociale (DPFAS), la direction de la programmation des affaires financières et immobilières (DPAFI), la direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), le service d'information et de relations publiques (SIRP), et le Centre d'études et de prévision (CEP).

Un vaste mouvement de simplification est en cours pour rapprocher l'État du citoyen.



2003 : CAP SUR LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Chargé d'animer la réflexion interministérielle sur la réforme de l'administration territoriale, le ministère de l'Intérieur a repensé de fond en comble l'organisation de l'État pour en améliorer l'efficacité, la capacité d'action, la lisibilité. En complément de ce mouvement sur les structures mêmes de l'État, de nombreuses actions de simplification du droit ont été menées pour simplifier la vie de l'usager.

TECHNOLOGIES

Internet au service de la simplicité

Pour les automobilistes, une réorganisation des services de l'État a été engagée pour permettre la délivrance des certificats de non gage sur Internet. Pour les collectivités locales, les montants individuels des dotations sont désormais accessibles sur l'Internet du ministère.

SIMPLIFICATION

Association

La procédure de reconnaissance d'utilité publique et la simplification du régime juridique des fondations reconnues d'utilité publique ont été accélérées par voie réglementaire.

Réformer l'administration territoriale

En 2003, le ministère de l'Intérieur a été choisi, avec le ministère de la Réforme de l'État, pour piloter au plan interministériel la réforme de l'État territorial. Première étape de cette vaste réflexion qui a occupé les services du ministère tout au long de l'année : l'échelon régional. L'architecture de l'administration territoriale en région est désormais redessinée, simplifiée. Ainsi, les quelque 26 services déconcentrés régionaux et les établissements publics seront rassemblés en huit pôles aux compétences élargies. Préfets et chefs de service seront rassemblés au sein d'un « conseil d'administration » de l'État en région, chargé d'élaborer une stratégie capable de promouvoir efficacement l'action de l'État dans le territoire et de la rendre plus lisible.

Au total, la préfecture de région aura désormais les moyens d'être le partenaire d'une collectivité régionale aux pouvoirs renforcés. À ses missions désormais traditionnelles – la gestion des fonds

structurels, la conception du contrat de plan État-région, la préfecture de région ajoutera demain de nouvelles fonctions stratégiques : l'évaluation de l'action de l'État dans la région, la mise en œuvre de la LOLF, la mutualisation de différents moyens.

Cette réforme s'appuie sur un nouveau décret portant révision des décrets de 1982. Celui-ci organise les pouvoirs des préfets de région et de départements et l'action des services et organismes publics de l'État dans les régions et les départements. Un décret simple traite par ailleurs du rôle et des compétences des pôles régionaux.

À l'élaboration de ces deux textes réglementaires, s'est ajoutée la rédaction de plusieurs circulaires : le projet d'action stratégique de l'État (PASE) qui permet de définir les objectifs prioritaires de l'État sur chaque territoire, les pôles régionaux et la préfecture de région, la délégation inter-services (DIS) qui permet de confier à un service « tête de pont » la réalisation de prestations pour l'ensemble des administrations de l'État.

La Sarthe gagne du temps

La simplification des procédures, élément clef de la réforme de l'État, concerne autant les citoyens que les administrations. Témoin dans la Sarthe, où un projet de gestion informatisée des actes administratifs sur le système d'information territorial (SIT) a été lancé en 2003. Objectif : alléger la lourdeur des circuits empruntés par les actes administratifs que les services déconcentrés de l'État préparent pour le préfet et réduire les délais de signature. C'est ainsi qu'un répertoire informatisé des actes administratifs a été créé sur le SIT commun à la préfecture et aux services déconcentrés des autres

ministères. Consultables à tout moment par les services disposant d'un droit d'accès au module, les actes peuvent être aisément retrouvés grâce à un outil de recherche par service, objet, date de signature et numéro. Le module, bien accepté par le personnel grâce à sa simplicité d'emploi, offre une autonomie de fonctionnement à tous les intervenants. Les délais de signature s'en trouvent réduits et les économies en temps comme en papier notamment améliorées. Au total, le citoyen gagne aussi à cette réduction des délais.

Les technologies de l'information et de la communication contribuent à rendre l'État plus réactif, plus uni, plus économique.



Prochaine étape de la réforme en 2004 : la conception de la future architecture de l'administration départementale de l'État.

Simplifier les démarches des usagers

Au-delà de ce mouvement sur l'architecture même de l'État territorial, le ministère a poursuivi son travail de simplification du droit pour alléger les démarches des usagers. Les ordonnances de simplification ont concerné en 2003 de nombreux domaines. Dans celui des élections politiques, l'ordonnance du 8 décembre 2003 facilite le recours au vote par procuration et simplifie plusieurs aspects de l'organisation des élections politiques qui se tiendront en 2004.

Les élections non politiques font également l'objet d'une remise à plat. Ainsi, un groupe de travail associant des préfectures et le ministère de l'Intérieur a préparé, en liaison avec les ministères concernés, des ordonnances dont la mise en œuvre sera progressive dans le temps. Dès 2004, les préfectures et les mairies n'interviendront plus dans l'organisation des élections à la mutualité sociale agricole qui relèveront désormais de la MSA. Le vote à l'urne est abandonné et le vote par correspondance généralisé pour les élections aux chambres de commerce et d'industrie (2004) et aux tribunaux de commerce (2005). Ainsi, les mairies n'auront plus à tenir de bureaux de vote. En matière d'élections prud'homales (2008), l'un des objectifs

prioritaires est l'amélioration des conditions d'élaboration et de la fiabilité des listes électorales. Plusieurs régimes de police administrative ainsi que la réglementation de certaines professions sont également simplifiés. Dans le domaine de la gestion des immeubles et fonds de commerce, la durée de validité de la carte d'agent immobilier devrait être portée en 2005 de 1 à 10 ans et la responsabilité de la garantie financière renvoyée au garant. Même chose pour les agents de voyage dont le nombre de régimes devrait passer de quatre à deux en 2005. Certaines cartes professionnelles seront supprimées en 2004 : carte de VRP, carte de commerçant étranger, remplacée par un régime d'autorisation plus souple sauf pour les ressortissants de l'OCDE qui en seront exemptés, tout comme les ressortissants de l'Union européenne. Enfin, le régime des associations syndicales de propriétaires est modernisé. ■

La généralisation de la globalisation des budgets à l'ensemble du réseau des préfectures comme la perspective de l'entrée en vigueur de la LOLF obligent à repenser le rôle de l'administration centrale à l'égard des préfectures. D'où la création en 2003 d'un guichet unique et le développement d'un contrôle de gestion transparent. Explications.



EFFICACITÉ TOUS AZIMUTS

La généralisation de la globalisation des crédits au 1^{er} janvier 2004, préparée par les équipes de la direction du personnel, de la formation et de l'action sociale en collaboration étroite avec celles de la direction de l'administration territoriale et des affaires politiques (dire aussi page 74), rendait indispensable une réforme du pilotage des préfectures par l'administration centrale. Impossible en effet de continuer à gérer depuis Paris l'essentiel des crédits et des emplois des préfectures. Désormais responsabilisées, elles disposent d'une grande liberté de gestion fondée sur une approche globale de leurs ressources et de leurs emplois. C'est pourquoi l'administration centrale devait se réorganiser pour tenir compte du changement de la donne. Sa nouvelle obligation : assurer une attribution cohérente des moyens, évaluer les performances des préfectures. Un « guichet unique » a donc été constitué au sein de la direction de l'administration territoriale et des affaires politiques dès le troisième trimestre 2003. Il dispose d'une vision globale et évite aux préfectures de perdre du temps entre plusieurs directions.

Les missions du guichet unique

Chargé de déterminer les moyens des préfectures, il fixe le montant de leur dotation globale ainsi que les plafonds d'emplois et de masse indiciaire sur la

ADMINISTRATION TERRITORIALE

Bonnes pratiques en ligne

Depuis fin 2003, l'Intranet de la direction générale de l'administration accueille une base de données sur les bonnes pratiques des préfectures. Toutes les préfectures peuvent y exposer, et y consulter, des fiches sur les initiatives prises dans le domaine de la qualité de service, des simplifications administratives, de l'organisation des services ou du contrôle de gestion.

base de critères objectifs. L'outil Arcade permet de déterminer la ressource en emplois budgétaires. L'outil Estidot aide à fixer la ressource budgétaire de fonctionnement. La délégation des crédits s'accompagne de conseils en matière de gestion, élaborés à partir d'analyses de coûts. Le « guichet unique » est également chargé de fournir aux préfectures un appui méthodologique dans l'analyse des résultats, comparés aux objectifs fixés et l'allocation plus optimale des moyens. Animant le réseau des contrôleurs de gestion, le « guichet unique » met en forme l'information à destination du Parlement et du gouvernement. Désormais, le « guichet unique » est l'interlocuteur unique des préfectures pour discuter de leurs moyens et de leurs objectifs.

Le développement du contrôle de gestion

Pour les préfectures, cette nouvelle liberté de gestion a une contrepartie : la mise en place d'un contrôle de gestion fin, capable de mettre sous tension les grands indicateurs d'activité, de suivre leur évolution et d'arrêter le cas échéant les mesures correctives qui s'imposent. Expérimenté dès 2000 dans les premières préfectures globalisées puis généralisé en 2002, le caractère opérationnel du contrôle de gestion a encore été renforcé en 2003. Témoin, l'Info-Pref, outil de mesure des perfor-

Pour accéder aux résultats des préfectures :

... Choisir le département : France entière



... Choisir le système d'indicateurs : Balise, Indigo, Concorde, Arcade, Comptabilité analytique

... Choisir la période : Année 2004, Période Trimestre 1

Lancer la consultation

Accès réservé à la saisie des données et à la consultation des experts.

Accès réservé



Contrôle de gestion, dialogue de gestion, séminaires... : en 2003, les préfectures comme l'administration centrale se sont organisées pour acquérir une culture de la performance.

mances des préfectures, a été amélioré grâce aux demandes des préfectures. Désormais accessible sans code depuis l'Intranet du ministère, il permet à chacun de sélectionner les résultats de n'importe quelle préfecture. Doté d'un périmètre élargi, il combine les indicateurs traditionnels (indicateurs relatifs au contexte ou à l'activité de la préfecture) avec des ratios budgétaires et des indicateurs relatifs à la gestion d'emploi budgétaire. Une quarantaine d'indicateurs a été supprimée tandis que les autres étaient précisés. Pour éviter les doubles saisies, Info-Pref est désormais le seul vecteur de collecte des données statistiques destinées à l'administration centrale.

Enfin, en prévision de l'entrée en vigueur de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) qui fait obligation à chaque ministère de rendre compte de son activité au Parlement, des objectifs nationaux ont été définis par l'administration centrale pour vingt indicateurs extraits de l'Info-Pref. Il ne s'agit pas d'envisager les performances de chaque préfecture mais d'analyser la moyenne de leurs résultats, en fonction de la strate démographique à laquelle elles se rattachent. L'intérêt pour les préfectures est clair : fixer le cas échéant les mesures correctives qui leur permettront d'atteindre l'objectif fixé. Si celui-ci est inatteignable pour des raisons locales particulières, la préfecture proposera son propre objectif dans le cadre d'un dialogue de gestion avec l'administration centrale.

AVENIR

DNO

En 2003, les équipes de la sous-direction de l'administration territoriale (SDAT) ont travaillé à l'élaboration du projet de directive nationale d'orientation (DNO) qui définira pour les années 2004-2010 les missions essentielles des préfectures, les moyens et les réorganisations nécessaires à leur exercice.

160 926 157

C'EST LE MONTANT TOTAL EN EUROS DES CRÉDITS de fonctionnement attribués en 2003 aux préfectures globalisées. De leur côté, les préfectures déjà globalisées ont perçu une enveloppe totale de 35 239 033 euros.

PILOTAGE

Entretien de gestion

Ce ne sont plus les états-majors des préfectures qui font le voyage à Paris pour présenter à l'administration centrale l'état d'avancement de leurs actions ou leurs projets à venir, mais les directions parisiennes qui se déplacent en province pour y réaliser des entretiens de gestion *in situ*. Une équipe pluridisciplinaire, composée d'un représentant de chacune des directions du ministère,

y compris la police et la gendarmerie, participe à des ateliers thématiques et à une séance plénière avec les directeurs et chefs de bureau. Cet exercice permet d'identifier les pistes de progrès et donne lieu à la formalisation d'objectifs et d'engagements pluriannuels de résultat entre le préfet et l'administration centrale. En 2003, 18 entretiens de gestion ont ainsi été réalisés sur l'ensemble du territoire.

Des salles opérationnelles aux guichets, les technologies pointues sont devenues des outils quotidiens.



LA TECHNOLOGIE SE DÉPLOIE DANS LES PRÉFECTURES

Inscrit dans le plan stratégique des systèmes d'information et de communication du ministère de l'Intérieur pour la période 2003-2006, le développement d'une véritable administration électronique constitue un enjeu majeur de la réforme de l'État.

3,6
MILLIONS D'EUROS
ont été consacrés
par le ministère
de l'Intérieur
au développement
des applications
LAD et GED.
Au printemps 2003,
66 applications
étaient opérationnelles
dans les préfectures.

L'administration électronique intéresse tout le monde. Le citoyen, qui accomplit des démarches largement simplifiées : téléprocédures évitant d'avoir à se déplacer pour obtenir un titre, suppression de demandes multiples d'informations déjà détenues par l'administration...

Mais le fonctionnaire aussi a intérêt au développement de l'administration électronique : unicité des mises à jour, cohérence des données, amélioration des délais face aux évolutions réglementaires...

Avec quels outils ? La LAD et la GED. La lecture automatisée de documents (LAD) facilite la dématérialisation et le traitement de documents papier. De son côté, la gestion électronique de documents (GED) permet d'organiser et d'archiver l'information de manière optimale, information à laquelle on accède aussi plus rapidement.

Pour l'administration, les avantages attendus sont multiples : valorisation des tâches et gains de productivité ; organisation plus réactive grâce à la centralisation, la recherche, la consultation en temps réel ; organisation plus performante grâce

au partage et au traitement des documents de formats différents au sein de ses services ; réduction des espaces d'archivage...

48 préfectures ont mené des expériences de LAD et GED. Principales applications mises en œuvre : le traitement des cartes grises, des cartes nationales d'identité (CNI), des titres de séjour et passeports mais aussi des flux « entrants » de courrier et de la revue de presse. Les agents du cadre national des préfectures apprécient.

Des salles opérationnelles modernisées

Les nouvelles technologies ne sont pas seulement dédiées au citoyen mais doivent aussi permettre un fonctionnement optimisé des préfectures. Ainsi, pour que le préfet, « patron » de la chaîne territoriale de décision, soit en mesure d'exercer les responsabilités majeures qui lui sont dévolues dans le domaine de la gestion de crise et de la protection des populations, le ministère de l'Intérieur a lancé un programme de mise à niveau des salles opérationnelles des préfectures.



228 800

C'EST LE MONTANT EN EUROS
DES AUTORISATIONS
DE PROGRAMME

concernant en 2003
les projets d'aménagement
des salles opérationnelles
de la préfecture du Morbihan
et de la Dordogne.

Les projets présentés
par les préfectures
des Alpes-de-Haute-
Provence, de l'Aude,
du Doubs, du Gard, de l'Indre,
du Loiret, du Nord et du Tarn
atteignent un total
de 310 200 euros en 2003
(études et/ou travaux
selon le cas).

Un guide méthodologique, diffusé en juillet 2002, fournit un outil d'aide à la conception et à l'aménagement de centres opérationnels départementaux modernes et fonctionnels. Une dotation spécifique, destinée au financement de la partie immobilière des travaux d'aménagement de salles opérationnelles, est réservée chaque année aux projets de mise à niveau présentés par les préfectures. Enfin, la direction des systèmes d'information et de communication pourvoit, de son côté, au financement des postes « câblage » et « antennes radio ». Un comité de pilotage inter-directions est chargé de l'expertise des projets émanant des préfectures.

BRETAGNE

Le Morbihan paré pour les crises

Tempête, naufrage de l'Érika, inondations : la préfecture du Morbihan est particulièrement exposée aux risques. Pourtant, jusqu'en 2003, elle n'était dotée d'aucun espace dédié à la gestion de crise. D'où l'opération conduite cette année pour un montant de 116 800 euros. Installée au 1^{er} étage de la préfecture, sur 110 m², la salle opérationnelle

a été conçue pour les crises de longue durée : huit cellules ou boxes de liaisons, une salle de synthèse, un local de vie, un bureau de commandement, du matériel de cartographie, des micro-ordinateurs...

La méthode mise en œuvre à Vannes pour conduire cette opération en un temps limité sera mise à profit dans d'autres projets.

MIDI-PYRÉNÉES

Une préfecture high-tech

En 2003, la préfecture du Tarn-et-Garonne emménage dans de nouveaux locaux. Pour réduire au minimum les volumes de papier à déménager et moderniser le fonctionnement des services à l'occasion du transfert dans un nouveau cadre de travail, une réflexion sur la dématérialisation des documents a été engagée en amont. Résultat, la préfecture du Tarn-et-Garonne a exploité de façon optimale les ressources et potentialités de la dématérialisation en l'appliquant à l'ensemble des titres demandés et délivrés, des courriers et documents traités, à l'exception des cartes grises auxquelles elle n'a pu être immédiatement étendue. Et c'est par l'économie des mètres carrés,

qui auraient dû être consacrés aux archives, que le système a été financé.

Premier enseignement de cette expérience : les économies de moyens. Le nombre et la surface des locaux d'archives ont été réduits au minimum. La productivité de chaque agent a été améliorée. Là où il devait passer du temps à rechercher un dossier aux archives, chaque fonctionnaire peut désormais y accéder directement depuis son ordinateur. La suppression des tâches d'enregistrement manuel des données contenues dans les dossiers comme dans les courriers « entrants » et « sortants » a contribué non seulement à l'accélération du traitement mais aussi à la sécurisation de ces données, favorisant par ailleurs l'exercice par les agents d'attributions plus gratifiantes.

Mais cette dématérialisation s'est surtout opérée au bénéfice final de la qualité de service offerte à l'usager. Désormais, ses demandes sont traitées de manière plus rapide et plus fiable.

Chantier majeur pour l'administration centrale, l'utilisation optimale de ces nouvelles techniques doit non seulement permettre de communiquer des dossiers à l'intérieur d'une préfecture mais aussi d'échanger des informations avec d'autres administrations.



Le ministère de l'Intérieur
veille à la bonne gestion
des fonds européens.



LA GESTION DES FONDS EUROPÉENS

C'est le ministère de l'Intérieur qui a été choisi par le Premier ministre pour gérer le fonds européen de développement régional (FEDER). Son programme de travail 2003 : la clôture des programmes 1994-1999 et le suivi de la gestion des programmes 2000-2006.

La clôture des programmes 1994-1999

Première échéance pour les services compétents du ministère : clôturer les 140 programmes 1994-1999 des crédits FEDER engagés par les 26 régions ou par des autorités de gestion nationales, notamment la DATAR (programme pluri-régional défense).

À la fin du 1^{er} trimestre, les dossiers de soldes, élaborés en lien avec les secrétaires généraux pour les affaires régionales (SGAR) et la commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC), étaient adressés à Bruxelles. Fin décembre, la Commission européenne communiquait ses propositions de soldes pour une trentaine de programmes. Or, ces propositions, pour des raisons tenant le plus souvent aux nouvelles modalités de calcul de Bruxelles, laissaient apparaître des distorsions significatives entre le montant de crédits attendus par les régions et celui réellement liquidé par la Commission.

Pour permettre aux projets d'aboutir, la cellule financière FEDER du ministère s'est mobilisée

pour évaluer précisément la situation de trésorerie de chacune des régions, définir le delta entre les crédits délégués dont elles disposaient encore localement et les ressources disponibles en centrale.

Le suivi des programmes 2000-2006

S'agissant de la nouvelle génération de programmes 2000-2006, deux questions centrales ont mobilisé les équipes en 2003 : le dégagement d'office et l'assistance technique.

Pour éviter le dégagement d'office, c'est-à-dire l'annulation décidée par Bruxelles des crédits non engagés au titre des deux années passées, le bureau compétent s'est particulièrement investi dans un suivi fin des programmes.

Il faut dire que l'enjeu financier était considérable : en juin 2003, le risque de dégagement d'office était évalué à 900 millions d'euros. Grâce à la mobilisation des cellules Europe au sein des SGAR, toutes les régions ont finalement échappé à cette procédure en matière de FEDER. En revanche, quelques



Programmes régionaux européens 2000 - 2006

7,6

MILLIARDS D'EUROS,

c'est le montant total
du FEDER attribué
à la France pour
la période 2000-2006.
L'objectif 2 représente
5,3 milliards
de l'enveloppe.
L'objectif 1
et le soutien transitoire
représentent
2,3 milliards.

régions n'ont pas été en mesure d'éviter le dégagement de crédits du Fonds Social Européen (FSE).

L'évolution de la situation des contractuels d'assistance technique a constitué un second défi pour le bureau compétent. En décidant, conformément à une recommandation de la Cour des comptes, de mettre un terme à la gestion de ces agents par le CNASEA, le Premier ministre a confié au ministère de l'Intérieur le soin de mettre en place de nouveaux circuits financiers et comptables tout en préservant les budgets des préfectures mais sans affaiblir pour autant les cellules Europe. Pari réussi.

FRANCHE-COMTÉ

Un bon élève du FEDER

211 millions d'euros répartis entre les trois fonds européens * : tel est le montant des aides accordées à la Franche-Comté au titre du programme 2000-2006. Pour être en mesure de justifier devant la Commission un engagement suffisant des crédits au titre des années 2000 et 2001, la préfecture de région a mis en place une procédure de suivi sur-mesure. Aucune étape n'est laissée au hasard. Au stade initial, le comité régional s'est donné pour règle de ne programmer que les opérations prêtées à démarrer afin de ne pas mobiliser de crédits trop en amont des premières réalisations. En phase de réalisation, les factures sont saisies au fur et à mesure de leur arrivée. La cellule Europe de la préfecture édite lors de chaque comité régional de programmation le tableau d'avancement de chaque mesure. Une procédure d'appel permet d'alerter les services instructeurs de tout retard : convention non signée avec les maîtres d'ouvrage, alerte de fin de convention, dossiers sans factures correspondantes, dossiers sans mouvement de factures depuis six mois... Fin 2003, une vérification globale de l'ensemble des dossiers

a permis de repérer les opérations dormantes et de les déprogrammer pour redéployer les fonds sur d'autres actions.

Dans cette perspective, les comptables publics ont été mobilisés pour aider à identifier les retards et faciliter la remontée régulière et rapide des factures. Au total, la procédure de suivi mise en œuvre en Franche-Comté a fait ses preuves. Saluée comme exemplaire par la Commission européenne, elle a placé la région à l'abri de tout dégagement d'office. Elle inspirera une opération qualité dans le cadre de la certification ISO 9001 (version 2000) dont les principes pourront être étendus à la gestion des fonds publics de l'État.

* FEDER, FSE et FEOGA.

De l'administration centrale aux préfectures, toute une mécanique au service de l'organisation des élections



VIE DÉMOCRATIQUE : UNE ANNÉE DE RÉFORME

Au-delà de l'animation du réseau des préfectures et de la gestion du corps préfectoral, la direction de l'administration territoriale et des affaires politiques (DATAP) est également le maître d'œuvre de tout ce qui contribue à la vie démocratique du pays : les élections, la vie cultuelle, les associations et fondations. Bilan d'une année intense en réformes.

124

RÉPONSES
ont été fournies en 2003
par le ministère
aux questions écrites
des parlementaires
en matière d'élections.

Deux lois organiques, deux lois ordinaires, une série de décrets, d'arrêtés et de règlements techniques : les spécialistes des élections du ministère n'ont pas ménagé leur peine en 2003. Plusieurs réformes majeures des modes de scrutin ont ainsi vu le jour, qui se sont appliquées dès 2004. L'élection des sénateurs a évolué grâce à la loi organique du 30 juillet 2003 qui modifie la durée du mandat, l'âge d'éligi-

bilité des sénateurs ainsi que la composition du Sénat. Une loi ordinaire adoptée le même jour porte également réforme de l'élection des sénateurs.

Du côté des élections régionales et européennes, la loi du 11 avril 2003 a modifié l'élection des conseillers régionaux, des représentants au Parlement européen ainsi que l'aide publique aux partis politiques. Pour permettre à la nouvelle dynamique de la décentralisation de se traduire dans les faits, la loi organique du 1^{er} août 2003 a créé le référendum local. Enfin, le mouvement de simplification administrative à l'œuvre dans tous les domaines a profité aux élections : l'ordonnance du 8 décembre 2003 a permis en 2004 de simplifier le vote par procuration, d'harmoniser différentes procédures électorales (déclaration des candidatures, participation à la campagne audiovisuelle, contrôle des comptes de campagne) et permettra aux ressortissants des nouveaux États membres de l'Union européenne de participer aux élections des représentants au Parlement européen du 13 juin 2004.

VIE POLITIQUE

Le contentieux

Le contentieux des élections fait aussi partie du quotidien du bureau des élections du ministère. 68 mémoires en réponse concernant 53 circonscriptions pour les élections législatives de 2002, 3 mémoires dans le cadre de recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'État

(accès à la campagne audiovisuelle lors des dernières législatives), 30 mémoires en réponse pour des recours dirigés contre le montant du remboursement forfaitaire... : telle a été l'activité 2003 du bureau dans ce domaine très spécialisé.



La modernisation des processus électoraux

Au-delà des modes de scrutin, c'est aussi l'organisation matérielle des élections qui a été modernisée en 2003. Témoin, la mise en place de machines à voter par les communes. Pour préparer ce chantier, plusieurs arrêtés portant règlements techniques ont été adoptés aux termes de nombreuses consultations : conditions d'agrément des organismes d'inspection chargés de vérifier la conformité des machines à voter au règlement technique, agrément des organismes Bureau Veritas et APAVE. Par ailleurs, une opération nationale d'inscription par correspondance sur les listes électorales a été conduite par le bureau des élections. 5 millions de personnes ayant déménagé entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2003 ont reçu un courrier les invitant à s'inscrire sur les listes électorales. En leur proposant de retourner à la mairie de leur nouveau domicile un formulaire d'inscription accompagné des pièces justificatives, cette opération, une première en France, a simplifié les démarches d'inscription sur les listes électorales. Coût de l'opération : 4,5 millions d'euros. 630 000 personnes se sont ainsi inscrites par le biais de l'opération ELISE.

Partis politiques et dépenses électorales

En 2003, le décret du 6 mai 2003 pris pour l'application de la loi n°88-227 du 11 mars 1988 (art. 9 et 9-1) relative à la transparence financière de la

HAUTS FONCTIONNAIRES La gestion du corps préfectoral

Le nombre de mouvements de préfets (55) et de sous-préfets (246) a été moindre en 2003 qu'en 2002, année caractérisée par un important renouvellement des équipes préfectorales. En revanche, l'objectif affiché depuis quelques années d'installer un maximum de sous-préfets entre le 1^{er} juin et le 30 septembre, pour tenir compte des contraintes familiales liées aux rythmes scolaires, a été atteint. 57 % des sous-préfets ont en effet changé de poste durant cette période

contre 50,5 % en 2002. Près de 62 % des préfets ont vu leur nomination intervenir au cours de la même période. La sous-direction du corps préfectoral et des administrateurs civils a poursuivi, en 2003, sa politique d'entretiens *in situ* avec les équipes préfectorales. Des déplacements ont ainsi été effectués dans dix départements. Ces entretiens individualisés permettent aux sous-préfets de faire connaître leurs préoccupations et leurs souhaits, notamment dans la gestion de leur carrière.

L'évaluation des préfets et des sous-préfets

Créée en 2000, opérationnelle depuis 2001, la fonction de préfet « évaluateur » des préfets en poste territorial consiste à apprécier au moyen d'une méthode professionnelle et rigoureuse la manière de servir des préfets à différentes étapes de leur carrière.

Le préfet Rémy Pautrat, ancien préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, a exercé cette mission en 2003 à la suite du préfet Yves Mansillon, premier à occuper la fonction jusqu'à fin 2002.

Le ministre de l'Intérieur, dans la lettre de mission qu'il a adressée au préfet évaluateur en janvier 2003, a insisté

sur la nécessité de valider, au-delà des résultats en matière de sécurité et de mise en œuvre de l'action de l'État, la capacité d'anticipation des préfets afin qu'ils se dotent des outils nécessaires pour faire face aux mutations économiques, sociales et technologiques de notre société. Pour la mission, l'évaluation est également un moyen d'accompagner et de conseiller les préfets dans leur fonction. 19 préfets ont ainsi été évalués en 2003, soit 11 préfets de départements métropolitains, 5 préfets délégués à la sécurité et de zone de défense, et 3 préfets d'Outre-Mer.

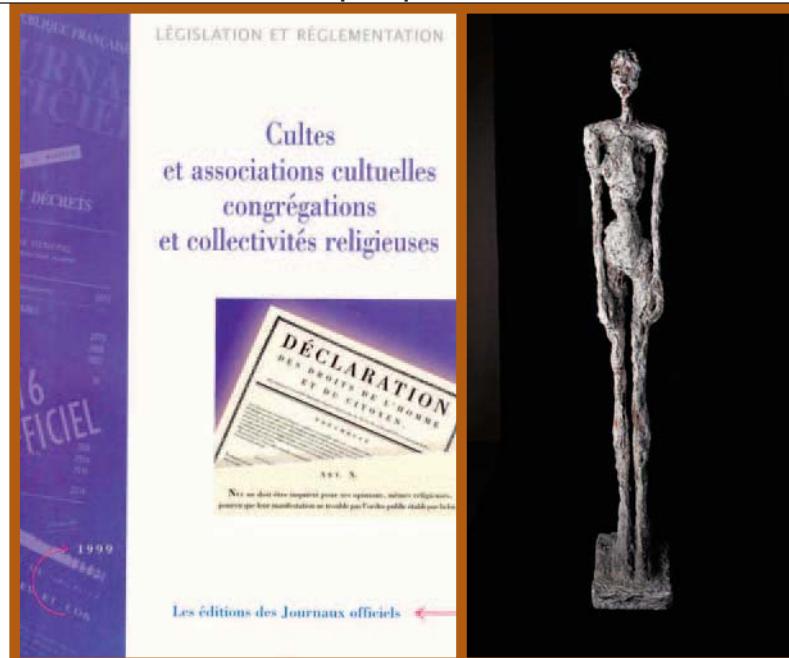
La vie politique a attribué plus de 73 millions d'euros d'aide aux partis et groupements politiques : 33 millions d'euros au titre de la première fraction (fonction des résultats aux élections à l'Assemblée nationale) et 40 millions d'euros au titre de la seconde (fonction de la représentation au Parlement). Par ailleurs, 44 millions d'euros ont été délégués aux préfectures pour leur permettre de rembourser les candidats aux élections législatives dont les comptes de campagne ont été validés par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques.

REFERENDUM

Corse

La loi du 10 juin 2003 a permis d'organiser, le 6 juillet, une consultation des électeurs de Corse sur la modification de l'organisation institutionnelle de la Corse.

Faciliter la vie associative et contribuer au bon fonctionnement des cultes en France constituent l'une des missions historiques de la direction de l'administration territoriale et des affaires politiques. En 2003, de nouvelles étapes ont été franchies.



SOUTENIR LA VIE ASSOCIATIVE

152
DÉCRETS OU ARRÊTÉS
relatifs aux fondations
et associations ont été pris
en 2003 contre 120 en 2002.

Dynamiser et encourager le mouvement associatif, simplifier et assouplir le droit qui leur est applicable : telle était la feuille de route 2003 de la direction de l'administration territoriale et des affaires politiques. Témoin, l'instruction du 1^{er} avril 2003 destinée à accélérer la procédure de reconnaissance d'utilité publique. Désormais, chaque ministère saisi par le ministre de l'Intérieur disposera de deux mois pour rendre son avis sur une demande de reconnaissance d'utilité publique ou de modification des statuts d'un établissement. Le silence de l'administration vaudra, passé ce délai, avis favorable.

L'assouplissement du droit

À cette mesure destinée à accélérer des délais d'instruction jugés trop longs, s'ajoute l'initiative conjointe des ministères de l'Intérieur et de la Culture pour assouplir le régime applicable depuis 1991 aux fondations d'utilité publique.

C'est ainsi que le Conseil d'État a approuvé le 2 avril 2003 de nouveaux statuts types qui font de la fondation une formule plus attractive que par le passé.

Principales évolutions : alors qu'un capital de départ à hauteur de 762 000 euros était jusqu'alors recommandé, les fondations de flux et les fondations à capital consomptible sont désormais autorisées ; leur gestion peut être assurée par un conseil de surveillance et un directoire et plus uniquement par un conseil d'administration ; la tutelle de l'État est allégée sur certains actes comme en matière de représentation ; le fonctionnement des fondations est simplifié. Enfin, la loi du 1^{er} août 2003 a assoupli le droit des fondations et associations.

En 2003, 10 fondations, dont la prestigieuse fondation Giacometti, ont été créées par décret en Conseil d'État, tandis que 12 associations étaient reconnues d'utilité publique et que 48 associations et fondations voyaient leur statut modifié.

BUREAU DES CULTES

Expertise juridique

Compétent pour la gestion de tous les actes réglementaires relatifs aux congrégations (reconnaissance, fusion, abrogation, libéralités...), le ministère a vu son activité légèrement augmenter en 2003. 30 décrets ont ainsi été produits en 2003, dont la plupart concernent des abrogations de congrégation ou des legs

à des associations diocésaines et cultuelles contestés par les héritiers. L'activité de conseil juridique aux particuliers et aux administrations est également en croissance. Signe des temps, ce sont désormais par des milliers de mèlés et d'appels téléphoniques que les experts du bureau fournissent leurs conseils et informations.



Associations



Les éditions des
JOURNAUX OFFICIELS

Organiser la représentation du culte musulman et simplifier
le droit relatif aux associations et aux fondations pour mieux les conforter :
tels ont été les deux défis de 2003.

La relance du mécénat

La loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, loi à la préparation de laquelle le ministère de l'Intérieur a été étroitement associé, dynamise et relance aussi le mécénat. En réformant son régime fiscal, en créant un dispositif unique de réduction d'impôt de 60 % de tous les dons affectés aux causes d'intérêt général et en réévaluant les plafonds en vigueur, la loi se donne les moyens d'encourager le mécénat.

La simplification des procédures

La technique a également son rôle à jouer dans la volonté de simplification qui anime la direction de l'administration territoriale et des affaires politiques. En 2003, le bureau des groupements et associations a ainsi poursuivi l'étude du projet Waldec qui vise à dématérialiser la procédure de déclaration d'association et à créer un répertoire national des associations françaises.

Par ailleurs, 23 départements ont expérimenté le projet Picasso porté par le ministère de l'Économie et des Finances pour faciliter le suivi informatique des subventions accordées aux associations.

Enfin, avec l'agence pour le développement de l'administration électronique (ADAE), un projet de dématérialisation des demandes de subventions a été mis à l'étude.

9

**NOMINATIONS
d'évêques et d'archevêques
ont été agréées
par le ministère en 2003.**

EXPERTISE Les cultes

En 2003, les cultes ont occupé une place centrale dans l'activité des équipes du ministère. C'est plus particulièrement le culte musulman qui a mobilisé l'énergie du bureau central des cultes. En liaison avec les préfectures de région, un dispositif inédit a été mis en place en 2003. Objectif : organiser les premières élections du Conseil français du culte musulman (CFCM) et de ses instances régionales. Une fois la consultation terminée, les équipes ont travaillé à l'installation de ces structures qui visent à représenter les musulmans, à organiser leur culte et à doter les pouvoirs publics d'un interlocuteur. Ce rôle de soutien et d'expertise s'est également manifesté à l'occasion des travaux préparatoires à la loi

portant application du principe de laïcité dans les écoles, collèges et lycées publics. Auditionné par la « mission Debré » et la « commission Stasi », le responsable du bureau des cultes a fourni un appui juridique au CFCM. S'agissant du culte protestant, l'année 2003 a été principalement marquée par la définition des travaux dans les édifices cultuels susceptibles de bénéficier de financements publics. Associé à la préparation de la rencontre entre le Premier ministre et les représentants de l'église catholique en mai 2003, le bureau a participé au projet de loi sur la perception des droits de visite dans les cathédrales. Enfin, il a été partie prenante des travaux de la mission chargée de lutter contre les dérives sectaires.

Pour parvenir à généraliser la globalisation des budgets, sorte d'anticipation des principes de la LOLF, aux 100 préfectures, l'administration centrale s'est mobilisée tout au long de l'année.

Essai transformé.



En 2003, toutes les préfectures se sont préparées, avec l'aide de l'administration centrale, à la globalisation de leur budget.

LA GÉNÉRALISATION DE LA GLOBALISATION DES CRÉDITS DES PRÉFECTURES

Faire basculer tout un réseau de services déconcentrés dans une nouvelle gestion publique n'est pas une mince affaire. En 2003, les équipes de la direction des personnels, de la formation et de l'action sociale (DFPAS) appuyées par celles de la direction de l'administration territoriale et des affaires politiques (DATAP), future tête de pont du guichet unique des préfectures (lire page 64), n'ont ménagé ni leur temps ni leur savoir-faire pour que tout soit en ordre de marche au 31 décembre. Une mécanique en trois temps a ainsi été mise en place.

Informer et former

Entre février et avril 2003, les équipes parisiennes sont parties à la rencontre des préfectures. Des rencontres regroupant les préfectures par inter-régions ont permis de rappeler aux secrétaires généraux comme à leurs collaborateurs les grands principes et les mécanismes de la globalisation, du tableau d'emplois et de la matrice financière. Car un budget globalisé n'est pas la simple reconduction des moyens de l'année précédente. Pour le bâtir, configurer au plus près les besoins et les ressources, il convient d'évaluer le plafond d'emploi auquel chaque préfecture peut aspirer pour

68
PRÉFECTURES
se sont activement
préparées tout au long
de l'année 2003
à l'introduction
de la globalisation
des budgets.
Un cas unique à ce jour
dans l'administration
française. De nombreuses
formations, pour
les fonctionnaires comme
pour les représentants
du personnel, ont été
organisées tout au long
de l'année par la sous-
direction du recrutement
et de la formation.

estimer la dotation globale nécessaire... Si la globalisation offre en effet une plus grande latitude de gestion aux décideurs locaux au nom de la fongibilité, la règle veut aussi qu'une enveloppe fixée pour l'année ne puisse être abondée en cours d'exercice et que le transfert des crédits ne puisse se faire que des rémunérations vers le fonctionnement mais jamais dans l'autre sens. C'est dire si le calcul de l'effectif de départ doit être fin et fiable.

Un processus itératif

Les préfectures ont été invitées à réaliser cet exercice entièrement inédit. Les pionnières entrées dans le dispositif expérimental depuis 2000 les ont guidées, parrainées pour leur éviter des erreurs de jeunesse. Des rencontres bilatérales, destinées à confronter cette première vision prospective de la préfecture avec celle de l'administration centrale, ont permis de consolider la photographie des effectifs présents au 31 décembre 2002 et de prévoir d'une manière aussi précise que possible les mouvements entrées-sorties sur l'année 2003. L'ensemble de ce travail a participé à la constitution de l'enveloppe globale destinée à regrouper l'ensemble des dotations (rémunérations, maintenance immo-



CENTRE

L'Indre-et-Loire en toute transparence

En Indre-et-Loire, la préfecture a joué la transparence pour informer les agents de l'introduction du budget globalisé au 1^{er} janvier 2004. Une plaquette de quatre pages explique les principes qui président désormais à l'élaboration du budget de la préfecture, ainsi que les volumes financiers affectés à chaque grand poste budgétaire. Au-delà des masses, c'est toute la stratégie de la préfecture qui est déclinée. Côté rémunérations, les choix locaux portent sur la requalification des postes de catégorie C, la création d'une équipe de maintenance de proximité, la poursuite de la politique en faveur des handicapés ou le maintien

du recours aux vacataires pour faire face à des pics d'activité. Côté fonctionnement, la préfecture a décidé de consacrer des fonds, au-delà de ses dépenses obligatoires, à l'investissement informatique ou immobilier mais pas aux véhicules. Par mesure de précaution, une part du budget est mise en réserve en cas d'aléas locaux. Tout le reste n'est qu'affaire de compétences. Et si les gestionnaires, qui auront désormais les mains libres pour gérer au mieux leurs ressources, parviennent à dégager une marge supplémentaire, celle-ci leur permettra de financer des projets supplémentaires choisis localement avec les représentants du personnel.

bilière, fonctionnement) de toutes les préfectures. C'est à partir de cette enveloppe que les dotations budgétaires de chaque préfecture (en emplois et en crédits) ont ensuite été déterminées par les services de la DPFAS et de la DATAP à l'automne. En décembre, à quelques jours du passage en budget globalisé, toutes les préfectures étaient en ordre de marche.

Un accompagnement attentif

Pour accompagner cette réforme d'envergure, le guide général des procédures relatif à la globalisation a été réactualisé sous forme de fiches thématiques. Il permettra également aux préfectures de pouvoir mieux appréhender les nouvelles relations issues de cette opération avec l'administration centrale. De nouveaux mécanismes budgétaires et statutaires ont dû être imaginés au plan interministériel pour rénover ceux qui étaient devenus obsolètes dans le cadre de la gestion globalisée des crédits et des emplois. Ainsi, la généralisation de la globalisation au 1^{er} janvier 2004 a conduit à imaginer d'autres mécanismes articulés autour de la fixation d'un ratio promu/promouvables permettant de déterminer chaque année le nombre des promotions susceptibles d'être prononcées indépendamment de l'évolution réelle des emplois disponibles. Pour parvenir à ce résultat à l'échelle de tout un réseau déconcentré, un important travail de transfert de compétences a été effectué par les équipes de l'administration centrale en direction

des équipes de l'administration territoriale. En 2004, l'administration centrale poursuivra son appui méthodologique aux préfectures.

La nouvelle gestion publique

La globalisation des budgets des préfectures au 1^{er} janvier 2004 et la mise en place du contrôle de gestion qui l'accompagne vont modifier en profondeur les modes de gestion et de fonctionnement de l'administration centrale et territoriale. Pour ►

FORMATION

L'accueil des nouveaux fonctionnaires

En 2003, 476 agents ont bénéficié des stages d'accueil organisés à Lognes par la sous-direction du recrutement et de la formation, soit 2 485 journées/stagiaires. Les nouveaux arrivants font en effet l'objet d'une attention particulière indépendamment de leur fonction ou de leur grade. Ainsi, 102 membres du corps préfectoral mais aussi 125 agents du cadre national des préfectures et 249 agents de l'administration centrale ont suivi un stage d'accueil. Les élèves de l'ENA qui, chaque année, choisissent le ministère de l'Intérieur à leur sortie de l'école, bénéficient d'un stage de découverte de 15 jours.

Présentation des différentes directions du ministère et de leurs missions, approfondissement des questions qui seront traitées par les jeunes directeurs de cabinet, rencontre avec des membres du corps préfectoral... : un vaste tour d'horizon leur est offert sur la maison qu'ils intègrent. Les attachés font eux aussi l'objet d'un accueil particulier pendant deux semaines. Missions et organisation du ministère, des préfectures, de l'administration territoriale de l'État, des collectivités locales... : la formation vise à faciliter leur intégration à la prise de poste.

4

**FOIS PLUS DE CRÉDITS,
seront gérés désormais
de manière autonome
par les préfectures
globalisées. À charge
pour elles de mettre
en place un contrôle
de gestion et de rendre
compte de l'exécution
de leurs actions
à l'administration centrale.**

700

**FONCTIONNAIRES,
soit 75 % du public cible,
ont été formés
à la nouvelle gestion
publique dans toutes
les régions de France.
Parmi eux, 128 membres
du corps préfectoral.**

► sensibiliser l'encadrement des préfectures à ces enjeux stratégiques, la sous-direction de la formation a organisé en 2003 huit séminaires en région. Exposés sur la nouvelle gestion publique et ses incidences sur le fonctionnement du ministère, sur la gestion comptable et budgétaire, sur les pratiques de management et sur l'animation interministérielle assurée par les préfectures, témoignages d'acteurs de terrain, ateliers thématiques... : les équipes de la direction du personnel, de la formation et de l'action sociale et de la direction de l'administration territoriale et des affaires politiques ont privilégié pendant des mois une approche concrète des réformes sans faire l'économie d'un apport théorique solide.

Une notation rénovée

Pour réussir ces différentes réformes, encore faut-il que les équipes soient mobilisées, motivées, bien utilisées dans leurs compétences et reconnues dans leurs efforts. C'est tout l'objectif de la réforme d'évaluation et de notation préparée en 2003, en lien étroit avec les représentants du personnel. Pour adapter au ministère de l'Intérieur le décret du 29 avril 2002 relatif aux conditions générales d'évaluation, de notation et d'avancement des fonctionnaires pris pour l'ensemble de la fonction publique, la direction du personnel, de la formation et de l'action sociale a élaboré l'arrêté du

11 décembre 2003. Celui-ci rénove de manière approfondie les méthodes de management en garantissant le développement d'un dialogue entre chaque agent et son supérieur hiérarchique.

Un entretien d'évaluation créé

Nouveauté au ministère, un entretien d'évaluation se tiendra chaque année entre tous les fonctionnaires et leur supérieur hiérarchique direct pour « faire le point » au cours d'un dialogue ouvert. Des objectifs individuels, adaptés à la mission de chaque agent, seront fixés et ceux de l'année précédente appréciés en tenant compte de l'environnement de travail. Les perspectives de carrière, de mobilité, les besoins en formation seront abordés. L'entretien d'évaluation sera pris en compte au même titre que la notation pour l'avancement de corps et de grade. La notation évolue également. À la traditionnelle note comprise entre 0 et 20 qui augmentait quasi mécaniquement tous les deux ans, seront substituées deux notes. L'une décrira la valeur professionnelle de l'agent à l'instant T, l'autre mesurera l'effort consenti pour atteindre les objectifs fixés. Ainsi, pour la première fois, l'implication personnelle de chaque agent, sa progression vers les objectifs définis à la structure, sa mobilisation au sein d'une équipe seront reconnues et valorisées. Pour guider les notateurs, une grille d'appreciations à partir de critères de compétences et de qualités professionnelles spécifiques a été élaborée. Le tout sera complété par une appréciation littéraire remplie par le supérieur hiérarchique direct puis par le chef de service notateur. Un vaste plan de communication et de formation accompagnera la mise en place de cette réforme dès 2004. ■

RESSOURCES HUMAINES

Arcade

Mis en chantier depuis deux ans, l'outil Arcade est opérationnel depuis 2003. Son objectif : fournir un outil d'aide à la répartition des emplois dans le cadre de la gestion globalisée des budgets. Arcade, qui ne fixe pas un effectif « optimal », aide à rationaliser la répartition de l'effectif budgétaire disponible entre les préfectures selon des critères et indicateurs objectifs liés à leurs missions. Il permet aussi à chaque préfecture d'évaluer et d'optimiser son organisation par rapport à l'effectif d'Arcade mais aussi par rapport

à des préfectures de taille équivalente. Dès février 2003, les agents chargés de la saisie des indicateurs dans les préfectures ont reçu l'application ainsi qu'une note d'accompagnement. Des formations destinées aux chefs des bureaux du personnel et aux contrôleurs de gestion ont été organisées partout en France par la sous-direction de la formation et son réseau d'animateurs. Prochaine étape en 2004 : permettre à tous les agents de centrale et des préfectures de consulter Arcade depuis l'Intranet.



Au centre de Lognes ou par Intranet depuis son bureau, la formation accompagne les agents tout au long de leur carrière.

DES STATUTS EN ÉVOLUTION

Simplifier, valoriser, professionnaliser, faciliter les parcours de carrière : tels sont les objectifs assignés à la direction du personnel, de la formation et de l'action sociale qui a conçu en 2003, en concertation avec les directions d'emploi et les organisations syndicales, plusieurs réformes statutaires et indemnитaires. Détails.

Dans le cadre de la simplification et de la fusion des corps engagées au plan interministériel et dans le prolongement direct de l'effort d'harmonisation des régimes indemnitaire entrepris depuis deux ans, la direction des personnels, de la formation et de l'action sociale a marqué des points supplémentaires en 2003. Objectif : assurer aux fonctionnaires concernés une meilleure reconnaissance professionnelle et améliorer leur déroulement de carrière tout en cherchant à mieux répondre aux besoins du ministère, au niveau national comme au niveau déconcentré.

La réflexion sur les corps techniques

Pour les agents des systèmes d'information et de communication (SIC), le projet engagé en 2003 est clair : regrouper dans un cadre statutaire unique inspecteurs, contrôleurs et agents de la filière des SIC mais aussi les attachés analystes et secrétaires administratifs programmeurs, répartis jusqu'ici dans plusieurs corps. Pour la catégorie A, un débouché en nombre limité d'emplois fonctionnels cor-

respondant à des postes de responsabilité supérieure est envisagé. À titre transitoire et dérogatoire, les agents de catégorie C auraient, quelle que soit leur filière d'appartenance, une possibilité exceptionnelle de promotion dans le corps de ►

FORMATION Communiquer

Pour professionnaliser encore le réseau des chargés de communication des préfectures, enjeu majeur pour l'image de l'État, la sous-direction du recrutement et de la formation, en liaison avec le service de la communication, a conçu en 2003 une nouvelle formation. Trois modules d'une semaine chacun ont été pensés plus particulièrement pour les chargés de communication disposant au moins de six mois d'expérience. La formation doit leur permettre d'avoir une définition précise de leur métier, de connaître les techniques de travail

de la presse écrite et audiovisuelle et d'acquérir les bases nécessaires à la conception, la rédaction et la mise en page de publications. 30 chargés de communication en ont déjà bénéficié. De son côté, le service de la communication, a rencontré tous les nouveaux chargés de communication et, au regard de la nécessaire animation du réseau et de la mutualisation des connaissances et des expériences entre les préfectures et l'administration centrale, a organisé plusieurs réunions de l'ensemble du réseau.

ont été organisés
par la sous-direction
du recrutement
et de la formation
en 2003, sans oublier
les 11 concours
techniques.

17 464 candidats
au total se sont inscrits
à ces concours.
en interne, 1 500 agents
ont bénéficié
des actions
de préparation
aux concours.

tantes, suivent des dossiers stratégiques et sont placés au sein de l'état-major du préfet, un emploi fonctionnel unique de directeur des services de préfecture a été créé. Accessible à tous les attachés principaux ou fonctionnaires de grade équivalent dotés d'une certaine ancienneté, le nouveau statut s'accompagne d'une revalorisation de la rémunération qui rend la fonction plus attractive et reconnaît le professionnalisme avec, pour la première fois pour un corps d'attaché, un débouché pour les postes les plus importants en hors échelle lettre.

Cette réforme, engagée avec les organisations syndicales, a été approuvée dans un protocole conclu en mai 2003 par la CFDT et l'UNSA puis approuvée en comité technique paritaire ministériel en novembre suivant.

Le rattrapage indemnitaire se poursuit

Depuis 2002, le ministère a engagé une politique volontariste pour placer le régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Intérieur à l'aplomb de la moyenne interministérielle, pour homogénéiser les taux entre filières et mettre fin aux écarts entre « cols blancs » et « cols bleus ». En 2003, cette dynamique de rattrapage s'est poursuivie. Pour les cadres de préfecture de catégories C et B, l'écart existant a quasiment disparu. Un effort reste encore à réaliser pour les cadres de catégorie A, situés à 80 % de la moyenne interministérielle. À noter enfin qu'en administration centrale, le montant annuel des primes est modulé en fonction de la manière de servir et de la valeur professionnelle, une reconnaissance du mérite avant l'heure en somme. ■

PERSONNEL

Des négociateurs

Conduire une réforme statutaire suppose des négociations approfondies. Négociations avec les directions d'emploi intéressées par la réforme (affaires financières et immobilières, systèmes d'information et de communication...). Concertation aussi avec les représentants des personnels des différentes filières concernées, dans le cadre de groupes de travail spécifiques. Discussions enfin avec les autres ministères (direction du budget et direction générale de l'administration et de la fonction publique).

► catégorie B de la nouvelle filière sous réserve de réussite à un examen professionnel. Dans le domaine technique des services du matériel et des travaux de la maintenance des matériels, c'est la fusion des deux corps d'ingénieurs actuels qui est recherchée pour créer un corps unique d'ingénieurs recrutés à bac + 5. Un dispositif de pré-recrutement d'élèves-ingénieurs sera initié pour assurer une diversification des voies de recrutement dans la perspective des départs en retraite. Cette création d'un corps unique d'ingénieurs offrira des perspectives de carrière renouvelées à des fonctionnaires qui ne disposaient plus de possibilités de promotion depuis plusieurs années. Pour faciliter ces réformes et permettre aux agents d'en tirer le meilleur profit, un plan de formation sera mis en place.

Un nouveau statut des directeurs

L'année 2003 a permis de transformer l'essai au profit du statut des directeurs. Pour valoriser ces responsables qui gèrent des équipes souvent impor-

PROSPECTIVE

Un référentiel des emplois et des compétences

GPEEC : au-delà du sigle, la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) constitue l'un des enjeux majeurs de la réforme de l'État. La démarche a été lancée en 2003 dans le périmètre des préfectures par la direction du personnel, de la formation et de l'action sociale (DPFAS).

Pourquoi avoir commencé par les services déconcentrés ?

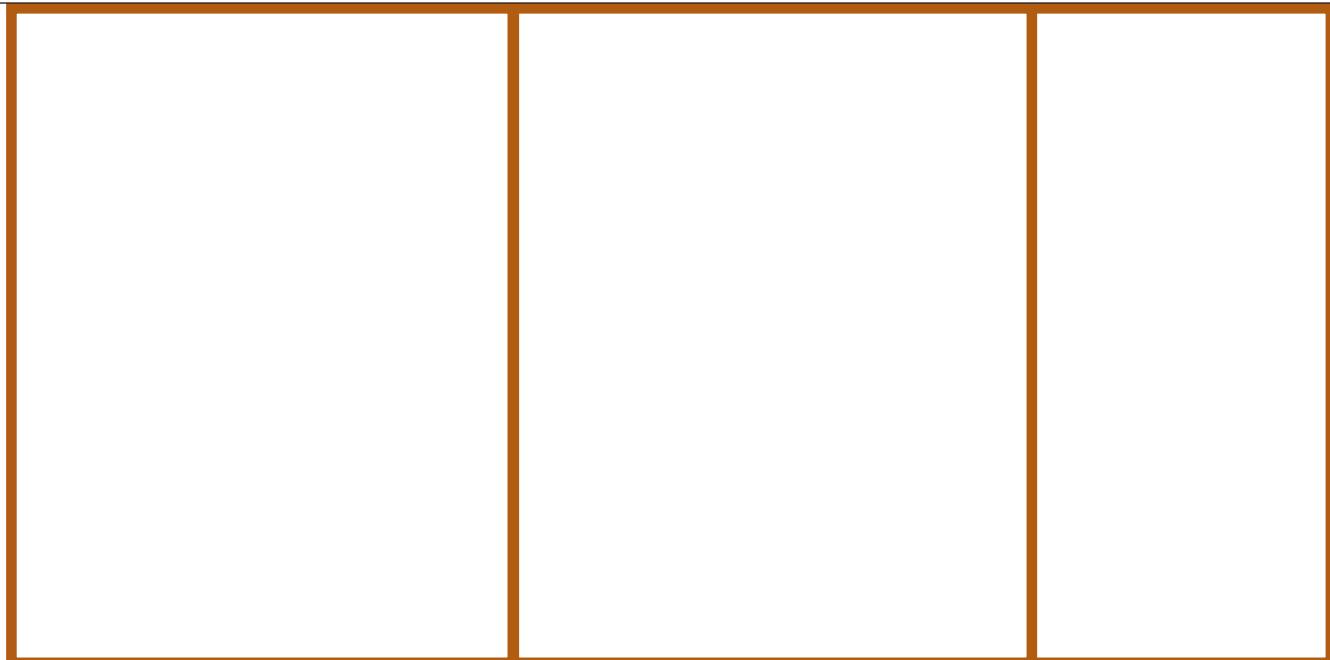
Parce que les préfectures, qui bénéficient depuis la globalisation d'une plus grande autonomie en matière de gestion des ressources humaines, doivent avoir les moyens d'anticiper les départs, de rechercher la bonne adéquation entre les postes et les profils... Le référentiel des emplois en préfecture qui recense les missions des 28 000 agents du cadre national des préfectures aide à cette analyse prospective.

L'administration centrale y trouve aussi son intérêt. Pour les responsables

nationaux en effet, le référentiel fournit une photographie fine des effectifs par activité et par profil professionnel, préalable indispensable pour mesurer l'impact des réformes à venir sur l'emploi (décentralisation, globalisation, simplification administrative...).

En 2003, une dizaine de préfectures a ainsi contribué à la réflexion sur ces emplois type sur la base des sept missions opérationnelles et des sept missions support définies dans les outils partagés entre l'administration centrale et les préfectures et rassemblés dans le système d'informations Info-Pref. D'où un référentiel de 124 emplois type testé, grandeur nature, dans dix préfectures et largement débattu avec les organisations syndicales.

En 2004, ce panel sera élargi pour affiner le référentiel qui devrait être mis à disposition des 100 préfectures dans le courant de l'année.



De multiples actions de prévention et d'information ont été réalisées dans l'année.

DE NOUVELLES PERSPECTIVES POUR L'ACTION SOCIALE

Le 20 janvier 2003, devant la commission nationale d'action sociale, le ministre de l'Intérieur a souhaité qu'un nouveau cadre soit donné à l'action sociale. Une réflexion approfondie sur les enjeux à relever a été menée tout au long de l'année.

À quels impératifs doit répondre une politique d'action sociale rénovée ? À un double enjeu, répond la sous-direction de l'action sociale du ministère, au terme de ses travaux de réflexion avec l'ensemble des directions concernées. D'une part, elle doit mieux intégrer la diversité des besoins et prendre en compte les spécificités des différentes populations : policiers, agents des préfectures... D'autre part, elle doit mutualiser les moyens, notamment en cherchant les synergies au plan local entre les moyens du ministère et ceux d'autres administrations et partenaires. La nouvelle organisation reposera donc sur deux sous-directions au niveau central, pour les personnels relevant respectivement de la police nationale et du secrétariat général, chacune développant des actions dans ses domaines d'excellence mais au profit de toutes les catégories d'agents : logement et accueil de la petite enfance pour la « SDAS police », restauration, loisirs, réseaux médico-sociaux pour la « SDAS secrétariat général ». Cette spécialisation par thèmes n'empêchera pas qu'une conception globale des politiques d'action sociale, pour tous les

agents du ministère, et un dialogue social unique dans le cadre des instances consultatives existantes, tant au niveau central que local, soient maintenus.

L'emploi des travailleurs handicapés

En 2003, la sous-direction de l'action sociale s'est également investie dans le domaine du travail et de l'insertion des travailleurs handicapés. D'où un plan triennal d'actions 2003-2005. Il doit permettre au ministère de respecter l'obligation légale faite à tout employeur de compter au moins 6 % de ►

ACTION SOCIALE

La retraite en question

En 2003, les équipes du bureau des pensions et allocations d'invalidité ont traité 41 572 courriers et 14 974 nouvelles prestations. 141 485 pensions de retraite ont été mises en paiement, soit 1,70 % de plus par rapport à 2002. 14 633 allocations temporaires

d'invalidités ont été servies. L'année 2003 a également été celle de la réforme des retraites. D'où la formation aux nouvelles règles du jeu de 178 agents des services du personnels issus de 55 préfectures et de 9 secrétariats généraux pour l'administration de la police.



Les acteurs du social ont engagé une réflexion sur l'avenir de la politique du ministère.

ACTION SOCIALE

Séminaire des acteurs du social

Le 17 décembre 2003, un séminaire sur l'action sociale a permis de présenter aux principaux acteurs de terrain, aux représentants du personnel et aux partenaires sociaux (220 personnes) le projet d'organisation de l'action sociale et ses quatre principes fondateurs : unicité de la politique, meilleure prise en compte des spécificités, partage des responsabilités, complémentarité des missions et des compétences.

► travailleurs handicapés dans son effectif. Trois objectifs devront ainsi être satisfaits à l'horizon 2005. Tout d'abord, la mise en place d'instances de pilotage aux niveaux national et régional. Ensuite, la création d'un réseau de correspondants handicap. Enfin, le développement de l'emploi et de l'insertion des travailleurs handicapés.

Retraites et allocations

Le bureau des pensions et allocations d'invalidité (BPAI), implanté à Draguignan, assure le traitement, la gestion et la conservation de plus de 150 620 dossiers de pensions civiles de retraite d'ancienneté et d'invalidité, d'allocations temporaires d'invalidité, de rentes accidents du travail, d'affiliations rétroactives à la sécurité sociale, concernant tous les agents du ministère de l'Intérieur (métropole et Outre-mer).

À une activité déjà très dense d'ordinaire, le service a ajouté en 2003 une mission d'information et de conseil sur la réforme des retraites. Alors que toutes les préfectures ont été mobilisées pour mettre à disposition des fonctionnaires formés aux principes de la réforme puis chargés à leur tour d'assurer l'information des agents de la fonction publique d'État en poste dans les services déconcentrés, le bureau des pensions du ministère a dû relever un double défi. Il a dû en effet prendre en compte la réforme des retraites publiée le 22 août 2003 en fournissant assistance et conseil aux services gestionnaires de personnels et aux agents. Pour faciliter la diffusion de l'information, un outil portant sur l'analyse juridique de la loi et de ses décrets a été développé sur l'Intranet. Le bureau a également poursuivi de la modernisation de l'outil informatique Mistral. Celui-ci permet aux services gestionnaires locaux d'établir par Intranet des dossiers d'examen des droits à pension et de transférer automatiquement des données correspondantes au bureau. La préfecture de police et le SGAP de Marseille sont les deux services gestionnaires engagés dans cette expérimentation. La mobilisation ainsi que le professionnalisme de tous les personnels du BPAI ont permis de relever ces défis. ■

PRÉVENTION

Campagne anti-tabac

Une enquête de satisfaction a été réalisée après la campagne de lutte contre le tabagisme menée par la sous-direction de l'action sociale. Après trois mois, 46 % des participants déclaraient avoir arrêté de fumer, 18 % avaient diminué le nombre de cigarettes fumées par jour. Après un an, 29 % des personnes suivies déclarent ne plus fumer,

22 % ont fortement diminué leur consommation et 22 % des fumeurs suivis ont stoppé et repris par la suite leur tabagisme. L'évaluation globale montre que 62 % des personnes interrogées souhaitent de nouvelles actions de sensibilisation et 39 % envisagent l'arrêt du tabac à la suite de l'action menée au ministère.



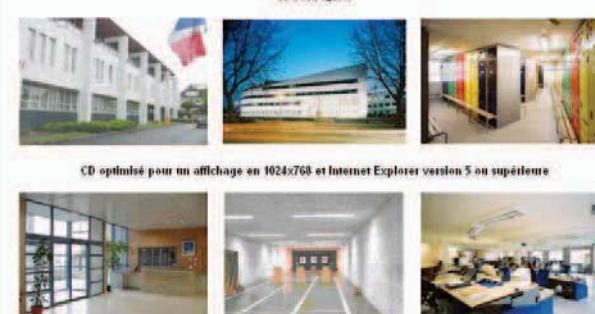
Direction de la Programmation des Affaires Financières et Immobilières
Sous-direction des affaires immobilières
Bureau des affaires immobilières de la police nationale

Programme de référence
pour les commissariats de police
50 à 600 agents

CD optimisé pour un affichage en 1024x768 et Internet Explorer version 5 ou supérieure

Mars 2003

Document élaboré dans le cadre d'un travail collectif dirigé par la DPAFI*
avec Christophe COIGNARD, Bernard DELEPANCQUE, Jean-Pierre NICOLAS
- faisant participer la DCSP* -
Christophe MAZOYER, Alain BAILS



La direction de la programmation des affaires financières et immobilières est un moteur de la modernisation du ministère.

MODERNISATION ET PERFORMANCE

En 2003, au-delà de la gestion quotidienne du ministère, les équipes de la direction de la programmation des affaires financières et immobilières (DPAFI) se sont mobilisées pour moderniser les pratiques. Modernisation de la dépense, modernisation de la politique immobilière, modernisation de la gestion publique : l'objectif de la direction est d'améliorer sans cesse la qualité du service rendu à ses « clients » internes.

Un « Département comptable ministériel »

En 2003, le ministère de l'Intérieur a été le premier à mettre en place un « département comptable ministériel » (DCM) afin de réorganiser la tenue de la comptabilité et l'exécution de la dépense publique. Cette structure, dont les personnels sont issus de la direction générale de la comptabilité publique, est devenue opérationnelle en juillet. Avantages du système ? La proximité avec le service ordonnateur renforce le dialogue et les liens entre les services. Ainsi, les délais de mise en paiement des dossiers ainsi que le nombre de rejets s'en trouvent réduits. Mais, plus qu'une simple antenne de la trésorerie générale implantée au cœur du ministère, le département comptable ministériel devrait à terme permettre de remettre à plat plusieurs procédures et d'instaurer des « contrôles partenariaux » sur certaines ordonnances. Ainsi, le département comptable validerait sans contrôle

préalable les ordonnances de paiement relatives à certaines dépenses. Limité aux périmètres de dépense de la direction de la programmation des affaires financières et immobilières ainsi que de la direction des systèmes d'information et de communication en 2003, le département ►

4

AGENTS

de la direction générale de la comptabilité publique, dans le cadre du département comptable ministériel, travaillent dans les locaux du ministère de l'Intérieur.

DÉVELOPPEMENT DURABLE Immobilier et environnement

La politique immobilière du ministère intègre l'objectif du développement durable. Comment ? Par l'utilisation de matériaux et de techniques permettant de réduire l'impact sur l'environnement ainsi que par le recours à la démarche « HQE », dans le respect de la qualité architecturale et historique des bâtiments pour les constructions neuves comme pour les rénovations.

Première action 2003 : réaliser des économies d'énergie en utilisant des procédés, des matériaux et des techniques généralement plus onéreux en investissement mais moins coûteux en consommation d'énergie, et ce pendant toute la durée de vie d'un bâtiment.

Plusieurs opérations sont réalisées conformément à ces prescriptions. C'est le cas par exemple du chantier de la préfecture du Nord.



Rationaliser les opérations
de constructions publiques : une priorité.

2

FOIS PLUS DE M²
ont été livrés en 2003
comparé à 2002.
Sur un total de 129 000 m²,
103 000 vont à la police,
13 650 aux préfectures,
7 750 aux pompiers
et 4 527 à l'administration
centrale.

► comptable ministériel verra ses compétences élargies à l'ensemble des services du ministère en 2004.

La carte d'achat

Lancée en 2002 à l'initiative de la direction générale de la comptabilité publique, l'expérimentation de la carte d'achat s'est poursuivie en 2003. Cette carte permet de réaliser les achats les plus courants, à charge pour une banque de payer directement et sans délai les fournisseurs. Le

TECHNOLOGIES

Le programme informatique des constructions publiques (PICP)

PICP, c'est le nom de baptême d'un outil informatique de gestion de projet appliquée à la conduite d'opérations de constructions publiques.

Autrement dit, une application permettant d'organiser, planifier, et gérer des activités et des moyens dans des contraintes de délais et de coût. PICP permet d'établir des prévisions, de tenir un état de suivi des opérations et de produire des documents de communication. Il favorise également une organisation et un suivi de l'activité par les fonctions de synthèse sur un ensemble de projets. En 2003, les secrétariats généraux

pour l'administration de la police (SGAP) de Lyon et Versailles ainsi que la préfecture de police de Paris ont expérimenté ce logiciel à vocation locale. En fonction du bilan de l'expérience, il sera décidé ou non de généraliser PICP à l'ensemble des SGAP en 2005 et 2006. Il faut dire que le suivi des opérations immobilières est un enjeu de taille pour le ministère de l'Intérieur. Sans oublier que le déploiement de cette application est structurant puisqu'il fournit une occasion de former les équipes à la gestion de projet, à la planification et à la gestion budgétaire d'une opération.

ministère n'effectue alors qu'une seule opération globale de paiement à la banque.

En 2003, 371 transactions ont été conclues par ce biais contre 76 en 2002, soit une augmentation de 144 % en année pleine pour un montant de 139 110 euros (77 628 euros en 2002).

Les plans locaux de patrimoine

La direction de la programmation des affaires financières et immobilières poursuit depuis plusieurs années une politique de modernisation active de l'immobilier. Ainsi, le recensement du patrimoine immobilier du ministère est désormais complété par l'expérimentation des plans locaux de patrimoine pour l'ensemble des implantations départementales de l'État. Lancée à l'automne 2002 dans six départements, cette opération s'est achevée en 2003. Objectif des plans locaux de patrimoine : assurer la programmation pluriannuelle des opérations d'entretien et de maintenance des bâtiments mais aussi des projets imposés par l'évolution des missions (acquisition de nouveaux locaux, construction neuve, restructuration de l'existant, cession ou abandon de certains sites...). Le bilan de l'expérimentation est positif : les plans locaux de patrimoine offrent une vision globale et synthétique de l'immobilier à l'échelle d'un département. Mais l'expérience a également mis en évidence la difficulté à disposer d'une vision prospective en matière d'évolution des besoins immobiliers. En 2004, cette expérience sera poursuivie sur une quinzaine de départements.

La mise en œuvre de la LOLF

Chargée de piloter la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) pour que le ministère soit en ordre de marche au 1^{er} janvier 2006, la direction de la programmation des affaires financières et immobilières représente le ministère au comité de pilotage interministériel des directeurs financiers. Bien plus qu'une simple réforme budgétaire, la LOLF débouche sur une profonde transformation du cadre de la gestion publique. Fondée sur la logique de performance, sur l'élargissement de la fonction comptable, le développement du contrôle de gestion et la mise en place de nouveaux systèmes d'information (dont ACCORD), la LOLF constitue un puissant vecteur de modernisation de l'administration.

Aussi, l'équipe projet loi organique de la direction a-t-elle engagé trois chantiers en 2003. Premièrement, l'élaboration du nouveau cadre budgétaire du ministère. L'équipe projet a en effet conçu, sur la base d'une réflexion collective, une nouvelle nomenclature budgétaire conforme à la LOLF, dite nomenclature MPA (missions, programmes, actions). Celle-ci comprend quatre missions et neuf programmes (lire encadré ci-contre). Deuxième axe de travail, la réflexion sur les futurs outils de gestion et de management : contrôle de gestion, définition des objectifs et de leurs indicateurs associés, justification au premier euro, décompte des emplois et répartition des dépenses de personnel en collaboration étroite avec la direction du personnel et la direction générale de la police nationale... Cette batterie d'outils a été expérimentée à la Fondation Jean Moulin, à l'Inspection générale de l'administration et à la préfecture de la Nièvre. Enfin, le troisième axe de travail de l'équipe projet concerne les méthodes de conduite du changement qui ont été précisées dans un plan d'action spécifique. Pour sensibiliser les personnels du ministère, l'équipe projet a participé aux journées « Nouvelle gestion publique » dans les préfectures et organisé trois demi-journées d'information en administration centrale auxquelles ont assisté 500 agents. ■

19,6
**MILLIARDS D'EUROS
(AVANT TRANSFERTS),**
**c'est le montant du budget
du ministère au titre
de l'année 2003.**
**Les transferts
aux collectivités locales
représentent 50 % du total,
la police nationale 28 %,
l'administration générale
15 %, l'administration
territoriale 6 %, la sécurité
civile 2 %.**

Les 4 missions du ministère

La réorganisation du ministère en missions et programmes, conformément à la LOLF, aboutira à la création de quatre missions.

Sécurité intérieure

Police nationale (PN)

Responsable : directeur général de la police nationale

Effectifs estimés : 145 167

Montant : 7 452 233 392 €

Protection des populations

Sécurité civile (SC)

Responsable : directeur de la défense et de la sécurité civiles

Montant estimé : 373 813 649 €

Relations avec les collectivités

Concours financiers aux communes et groupement de communes

Responsable : directeur général des collectivités locales

Montant : 471 086 878 €

Concours financiers aux départements

Responsable : directeur général des collectivités locales

Montant : 850 970 022 €

Concours financiers aux régions

Responsable : directeur général des collectivités locales

Montant : 1 068 816 765 €

Concours spécifiques aux collectivités territoriales

Responsable : directeur général des collectivités locales

Montant : 139 465 715 €

Politiques territoriales de l'État

Administration territoriale

Responsable : secrétaire général

Effectifs estimés : 30 477

Montant : 1 567 675 363 €

Vie politique, cultuelle et associative

Effectifs estimés : 1 512

Montant : 140 994 531 €

Soutien des politiques de l'intérieur

Responsable : secrétaire général

Effectifs estimés : 3 274

Montant : 426 315 042 €

EXPERTISE

Des « missions d'assistance méthodologiques » en préfecture

Le contrôle de gestion est bien davantage qu'une boîte à outils. C'est aussi une méthode. D'où les « missions d'assistance méthodologiques » assurées par la sous-direction du contrôle de gestion et des études auprès des services qui en font la demande. En 2003 par exemple, plusieurs préfectures ont souhaité disposer d'un soutien méthodologique dans l'organisation du processus de délivrance des titres. Ces travaux ont fait l'objet d'une synthèse accessible sur le site intranet de la direction de la programmation des affaires financières et immobilières.

Comment gérer l'activité et le personnel d'un service opérationnel de délivrance des titres ? Comment améliorer le processus de délivrance des titres et la performance des préfectures dans leurs services aux usagers ? Telles sont quelques-unes des questions auxquelles répondent les missions d'assistance méthodologiques. En 2003, 37 missions destinées à apporter aux services déconcentrés et d'administration centrale une expertise méthodologique dans le domaine du contrôle de gestion ont été réalisées.

Le sommet du G8 à Évian a été l'occasion de déployer tous les moyens de communication sécurisés élaborés par le ministère.



LE PLAN STRATÉGIQUE DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Pour en finir avec les commandes au coup par coup des différentes directions du ministère, bien identifier les attentes et les moyens à mobiliser, la direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) s'est engagée dans une démarche inédite : la planification stratégique et pluriannuelle de ses chantiers.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Acropol

Le rythme de déploiement d'Acropol a été multiplié par trois par rapport aux années antérieures. Les nouveaux relais ont été implantés principalement en Île-de-France, Haute-Savoie, à Bordeaux, Nice, dans le Nord et en Eure-et-Loir.

Pensé de janvier à avril 2003, validé en mai par les directions du ministère et signé en juin par le ministre, le plan stratégique des systèmes d'information et de communication du ministère, piloté par la direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), fixe la feuille de route de cette grande direction transversale pour la période 2003-2006. Parce qu'il est bien plus qu'un programme abstrait de travail, le plan est complété par la déclinaison opérationnelle de chacun des chantiers décidés. Fruit d'une réflexion collective entre les différentes directions du ministère menée autour d'objectifs communs, notamment la recherche de la performance, cette démarche s'inscrit dans une logique « client-fournisseur », qui sera étendue en 2004 à l'ensemble des directions d'administration centrale.

Cinq axes et des plans d'action

Le plan retient cinq axes stratégiques :

- donner aux acteurs de la sécurité les moyens d'être plus efficaces et de coopérer ;

- développer les outils d'une véritable administration électronique ;
- faciliter la réforme de l'État ;
- développer une stratégie technique visant à produire des systèmes d'information optimisés ;
- mettre en place les conditions de la performance des systèmes d'information et de communication. Cette stratégie a ensuite été traduite en plans d'action, lors de travaux réunissant les directions du ministère ainsi que la direction générale de la gendarmerie nationale. Ainsi, les plans d'action qui sont associés à chaque axe stratégique précisent les objectifs poursuivis, la « situation cible » en matière de systèmes d'information et de communication, ainsi que les actions à mener pour l'atteindre. Ces plans d'action, conjointement élaborés par la direction « métier » cliente et le maître d'œuvre fournisseur (DSIC), ont été évalués et hiérarchisés selon différents critères : niveau de priorité, degré d'urgence, faisabilité, ressources nécessaires.



Le déploiement d'Acropol

Assurer à la police des moyens de communication d'une totale fiabilité, en tout lieu et à tout moment : tel était l'objectif fixé à la DSIC du ministère. S'inscrivant dans l'un des axes majeurs du plan stratégique des systèmes d'information et de communication, la DSIC a engagé le déploiement accéléré du réseau Acropol, le réseau radio crypté de la police. Malgré un contexte budgétaire très contraint – moins de 60 % des crédits Acropol prévus ont effectivement pu être engagés dans l'année –, 60 nouveaux relais ont été mis en service en 2003. Le fournisseur du système, EADS, et le ministère ont par ailleurs renégocié le déploiement complet d'Acropol d'ici 2006, dans un cadre juridique et financier innovant, répartissant la charge budgétaire sur 9 ans avec une économie de 80 millions d'euros sur l'ensemble du programme.

Le programme engagé en 2002 pour améliorer la qualité des communications à Paris et dans sa banlieue a été tenu en 2003. Tous les objectifs ont été atteints : couverture dédiée de cinq tunnels du périphérique, du Parc des Princes, amélioration de la couverture des portatifs en extérieur, de 95 % en situation initiale à 99,8 % en situation finale, limitation des temps de coupure par un changement de palier logiciel des terminaux, programme renforcé de formation des policiers.

Enfin, sous l'impulsion du ministre, une réflexion a été engagée pour mutualiser l'infrastructure du réseau avec d'autres forces de sécurité et de

RHÔNES-ALPES

Le G8

En juin 2003, Évian accueillait le G8. Pour assurer la protection des personnalités et garantir le maintien de l'ordre, dans un contexte de forte menace terroriste associée à la présence massive des « alter-mondialistes », un dispositif de sécurité sans précédent a été mis en place. Pour satisfaire les attentes en communication des 15 000 policiers mobilisés, le déploiement d'Acropol s'est rapidement imposé. Plus que les réseaux analogiques existants, Acropol est en effet particulièrement adapté aux forts volumes de communication nécessitant du cryptage, la transmission de la voix

et des données, avec une diversité de modes d'établissement d'appel : individuel point à point, conférence, mode direct, mode tactique.

Dans un temps exceptionnellement court (8 mois entre la décision de déploiement et la mise à disposition du réseau), la direction des systèmes d'information et de communication et le service de zone de Lyon ont mis en place avec succès l'ensemble des infrastructures et des équipements nécessaires pour répondre aux enjeux :

- couverture complète de la zone par 13 relais ;
- couverture temporaire de 300 km d'axes routiers ;
- couverture du tunnel du Mont-Blanc avec des répéteurs ;
- déploiement de plus de 4 000 terminaux ;
- équipement des hélicoptères ;
- installation de 30 installations fixes (QG, commissariats, douanes...) ;
- interopérabilité police/gendarmerie permettant aux forces de sécurité de communiquer entre elles.



La police nationale est équipée du réseau de communication crypté Acropol.

secours. Des expérimentations ont été décidées avec les pompiers d'Eure-et-Loir, de Seine-et-Marne et des Vosges. Côté gendarmerie, les forces mobiles seront raccordées en 2004 sur Paris et sa petite couronne. Sur la plate-forme aéroportuaire de Roissy, l'interopérabilité entre les différentes forces présentes (police, gendarmerie, douanes) est effective depuis l'été 2003.



Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont au cœur de la réforme de l'État. Transparence, efficacité, économie, tels sont les objectifs poursuivis par la direction des systèmes d'information de communication (DSIC) au bénéfice de l'ensemble du ministère.

Un nouvel opérateur de téléphonie a été choisi par le ministère pour améliorer le rapport qualité-prix.

LA TECHNOLOGIE AU SERVICE DE LA REFORME

SIMPLIFICATION

Droits et démarches en ligne

Un projet est en cours avec l'agence pour le développement de l'administration électronique (ADAE), la Documentation française et la Caisse des dépôts et consignations pour développer le « co-marquage ». Objectif: récupérer automatiquement le contenu du guide des droits et démarches du site « service-public.fr » sur les portails des préfectures et services de l'État. De plus, chaque préfecture pourra alimenter une base locale complémentaire (horaires des services des préfectures pour telle ou telle démarche...).

SIT: derrière ce sigle se cachent les systèmes d'information territoriaux, autrement dit les outils de communication et de travail coopératif de l'avenir. Reliant chaque préfecture à l'ensemble des services déconcentrés de l'État, ils permettent à différents services de partager des informations mises à jour et des dossiers communs. D'où rapidité des échanges et économies réalisées grâce à la diffusion des documents par support électronique plutôt que par papier. Des avantages qui n'ont pas échappé aux collectivités territoriales. Pour enrichir et améliorer leurs relations de travail quotidiennes avec les services de l'État, elles ont émis le souhait d'accéder aux SIT. Leurs principales attentes : un accès simplifié et plus rapide aux actes administratifs et aux circulaires. C'est pourquoi la direction de systèmes d'information et de communication a lancé le projet d'« ouverture des SIT aux collectivités locales », qui est expérimenté en Eure-et-Loir. Sur le terrain, chaque responsable de SIT est incité à prendre contact avec les représentants des collectivités locales du département pour examiner les modalités concrètes d'une coopération. Ce projet s'inscrit dans le plan stratégique

de l'administration électronique (ADELE) arrêté par le Premier ministre.

Un portail Internet unique pour l'État

La réforme de l'État doit aussi se traduire dans le quotidien de nos concitoyens par la mise à disposition d'informations claires, rapides, actualisées. Si l'Internet s'impose de plus en plus comme un média privilégié pour fournir tous les renseignements dont les usagers ont besoin, la recherche d'informations ne doit pas se transformer en parcours du combattant qui condamnerait l'internaute à « surfer » entre une multitude de sites ministériels. C'est pourquoi la direction des systèmes d'information et de communication a conçu un portail internet unique qui intègre l'ensemble des services déconcentrés des départements ministériels. En 2003, ce portail-type a été expérimenté dans les préfectures de la Corrèze, l'Indre et l'Indre-et-Loire.

Un facteur d'économie

Les technologies de l'information et de la communication sont également sources d'économie. Ainsi, la mise en concurrence des opérateurs pour

SIT28 Collectivités Locales
 Système d'Information Territorial de l'Etat d'Eure-et-Loir Webmestre

 **Collectivités Locales et des Services de l'Etat**

Bienvenue sur l'espace "Collectivités Locales" du système d'information territorial d'Eure-et-Loir. Améliorer l'accès à l'information, dynamiser les échanges, renforcer la collaboration, accélérer les processus de décision constituent les principaux atouts de ce nouvel outil de travail qui, in fine, doit permettre l'amélioration du service rendu au citoyen.

La Lettre d'Information...
 cliquez ici

Derniers Documents Publié

- Délégations par les organes délibérants aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) - 27/05/2004 [\[Ouvrir\]](#)
- Délégation de signature de la PRM - 24/05/2004 [\[Ouvrir\]](#)
- La compétence "aménagement d'une zone d'activité" - 18/05/2004 [\[Ouvrir\]](#)

54 %

C'EST L'ÉCONOMIE

en coût de communications téléphoniques réalisé par la préfecture de Haute-Garonne depuis son raccordement direct au nouvel opérateur. En complément, un outil de gestion des flux permet à chaque fonctionnaire et chef de service de suivre l'évolution mensuelle de ses dépenses. Une passerelle pour le routage direct des appels vers les mobiles a également réduit le poids financier de ces appels.

les services de téléphonie de l'ensemble des services du ministère a abouti à la sélection de 9 Telecom. Au printemps 2003, l'ensemble des services a migré vers ce nouvel opérateur dont les tarifs ont d'ores et déjà permis une économie de 30 % environ. En complément, la mise en place en 2003 de services hauts débits sur la partie centrale du réseau général de transport (RGT), réseau privatif du ministère qui relie

les centres nationaux aux noeuds zonaux et départementaux, a permis de fluidifier les trafics concentrés au niveau national et de satisfaire la demande croissante en matière de messagerie et d'accès aux applications nationales mais aussi à l'Internet, tout en diminuant les coûts... La DSIC a aussi défini cette année la nouvelle ingénierie de la partie capillaire du RGT desservant les sites au-delà des noeuds départementaux. Ces nouveaux réseaux, fondés sur la technologie DSL, seront déployés en 2004 et permettront de multiplier le débit par quatre à coûts constants. Ils rendront

CENTRE

Le SIT d'Eure-et-Loir

L'objectif du projet « ouverture du SIT 28 aux collectivités locales » est clair : permettre aux 403 communes d'Eure-et-Loir d'accéder à des informations utiles. Pour y parvenir, le comité de pilotage associant ministère, préfecture, représentants des maires et du conseil général, n'a rien laissé au hasard. Une aide à l'équipement informatique des communes (80 % du coût total) a été accordée par l'État et le département. 123 secrétaires de mairies ont été formés à l'utilisation du système tandis qu'une mission de conduite du changement aidait les agents de l'État à se réorganiser pour assurer la mise en ligne des informations. Parmi les modules principaux SIT conçus sur mesure pour répondre à leurs attentes,

les collectivités locales peuvent accéder à l'échéancier des dates importantes (demandes de subventions...), à une base de données sur l'intercommunalité listant les élus et les compétences exercées. Les circulaires sont consultables sur le SIT et font l'objet d'une alerte mél aux mairies dès leur publication. Un espace « conseil juridique et financier », proposant des fiches techniques et la possibilité de poser une question simplement à la préfecture, ainsi qu'un espace « formulaires et imprimés », pour commander directement les formulaires de demande de carte d'identité et de passeport, ou encore, en période d'élections, du matériel électoral supplémentaire sont également disponibles.

LIMOUSIN

Un portail pour la Corrèze

Depuis 2003, les services de l'État en Corrèze offrent un portail Internet unique aux citoyens. Des forums de discussion avec modérateur, une lettre d'information, les réponses aux questions les plus fréquemment posées (FAQ), l'accès à l'information pertinente via un moteur de recherche intégré, des informations hier réservées aux fonctionnaires désormais accessibles aux internautes tels que le recueil des actes administratifs, l'annuaire des services

de l'État... : tout est fait pour faciliter la recherche d'information de l'usager. Le travail des fonctionnaires a bénéficié d'un même souci de simplification. Ainsi, le contenu mis en ligne est désormais géré de manière déconcentrée par chaque agent compétent. Inutile de disposer de connaissances techniques pour mettre en ligne l'information, une interface de saisie très simple y pourvoit. Des canaux de communication du système d'information territorial (SIT) vers le site Internet ont également été mis en place pour diffuser, sans double saisie, les contenus communs et optimiser les processus de production et de diffusion de l'information.



possible la mise en place de nombreux services indispensables aux préfectures : télé procédures à grande échelle, cartographie et gestion de crise, visioconférence... Enfin, la direction, résolument engagée dans le domaine du logiciel libre, poursuit des déploiements dans plusieurs axes : bureautique (20 000 postes de travail équipés de la suite OpenOffice), messagerie, serveurs intranet... ■

Le Centre d'études et de prévision éclaire les choix d'avenir par l'analyse des problématiques actuelles.



LE CEP : PRÉVOIR ET ANTICIPER, POUR MIEUX DÉCIDER

Le centre d'études et de prévision (CEP) conduit une réflexion stratégique sur l'ensemble du champ de compétences du ministère de l'Intérieur. Dans une période marquée par de profondes transformations sociales et institutionnelles, il contribue à éclairer les décisions du ministère.

En 2003, le centre d'études et de prévision a focalisé son activité sur les grandes problématiques du moment qui seront aussi celles des toutes prochaines années : la décentralisation, l'évolution du périmètre de l'État, la réforme du ministère de l'Intérieur, la nouvelle dimension prise par les questions de sécurité qui franchissent de plus en plus les frontières classiques de l'organisation administrative.

ÉTUDES

La sécurité en question

Parmi les sujets traités en 2003 par le centre d'études et de prévision dans les domaines de la sécurité, citons la sécurité routière (notamment, les problèmes juridiques liés au système de contrôle sanction automatisé), la méthodologie des statistiques criminelles, l'évolution du rôle des forces armées dans la sécurité intérieure, la création d'une police pénitentiaire,

les prémisses d'une sécurité intérieure européenne, l'évolution inquiétante de l'insécurité dans les lieux de justice (prétoires, prisons), le développement de différents trafics internationaux (dont celui de cigarettes) et de la piraterie maritime, les nouveaux champs d'action de la sécurité civile, et l'évolution rapide des nouveaux acteurs (polices mutualisées, polices municipales, polices privées).

La décentralisation française à l'aulne de l'étranger

Le centre d'études et de prévision a apporté son concours à la préparation des textes de lois en conduisant ou en commandant plusieurs études et recherches sur les transferts de compétences de l'État vers les collectivités locales. Réalisés par des universitaires et des chercheurs, ces travaux portent sur sept domaines significatifs de l'action publique : logement, routes, enseignement, santé, action sociale, culture, formation professionnelle. Dans tous les cas, le centre a pris le parti de situer ces études dans un cadre comparatif, tant il est vrai que l'on ne saisit bien les évolutions en cours dans son pays qu'en les resituant dans un cadre plus global. Le professeur Marcou, directeur du Groupement de recherche sur l'administration locale en Europe (GRALE), a ainsi remis deux études. L'une est consacrée à la place des régions, situées entre l'État et les autres collectivités locales, dans cinq États européens à autonomie régionale ou constitution fédé-



rale. La seconde étude analyse l'expérimentation conduite en Suède. Ces travaux ont montré la diversité du fait régional en Europe mais ont également souligné les dérives possibles d'un processus de régionalisation insuffisamment maîtrisé. Ils constituent, de ce fait, une précieuse référence pour une décentralisation réussie.

De même, un colloque organisé conjointement au Sénat par le CEP, la mission « droit et justice » du ministère de la Justice et le Groupement de recherche sur les institutions et le droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat (GRIDAUH), a permis de tirer les enseignements d'une recherche qui, pendant quatre ans, a étudié la mise en œuvre des contrôles administratifs et juridictionnels en matière d'urbanisme dans six départements. En dépit des nombreuses faiblesses relevées, cette recherche a permis de valider l'intérêt et la pertinence du contrôle de légalité dans le domaine de l'urbanisme.

Le ministère de l'Intérieur à l'horizon 2015

Le centre a posé, fin 2003, les premiers éléments d'une étude prospective sur le ministère de l'Intérieur à horizon 2015. La double dimension du ministère a été prise en compte pour tenter de définir sa place et son rôle à venir : un champ de compétences ministériel classique, de type régalien, et une mission de représentation et d'action territoriale de l'État, à caractère interministériel. L'étude s'appuiera

sur des ressources en interne mais aussi sur des experts et des prospectivistes de renom. Son ambition : disposer d'une meilleure perception des enjeux du ministère dans les cinq à dix prochaines années, envisager des scénarios d'évolution, faciliter l'adoption de stratégies ambitieuses. C'est là l'objet même de la prospective : prévoir, certes, mais aussi anticiper pour être à même d'agir sur les choses.

La « sécurité globale »

Enfin, le centre a entrepris d'analyser les principales tendances en matière de sécurité intérieure et de sécurité « globale ». Objectif : identifier les différents acteurs de la sécurité, évaluer quantitativement et qualitativement leurs missions, prendre en compte des transformations sociologiques majeures qui peuvent avoir un impact déterminant sur l'évolution des missions et l'organisation du ministère. Là encore, il s'agit bien d'enrichir le « tableau de bord » du ministre et des principaux décideurs du ministère d'un nouveau voyant prévisionnel.

Enfin, l'utilisation d'un système de veille interne a permis d'assurer le suivi de plusieurs sujets à caractère prospectif, notamment celui de l'activité d'intelligence économique développé par différents départements ministériels. En 2003, le centre a continué de suivre des questions d'actualité sur lesquelles il avait engagé une réflexion de longue durée : l'Islam en France, l'intégration et la citoyenneté, la judiciarisation de la société.

Ces travaux produits directement au sein du service ou en liaison avec des équipes universitaires, ont aussi pour but d'apporter un élément nouveau dans la « culture » du ministère de l'Intérieur. C'est pourquoi ils ne peuvent s'exonérer d'une connaissance fine du passé, le recul historique permettant de mieux évaluer les tendances à venir en jaugeant les pesanteurs... ■

PUBLICATIONS

Le CEP éditeur

Le CEP édite en interne depuis 2003 une lettre d'information pour diffuser, auprès des principaux décideurs du ministère, des éléments de réflexion liés à l'actualité immédiate mais inscrits dans le champ de la prospective à court et moyen terme. D'autre part, le résultat des recherches commanditées

par le CEP est publié dans la revue *Les travaux du centre d'études et de prévision* éditée par le service d'information et de relations publiques du ministère de l'intérieur. Le sommaire et les synthèses des numéros sont disponibles sur le site internet du ministère de l'Intérieur.



Inspection de Une année



générale l'administration rythmée

Corps de contrôle indépendant relevant directement du ministre, l'Inspection générale de l'administration (IGA) a vocation à connaître toutes les activités du ministère. Contrôle, évaluation, appui au cabinet du ministre et aux directions d'administration centrale dans l'élaboration de réformes de fond, participation accrue au débat interministériel, étude comparative internationale, etc. : en 2003, l'IGA a été fortement sollicitée. C'est aussi parmi ses inspecteurs qu'ont été choisis deux directeurs de projet (FNAEG et biométrie) et les hauts fonctionnaires chargés du développement durable pour le compte du ministère. Au-delà de l'IGA, le ministre est aussi assisté par l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (IHESI), dirigé par un inspecteur général, qui conduit des recherches dans le domaine.

En 2003, l'inspection générale de l'administration (IGA) a été fortement sollicitée par les ministres dont elle relève. Rares sont les secteurs prioritaires dont elle n'a pas été saisie. La diversification de ses interventions s'est également approfondie.



UNE INSPECTION TOUT TERRAIN

78

RAPPORTS, ENTRE AUTRES TRAVAUX ont été réalisés en 2003 par l'IGA, qui a aussi instruit 144 déclarations de validité pour le compte de la Commission interministérielle de coordination des contrôles des fonds structurels, et participé à la rédaction de trois projets de loi. Ses membres ont été mobilisés, comme participants ou rapporteurs, par plus d'une dizaine de commissions ou comités interministériels (CICC, CIAP, Développement durable, Comité sur le coût et le rendement des services publics, Commission spécialisée des marchés, Commission intergouvernementale du tunnel sous la Manche, commission d'accès aux documents administratifs (CADA), Commission supérieure des jeux...).

Des missions au cœur des priorités du ministère

Cœur de métier du ministère, la sécurité intérieure a fortement mobilisé l'inspection tout au long de l'année 2003. Définition des programmes police/gendarmerie dans le cadre de la LOLF, exécution de la LOPS1, régimes de service dans la police et la gendarmerie, politique de coopération policière internationale, escortes et gardes de détenus, sécurité de la circulation fiduciaire, évaluation de la politique de sûreté du transport aérien, etc. : l'inspec-tion s'est investie dans une multitude de dossiers. C'est également vrai de la sécurité civile, qu'il s'agisse de missions d'audit et d'évaluation des dégâts causés par des catastrophes naturelles telles que les incendies de l'été 2003, les inondations de décembre, ou de préconisations sur les difficultés de circulation liées aux intempéries, la prévention des incendies, le fonctionnement de l'administration centrale en cas de crue majeure de la Seine... L'IGA a également été associée à des travaux touchant les autres champs d'intervention prioritaires du ministère. Par exemple aux réflexions conduites en matière de décentralisation (audit du contrôle de légalité, missions sur l'évolution statutaire en Corse), de droit des étrangers (biométrie pour les demandes de visas), de sécurité routière (radars automatiques).

Enfin, l'IGA a fourni une aide significative dans les différents chantiers de modernisation du ministère. Elle a appuyé, voire initié, la démarche de modernisation de l'administration centrale : création du secrétariat général, mise en œuvre de la LOLF... Elle a contribué à la dynamique de réforme des préfectures : globalisation des crédits, organisation des élections prud'homales, simplification des commissions présidées de droit par les préfets...

Des modalités d'intervention diversifiées

Les missions de l'IGA ont connu trois évolutions en 2003. D'abord, ces missions traditionnelles de contrôle, d'audit et de proposition, qui font l'objet de rapports remis au ministre, sont de plus en plus fréquemment conduites dans un cadre interministériel avec les inspections en charge des finances, des affaires sociales, de l'équipement, de l'environnement, de la justice... Par ailleurs, l'étude des pratiques étrangères se généralise (biométrie, sûreté des transports aériens par exemple). Ensuite, et c'est le deuxième axe d'évolution, l'inspec-tion est désormais sollicitée pour la mise en œuvre de politiques et plus seulement pour leur évaluation. L'IGA a ainsi participé activement à la rédaction de projets de loi sur la sécurité intérieure, la prévention de la délinquance, la sécurité civile.



EXPERTISE

Des rapports indépendants

Chaque mission est confiée par le chef de corps à deux ou trois inspecteurs qui réalisent un travail d'équipe en toute indépendance. Les rapports sont réservés au ministre qui peut en autoriser la diffusion, notamment sur le site Internet du ministère.

Elle a été chargée de coordonner des actions pour assurer, par exemple, la montée en puissance du fichier national automatisé des empreintes génétiques. La désignation de deux inspecteurs généraux comme hauts fonctionnaires chargés du développement durable pour le ministère participe de la même logique (lire page suivante).

Enfin, l'année 2003 a vu l'IGA conforter son rôle dans des instances extérieures au ministère. La participation au Comité interministériel d'audit des programmes (CIAP) de plusieurs membres de l'Inspection va permettre à ce nouvel organe de tirer profit de l'expérience acquise et de la méthodologie développée dans le cadre de la Commission interministérielle de coordination des contrôles portant sur les fonds structurels (CICC). Des inspecteurs continuent par ailleurs de promouvoir l'action du ministère tout en acquérant de nouvelles expériences, qu'il s'agisse de la participation à des commissions ou groupes de travail interministériels, d'actions d'enseignement ou de coopération internationale. En bref, des formes particulièrement utiles de décloisonnement et d'enrichissement croisé.

Les 47 membres de l'IGA ont participé activement à toutes les grandes réformes du ministère.

ENQUÊTES l'IGA en bref

Fondée en 1781 par Necker, l'Inspection générale de l'administration relève directement du ministre de l'Intérieur et de la ministre de l'Outre-mer, mais peut également recevoir des lettres de mission du Premier ministre, ou de tout autre ministre (avec l'accord du ministre de l'Intérieur).

Sur les 64 membres de l'IGA, 39 sont en activité dans le corps, renforcés par huit chargés de mission

et inspecteurs généraux en service extraordinaire (préfets et administrateurs civils). Ils bénéficient du soutien d'agents administratifs, encadrés par un secrétaire général et une secrétaire générale adjointe. Les membres de l'Inspection sont recrutés à la sortie de l'ENA, pour le grade d'inspecteur adjoint, par promotion interne et au tour extérieur pour les grades d'inspecteur et d'inspecteur général.

PRÉVENTION

Le plan « Crue de la Seine »

« Plus de 2 millions de nos concitoyens vivent actuellement en zone inondable. Or, la répétition des crues des grands fleuves du XIX^e siècle est certaine ». Telle était la conclusion de l'avis conjoint rendu par plusieurs inspections* en juin 2002.

C'est pourquoi le ministre a confié la préparation d'un plan destiné à garantir la continuité du travail gouvernemental à l'Inspection générale de l'administration, en liaison avec le haut fonctionnaire de défense du ministère et l'appui des services immobiliers. Les contributions de toutes les directions de l'administration

centrale ont été coordonnées par l'IGA. Pour faire face aux vulnérabilités identifiées par les experts et permettre au ministère de l'Intérieur de continuer à assurer ses missions, le plan a été organisé autour de quatre thèmes principaux. Il doit permettre de réduire la vulnérabilité, de protéger les bâtiments, les données, les applications et les matériels, d'organiser la vigilance et le fonctionnement en « mode dégradé », voire d'organiser un repli éventuel.

* IGA-CGPC-CGGREF-IGE

Adoptée par le gouvernement le 3 juin 2003, la stratégie nationale du développement durable (SNDD) concerne le ministère de l'Intérieur à trois titres. Elle confie un rôle central au préfet, l'inscrit au titre de ses objectifs dans plusieurs domaines d'action du ministère et engage celui-ci dans une démarche d'éco-responsabilité.



LA STRATÉGIE NATIONALE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

EXPERTISE

Un groupe de veille

À l'initiative des hauts-fonctionnaires chargés du développement durable (HFDD) au ministère de l'Intérieur, un groupe de veille juridique a été constitué au sein du comité permanent des HFDD, afin de suivre l'évolution des normes en matière de développement durable et d'anticiper leurs impacts sur l'action publique. Son rôle : inventaire des sources juridiques du développement durable, analyse des processus, expertise de l'impact sur le contrôle de légalité et les procédures judiciaires, auditions d'experts et d'acteurs de terrain, diffusion d'informations et d'analyses dans un contexte juridique encore incertain.

Sur le territoire, c'est le préfet qui a été désigné comme le garant de la mise en œuvre de la stratégie nationale du développement durable. Suivi et évaluation de l'application locale de la stratégie nationale, prise en compte de ses objectifs dans les politiques publiques, les documents stratégiques (documents contractuels avec les collectivités...) et l'organisation locale des services de l'État lui incombent. Ainsi, le préfet sera-t-il la cheville ouvrière des relations partenariales avec les élus locaux au sein des territoires, notamment par la mise en œuvre des agendas 21, comme avec l'ensemble des acteurs de terrain (associations, organisations non gouvernementales, publics...).

Pour assurer une mise en œuvre réussie de la stratégie nationale, le ministère doit adopter une approche cohérente. D'ores et déjà, la réforme de l'administration régionale de l'État prend en compte le développement durable dans l'activité quotidienne des préfets et des services placés sous leur autorité et la directive nationale d'orientation des préfectures identifie cette mission dans le champ de compétence des pôles régionaux. De même, sous l'impulsion du secrétariat général et des haut-fonctionnaires chargés du développement durable, les projets d'action stratégique de l'État en région

(PASER) prévoient des actions prioritaires portant sur le développement durable qui donneront lieu à expérimentation.

La gestion des crises

Le volet « Prévenir les risques, les pollutions et les autres atteintes à la santé et à l'environnement » de la SNDD vise à améliorer l'action de l'État dans la prévention et la gestion de crise liées aux catastrophes naturelles : réorganisation des plans de secours, renforcement des procédures d'information et d'alerte, cellules d'action médico-psychologique pour la prise en charge des victimes, mise en œuvre des moyens de la sécurité civile pour le retour à la normale. Ces dispositifs ont été intégrés dans le projet de loi sur la modernisation de la sécurité civile qui est en discussion au Parlement. S'agissant de la lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé, le ministre de l'Intérieur a lancé la création d'un office central de police judiciaire, l'office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique, qui devrait être installé avant la fin du premier semestre 2004. Cet office à compétence nationale aura vocation à centraliser les enquêtes relatives aux délits et crimes dans les matières considérées, notamment sur sai-



Le ministère s'engage en faveur du développement durable dans ses politiques prioritaires comme dans ses actions internes.

sine des magistrats. Par ailleurs, pour améliorer la coordination et la cohérence des politiques de l'environnement, une mission conjointe d'inspection générale, prévue par la SNDD*, est en cours. Elle doit examiner les modifications à apporter à l'exercice des politiques de l'environnement.

L'éco-responsabilité

Enfin, le volet « État exemplaire » de la SNDD prescrit pour les administrations centrales et territoriales de l'État, ainsi que ses établissements publics, la déclinaison d'objectifs d'éco-responsabilité échelonnés sur la période 2004-2008. Des exemples ? Réaliser des bilans carbone, dès 2004, dans l'ensemble des services pour réduire de 10 % les émissions de gaz carbonique dans les bâtiments ; réduire les consommations de 20 % pour l'eau et de 10 % pour les consommations énergétiques ; réaliser 20 % des nouvelles constructions selon la démarche haute qualité environnementale ou haute qualité énergétique dès 2005, et 50 % en 2008 ; renouveler 20 % des flottes sous forme de véhicules propres, dont 5 % de véhicules électriques dès 2004 ; réaliser au moins un plan départemental de déplacement administratif et promouvoir les achats publics éco-responsables.

Un groupe de travail interministériel piloté par les HFDD et l'ADEME a lancé des travaux pour définir les modalités d'une mise en œuvre coordonnée de ces différentes mesures, les expertises et les outils appropriés. La notion de sites-pilotes et d'ex-

périmentations dont les résultats seraient mutualisés a été retenue. Certaines expérimentations ont déjà été lancées, comme en témoigne l'action d'achats publics éco-responsables à la préfecture des Hauts-de-Seine. D'autres propositions des préfets suivront. ■

* Ministères de la Justice, de l'Intérieur, de l'Écologie et du Développement durable, de l'Agriculture et de l'Équipement.

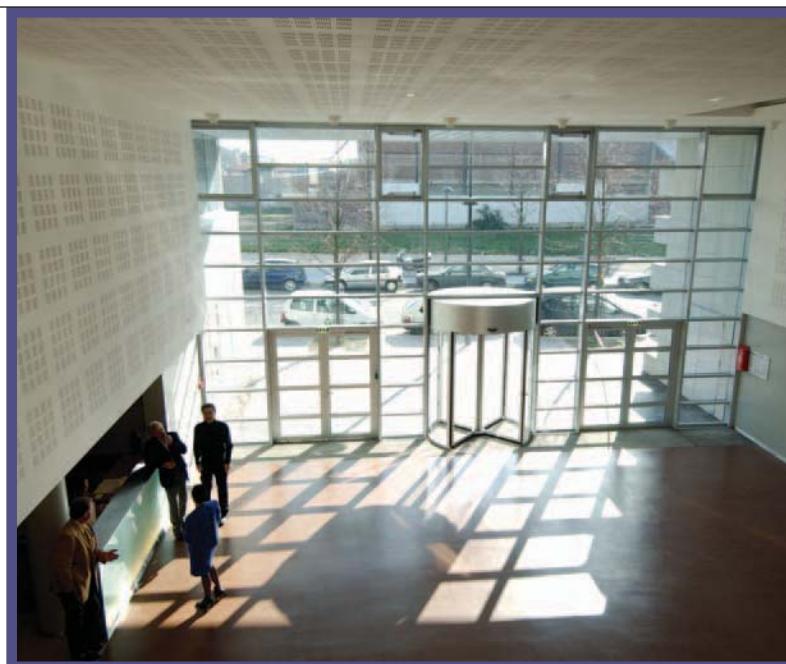
FORMATION L'information des préfets

Pour sensibiliser les préfets aux enjeux du développement durable, un premier séminaire a été organisé en novembre 2003 à Lognes en relation avec le Conseil national du développement durable (CNDD), instance représentative de la société civile placée auprès du Premier ministre. Une soixantaine de préfets et sous-préfets ont échangé sur les concepts du développement durable, la stratégie nationale, la Charte de l'environnement

ainsi que sur des questions soulevées par l'évolution juridique dans ces domaines. En décembre 2003, à la demande du ministre de l'Intérieur, un groupe de travail associant préfets et CNDD a été créé. Des propositions sont attendues au printemps 2004 sur des expérimentations dans le domaine des risques, des énergies renouvelables, de l'éco-responsabilité, de la transparence et de l'innovation économique.

En 2003, l'IHESI, organisme de recherche en matière de sécurité, fait peau neuve et emménage à Saint-Denis-La-Plaine.

Au cours de l'année 2003, l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (IHESI), qui dépend directement du ministre, a mené de front son activité habituelle et sa mutation. Une année de transition et de réflexion qui a amené l'équipe conduite par Jean-Marc Berlioz à imaginer, concevoir et préparer le futur Institut national des hautes études de sécurité (INHES).



L'IHESI EN PLEINE MUTATION

De la sécurité intérieure à la sécurité globale

La création de l'INHES, décidée en 2002, implique une triple transformation de l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (IHESI), organisme dédié à la formation, aux études et recherches dans le domaine de la sécurité. Une mutation organique tout d'abord. Le projet a pour ambition de constituer un nouvel ensemble qui englobe l'IHESI, une partie de l'Institut national d'études de la sécurité civile ainsi que l'Observatoire national de la délinquance. Mutation juridique ensuite, avec la transformation en établissement public. Mutation géographique enfin, avec un déménagement à la Plaine Saint-Denis.

Cette triple mutation va au-delà d'une simple modification statutaire puisqu'elle implique une totale refonte, à la mesure des enjeux de la sécurité globale dont l'aspect prioritaire a été souligné par le ministre. À l'heure de la mondialisation en effet, la césure entre sécurité intérieure et extérieure s'avère de moins en moins pertinente. En revanche, une réflexion approfondie sur les intérêts qu'il convient de cerner, et donc de protéger, pour mieux discerner les menaces susceptibles de les affecter semble désormais s'imposer comme l'approche la plus adaptée. L'Institut, en réunissant au sein d'une même et seule enceinte, les

NOUVELLES COORDONNÉES

L'IHESI a déménagé

en 2003, à la Plaine
Saint-Denis.

Ses nouvelles coordonnées :
Les Borromées
3, avenue du Stade de France
93210 Saint-Denis-La-Plaine
Tél. : 01 55 84 53 00
Fax : 01 55 84 54 26

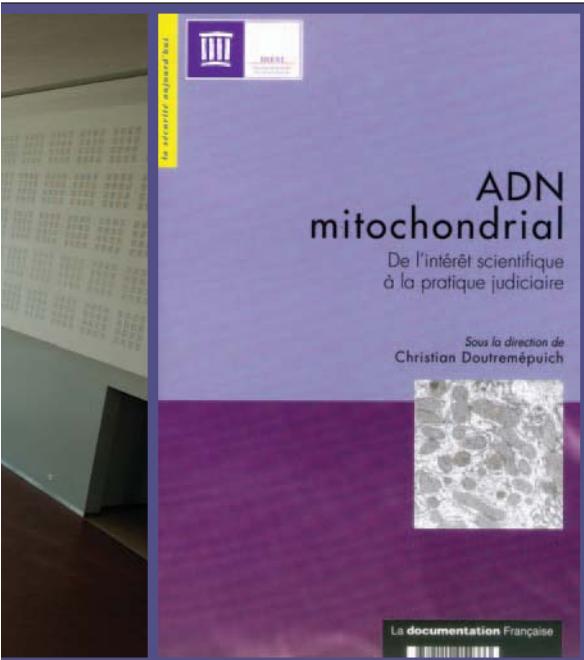
promoteurs d'un appareil statistique inédit, ses utilisateurs ainsi que des chercheurs, facilitera l'élaboration de procédures d'évaluation innovantes. La masse d'information traitée sera non seulement plus importante mais aussi plus pertinente. C'est donc un double mouvement d'agrégation des compétences et d'élargissement des savoirs, de consolidation et d'ouverture que permettra la création de l'Institut national des hautes études de sécurité.

Placé auprès du ministre de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, l'établissement public associera les compétences d'autres départements ministériels : Justice, Défense, Éducation nationale, Économie et Finances, Équipement et Transports, Recherche, Ville.

Des missions renforcées

Tandis que l'INHES est en phase de chrysalide, l'IHESI a poursuivi son activité de formation traditionnelle. 87 auditeurs de la 14^e session nationale d'études ont été diplômés en juin. Une nouvelle formation universitaire, un mastère, avec l'ENSI-CAEN (École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen) a démarré en octobre, pour compléter le DESS, le DU et le Mastère existants.

Deux colloques ont particulièrement marqué l'année 2003. « Évaluer la police ? Les expériences belges,



espagnole, française et néerlandaise » a clôturé un programme européen monté par le département recherche sur une période de deux ans. Chercheurs, acteurs de terrain et institutionnels ont ainsi pu confronter leur travail et leurs expériences.

L'intelligence économique a également constitué un temps fort de l'année 2003. En mars, un colloque a réuni à l'IHESI près de 150 personnes autour du thème : « L'intelligence économique est-elle une stratégie étatique de transfert aux acteurs privés ? ». En décembre, un colloque co-organisé avec l'IHEDN et l'Assemblée nationale, suite au rapport rendu au Premier ministre par Bernard Carayon, député du Tarn, a réuni plus de 600 personnes autour du thème « L'intelligence économique : une nouvelle politique publique au service des acteurs économiques ? ». ■

RECHERCHE

Une fine connaissance de la criminalité

L'Observatoire national de la délinquance a pour mission de définir une stratégie garantissant la fiabilité, la pertinence et l'objectivité des données statistiques en matière de sécurité. Or, les statistiques actuelles n'englobent pas les infractions qui sont qualifiées de contraventions, ne reflètent pas la violence routière, ni l'ensemble de la chaîne pénale, ni les délits fiscaux ou les infractions douanières. De même, elles ne révèlent que les infractions portées à la connaissance des autorités de police. Le système actuel ne rend ainsi pas compte

de la réalité criminelle avec exactitude et ne permet pas une analyse précise du fait criminel. D'où la mission confiée à l'Observatoire : promouvoir un véritable maillage intellectuel qui permette de déchiffrer les tendances criminelles, en prenant en compte les faits constatés par la police et la gendarmerie, mais aussi d'autres sources interministérielles ou émanant d'organismes publics, para-publics ou privés. Le but étant de mieux connaître la délinquance, les délinquants, et bien sûr les victimes, l'Observatoire

pourrait proposer dans un deuxième temps des enquêtes thématiques en collaboration avec l'INSEE. Réuni pour la première fois le 4 novembre 2003 par le ministre, le conseil d'orientation de l'Observatoire regroupe des élus, des universitaires, des professionnels des médias, des hauts magistrats et des spécialistes de la délinquance, mais aussi des personnalités qualifiées et les représentants des ministères partenaires. Ces 27 membres sont en majorité issus de structures privées et para publiques.

Les publications

Les Cahiers de la sécurité intérieure

- n° hors série : *Connaitre la police, grands textes de la recherche anglo-saxonne*
- n° 51, *Sécurité et démocratie*
- n° 52, *Les coulisses de la mondialisation*

Études et recherches

- *Vidéosurveillance et prévention de la criminalité, L'impact des dispositifs dans les espaces urbains en Grande-Bretagne.* Éric Heilmann, Marie-Noëlle Mornet, avril 2003.
- *Existe-t-il des systèmes locaux de sécurité ?* Catherine Gorgeon, avril 2003.
- *La traite des mineurs non accompagnés dans l'Union européenne (français/anglais).* Actes de la conférence internationale organisée à Paris les 18 et 19 avril 2002 à l'IHESI en partenariat avec l'OIM, avec le soutien de la Commission européenne, décembre 2002.
- *Les agents locaux de médiation sociale en quête d'identité.* Jacques Faget, juin 2003.
- *Le « proxénétisme » de la drogue.* Aurélie de Andrade, juillet 2003.
- *Les pratiques de sécurité locale dans la Russie post-soviétique.* Anne le Huérou, août 2003.
- *L'intelligence économique est-elle une stratégie étatique de transfert aux acteurs privés ?* Actes du colloque du 25 mars 2003, septembre 2003.
- *La protection de l'information comme enjeu de sécurité.* Alain Aumonier, Damier Bruté de Rémur, octobre 2003.

La sécurité aujourd'hui

(La documentation française)

- *Community policing et Zero Tolerance à New York et Chicago.* Frédéric Ocqueteau (dir.), mars 2003.
- *Les clés de l'entretien avec le témoin.* Magali Ginet, juin 2003.
- *ADN mitochondrial, de l'intérêt scientifique à la pratique judiciaire.* Christian Doutremépuich (dir.).

La police nationale

Effectifs

Direction	SP	RG	PAF	CRS	PJ	ST	DAPN	DFPN	Divers	PP	Élèves	Total Général
Hauts Fonctionnaires	14	5	5	2	8	5	2	4	32	23		100
Conception et direction	661	173	73	30	210	85	11	67	246	218	144	1 918
Commandement et encadrement	5 808	1 324	635	413	1 825	664	68	374	654	2 526	648	14 939
Maîtrise et application	57 242	911	5 438	12 754	1 061	547	95	1 468	1 732	15 384	4 133	100 765
Sous-total personnels actifs	63 725	2 413	6 151	13 199	3 104	1 301	176	1 913	2 664	18 151	4 925	117 722
Personnels administratifs	5 705	797	398	1 478	1 543	266	1 655	1 166	1 066	1 227		15 301
Adjoints de sécurité	9 369	26	739	477	14	13	3	140	45	459	526	11 811
Total général	78 799	3 236	7 288	15 154	4 661	1 580	1 834	3 219	3 775	19 837	5 451	144 834

Moyens immobiliers

- 1 837 hôtels de police, commissariats de police, commissariats subdivisionnaires, bureaux de police, points de contact de police de proximité, annexes.
- 109 casernements, cantonnements de CRS, postes de commandement et postes autoroutiers d'interventions.
- 21 centres de rétention administrative.
- 34 écoles et centres de formation.
- 700 autres implantations (atelier central automobile, centre national des cartes d'identité, très nombreuses implantations Antennes Acropol et analogiques...).

Moyens informatiques

- 2 297 sites raccordés à Cheops.
- 30 185 postes connectés au système Cheops.

Transmissions

- 14 départements bénéficient du système Acropol.
- 35 % des policiers bénéficient du système Acropol.
- 4 800 mobiles (sur véhicules).
- 11 000 portatifs (piétons).

Parc automobile (au 1^{er} janvier 2004)

- 1 866 véhicules lourds.
- 19 102 véhicules légers et utilitaires.
- 10 495 motocycles, cyclomoteurs et scooters.

Armement

- 11 100 ensembles de protection contre les risques nucléaires, bactériologiques et chimiques.
- 120 000 gilets pare-balles à port dissimulé.
- 17 000 gilets pare-balles à port apparent.
- 41 000 Sig Sauer Pro 2022 (nouvelle arme).

La défense et la sécurité civiles

- 35 172 sapeurs-pompiers professionnels.
- 195 917 sapeurs-pompiers volontaires, dont 34 797 relevant encore des communes ou des EPCI.
- 9 422 sapeurs-pompiers militaires (BMPM + BSPP).
- 3 unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (UIISC), comptant 1 500 hommes.
- 22 bases hélico, 46 hélicoptères et 94 pilotes.
- Une base avion à Marignane, 24 bombardiers d'eau et 85 pilotes.

Les relations avec les collectivités locales

- 2 461 EPCI regroupent 31 424 communes et 51 millions d'habitants, soit 82 % de la population française (+9 % par rapport à 2002).
- 7 270 000 actes reçus des collectivités locales au titre du contrôle de légalité exercé par les préfectures.
- 1 336 saisines du juge administratif.
- 411 078 budgets examinés.
- 616 saisines des chambres régionales des comptes.
- Dans 82 % des déférés, la justice donne raison au préfet.

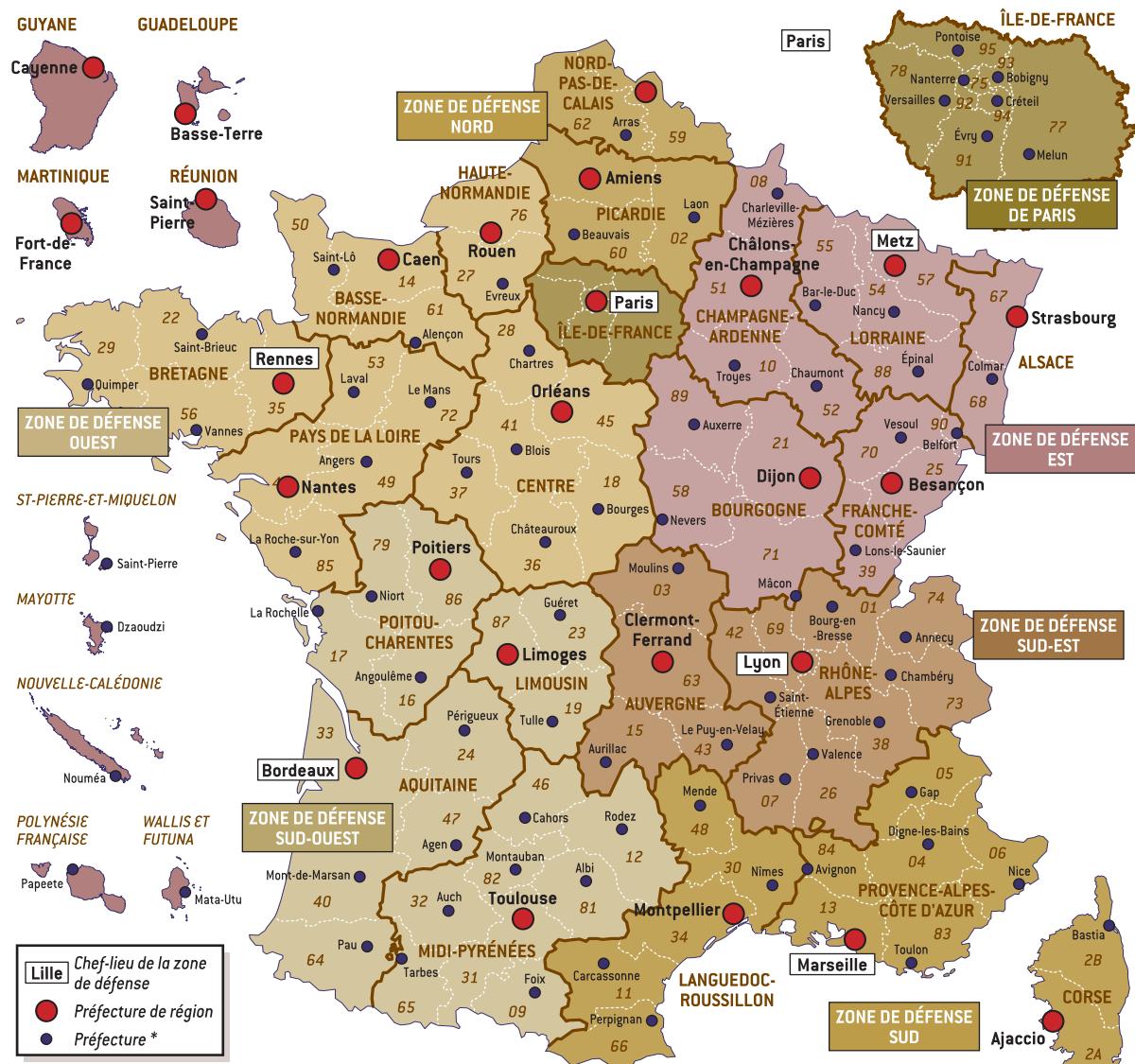
Le futur secrétariat général

- 1 608 agents seront rattachés en administration centrale au futur secrétariat général, dont 197 administrateurs civils.

Recrutement et formation

- 1 103 lauréats de concours.
- 11 236 journées stagiaires.
- Chaque fonctionnaire du ministère a reçu près de 4 jours de formation.

Les préfectures



* de département (96 en métropole, 4 outre-mer), de collectivité territoriale (St-Pierre-et-Miquelon, Mayotte) ; Haut-Commissariat (Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française) ; Administration spéciale (Wallis-et-Futuna)

Moyens humains

- 35 498 agents et fonctionnaires (administratifs de centrale et de préfectures, personnels techniques et spécialisés).
- 160 préfets.
- 444 sous-préfets.

Titres délivrés

- 2 294 943 permis de conduire.
- 12 850 000 cartes grises.
- 2 790 000 passeports.
- 5 200 752 cartes nationales d'identité à sécurité renforcée.
- 654 564 titres de séjours d'étrangers.
- Un agent de préfecture délivre en moyenne 468 titres par mois.

Qualité de service

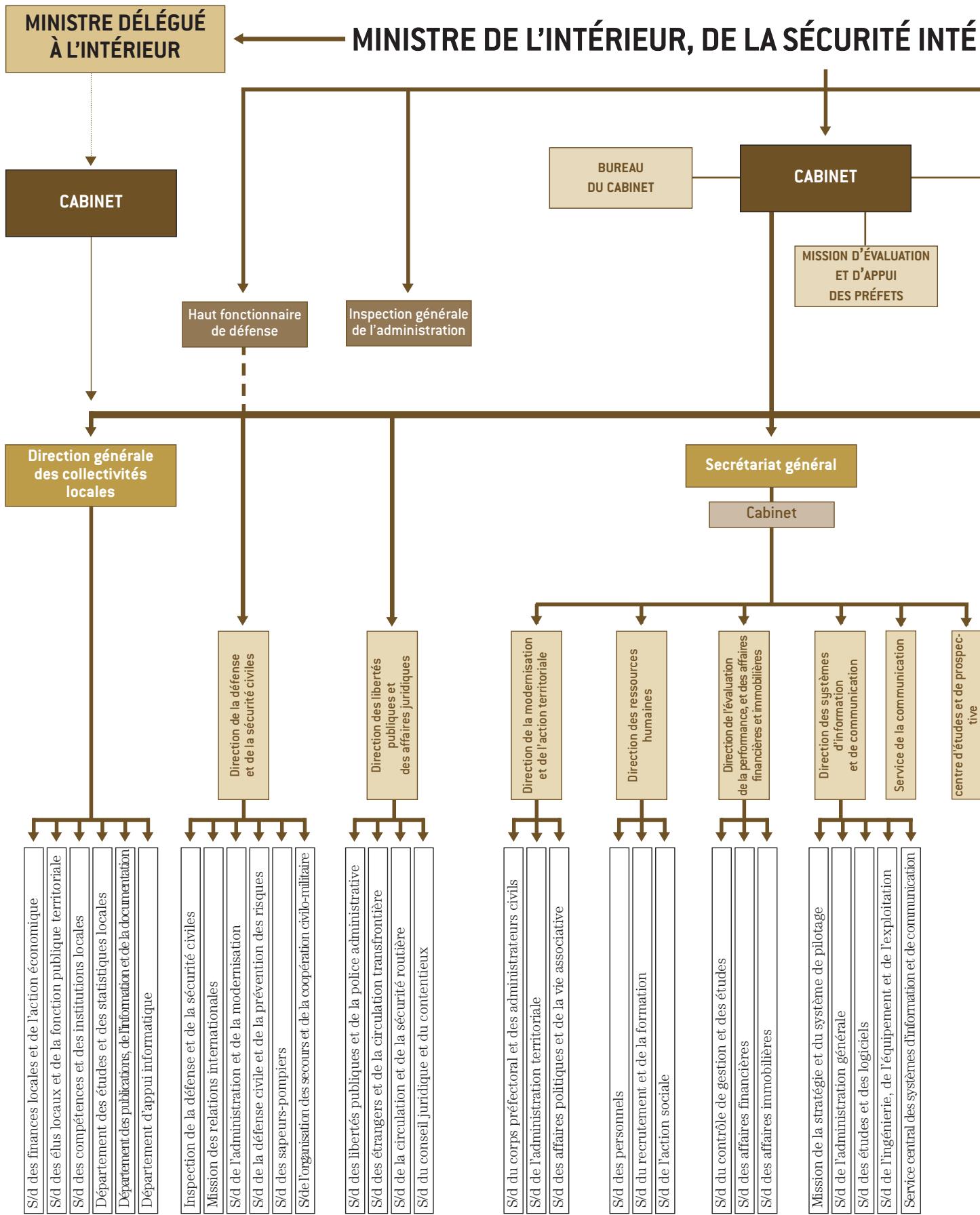
- Le temps moyen de délivrance d'une carte grise au guichet est de 21 minutes.
- Il faut 4 jours en moyenne pour l'obtenir par courrier. 15 % des cartes grises sont délivrées par télétransmission.
- 2,2 millions de certificats de non-gage sont délivrés électroniquement sur l'ordinateur de demandeurs, soit plus du tiers du total des demandes.
- Le temps moyen de délivrance d'un permis de conduire au guichet est de 16 minutes et de 12 jours par courrier.
- Il faut en moyenne 9 jours pour recevoir par La Poste un nouveau passeport.
- En 2003, 500 000 demandeurs de carte nationale d'identité ont été prévenus par SMS adressé sur leur portable que leur titre était disponible en mairie.

Moyens matériels

- Le budget de l'administration territoriale en 2003 était de 1,202 milliard d'euros.
- 141 485 pensions de retraites versées.
- 27 717 ordinateurs, soit quasiment un ordinateur par agent.

Communication

- 99 % des préfectures sont équipées d'un site Internet.
- Chaque site enregistre en moyenne 140 000 connexions par an.
- Chaque préfet publie ou organise en moyenne 120 communiqués de presse, points presse ou conférences de presse par an pour présenter les politiques prioritaires de l'État et leurs résultats sur le terrain.
- 80 000 boîtes de messagerie électronique permettent aux fonctionnaires du ministère de communiquer.
- 500 000 messages sont échangés quotidiennement.
- Le service de la communication du ministère a produit 5 films institutionnels (Assises des libertés locales, G8, École nationale supérieure des officiers de police, le 14 juillet 2003...), 63 reportages vidéo (police nationale, Tour de France de la sécurité, exercices NRBC, ...) et 413 reportages photographiques sur les différentes activités du ministère.
- 113 stands ont été montés pour que les préfectures et services de police soient présents dans des salons, forums de l'emploi...



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES LIBERTÉS LOCALES

Direction générale de la gendarmerie nationale
décret n°2002-889 du 15 mai 2002

Contrôle financier

MISSION
DES ARCHIVES
NATIONALES

Institut national
des hautes études
de la sécurité

Direction générale
de la police nationale

UNITÉ DE COORDINATION DE LA LUTTE ANTITERRORISTE

UNITÉ DE COORDINATION DE LA LUTTE ANI-MAFIA

UNITÉ DE RECHERCHE, D'ASSISTANCE, D'INTERVENTION ET DE DISSUASION

SERVICE DE SÉCURITÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MISSION DE LUTTE ANTIDROGUE

SERVICE CENTRAL AUTOMOBILE

Direction de l'administration
de la police nationale

Inspection générale
de la police nationale

Direction centrale
de la police judiciaire

Direction de la surveillance
du territoire

Direction centrale
de la sécurité publique

Direction centrale
de la police aux frontières

Direction centrale
des renseignements généraux

Direction de la formation
de la police nationale

Direction centrale
des compagnies de sécurité
républicaines de sécurité

Service de coopération
technique internationale de police

Service de protection
des hautes personnalités

S/d de l'administration générale et des finances
S/d des ressources humaines
S/d de la logistique
Service de la modernisation et de la prospective

S/d des affaires criminelles
S/d de la police technique et scientifique
S/d des affaires économiques et financières
S/d des liaisons extérieures

S/d des missions
S/d des liaisons extérieures et méthodes
S/d des moyens
S/d des affaires juridiques et internationales
S/d de la lutte contre l'immigration irrégulière
S/d des ressources
S/d de l'animation des services déconcentrés et de la prospective

S/d de l'analyse et synthèse
S/d des ressources et méthodes
S/d des courses et jeux
S/d de la recherche
Mission de la programmation et de l'évaluation
S/d des enseignements
S/d des moyens

Institut national de la formation de la police nationale


MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE
ET DES LIBERTÉS LOCALES

Cet organigramme est conforme à l'organisation du ministère de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales en 2004, à l'issue de la création du secrétariat général.

Acropol : automatisations des communications radio téléphoniques opérationnelles de la police

ASTCMI : association sportive et culturelle du ministère de l'intérieur

BAC : brigade anti-criminalité

CCPD : centre de coopération policière et douanière

CEP : centre d'études et de prévision

CERDD : centre ressource du développement durable

CFCM : conseil français du culte musulman

CGA : contrôle général des armées

CGPN : centre de prospective de la gendarmerie nationale

CHRS : centre d'hébergement et de réinsertion sociale

CIR : cellule de reconstruction

CLAPP : cellule de liaison et d'accélération des procédures publiques

CLS : contrats locaux de sécurité

CLSPD : conseil locaux de sécurité et de prévention de la délinquance

CNEF : centre national d'études et de formation

COSA : commission pour les simplifications administratives

CREL : centre de recherche et d'études logistiques de la police

CRICR : centres régionaux d'information et de coordination routières

CSI : conseil de sécurité intérieure

CTP : comité technique paritaire

DAI : délégation aux affaires internationales

DAPN : direction de l'administration de la police nationale

DAS : délégation aux affaires stratégiques

DATAP : direction de l'administration territoriale et des affaires politiques

DCM : département comptable ministériel

DCPAF : direction centrale de la police aux frontières

DCPJ : direction centrale de la police judiciaire

DCRG : direction centrale des renseignements généraux

DCSP : direction centrale de la sécurité publique

DDSC : direction de la défense et de la sécurité civiles

DFPN : direction de la formation de la police nationale

DGA : direction générale de l'administration

DGCL : direction générale des collectivités locales

DGCP : direction générale de la comptabilité publique

DGF : dotation globale de fonctionnement

DLPAJ : direction des libertés publiques et des affaires juridiques

DPAFI : direction de la programmation des affaires financières et immobilières

DPFAS : direction des personnels, de la formation et de l'action sociale

DRI : direction des relations internationales

DSIC : direction des systèmes d'information et de communication

DST : direction de la surveillance du territoire

EEI : engin explosif improvisé

ENSOSP : école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers

EPCI : établissement public de coopération intercommunale

EUROPOL : office européen de police

FEDER : fonds européen de développement régional

FEOGA : fonds européen d'orientation et de garantie agricole

2003 • RAPPORT ANNUEL 105

FNAEG : fichier national automatisé des empreintes génétiques

FSE : fonds social européen

FRE : fonds pour la réforme de l'État

GED : gestion électronique des documents

GIR : groupes d'intervention régionaux

GPEEC : gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences

GPI : groupement d'intérêt public

GPV : grand projet de ville
HCR : haut-commissariat aux réfugiés
IFRI : institut français des relations internationales
IGA : inspection générale de l'administration
IGN : inspection générale de la gendarmerie nationale
IGPN : inspection générale de la police nationale
IHESI : institut des hautes études de la sécurité intérieure
INESC : institut national d'études de la sécurité civile
JVN : jumelles de vision nocturne
LAD : lecture automatisée de documents
LOLF : loi organique relative aux lois de finances
LOPSI : loi d'orientation pour la sécurité intérieure
LSI : loi pour la sécurité intérieure
MISILL : ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales
MITI : mission inter-services des territoires et de l'intercommunalité
NRBC : nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique
ONAC : office national des anciens combattants
PASED : plan d'action stratégique départemental
PASER : plan d'action stratégique régional
PITE : programme interministeriel territorialisé de l'État
PGT : plan de gestion de trafic
PPI : plan particulier d'intervention
PSIG : pelotons de surveillance et d'intervention
SCCOPOL : service central de coopération opérationnelle de la police
SDAS : sous-direction de l'action sociale
SDIS : service départemental d'incendie et de secours
SDRF : sous-direction du recrutement et de la formation
SGAP : secrétariat général pour l'administration de la police
SGAR : secrétaire général pour les affaires régionales
SIRP : service d'information et des relations publiques
SIT : système d'information territorial
SIV : système d'immatriculation des véhicules
SMP : service de modernisation et de prospective
SNPC : système national des permis de conduire
SPHP : service de protection des hautes personnalités
SPIE : service public de l'emploi interdépartemental
SR : service de recherche
SRPJ : service régional de police judiciaire
STIP : service central de coopération technique internationale de police
UIISC : unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile
TPU : taxe professionnelle unique

Directeur de publication :
Daniel Canépa, secrétaire général
Coordination éditoriale :
Sophie Brocas, directrice adjointe du cabinet du secrétaire général
Service de la communication : unité de communication SG - IGA Préfectures
Comité de rédaction :
Michel Gaudin, Patrick Hamon (DGPN) - Claude Baland,
Jean-Luc Aminot (DAPN) - Thierry Bognier, Jacques Lauvergnat (DGGN) -
Christian Gaillard de Lavernée, David Julliard (DDSC) - Dominique Bur,
Christine Boelher (DGCL) - Stéphane Fratacci,
Marie-Christine Vergez (DLPAJ) - Henri-Michel Comet,
Bernard Jullien (DMAT) - Paul Peny, Raphaël Le Méhauté,
Michèle Maxwell, (DRH) - Claude Kupfer, Xavier Inglebert (DEPAFI) -
Jean-Yves Latournerie, Isabelle David (DSCTC) -
Danièle Polvér (Service de la communication) - Arnaud Teyssier,
Béatrice Fournier-Mickiewicz (CEP) - Daniel Limodin, David Coste (IGA) -
Jean-Marc Berlioz, Laurence Giovacchini, Élodie Chadel-Amanou (IHESI).
Réalisation graphique et impression :
Idé
Crédits photo :
Service de la communication du ministère de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés publiques - Guy Becam, Stéphane Carette,

Élisabeth Delelis, Jean-François Guyot, Christophe Juillot,
Jean-Luc Ziegler, Serge Quintin.
Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles - Joachim Bertrand.
Sirpa Gendarmerie - p. 6, p. 11, p.18, p. 21
Médiathèque centrale de la Commission européenne -
Drapeaux européens : p. 48, p. 52, p. 90
Photo de Toulouse : S.T.C. Ville de Toulouse, p. 90
N° ISSN : en cours
Site Internet du ministère de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure
et des Libertés locales :
www.interieur.gouv.fr